


*Réflexion théorique
& pratique pour une reprise
en main juridique*

Design *pour le droit*

Élora Michel - *Mémoire sous la direction
de Fabienne Denoual, Frank Fontana & Cathy Combarrous*
Master Design, Transdisciplinaire, Culture
& Territoire, 2019-2021 - Université Jean Jaures,
département art plastique & design



*Recherche théorique
& pratique pour une reprise
en main juridique*

Design *pour le droit*

Je remercie chaleureusement,

Fabienne Denoual, Frank Fontana et Cathy Combarnous pour leur accompagnement tout au long de cette recherche ainsi que l'intégralité de l'équipe pédagogique et mes camarades du Master DTCT. Je tiens à remercier aussi les professionnels que j'ai pu rencontrer au tribunal judiciaire de Toulouse : Joël et Marie Pascale au SAUJ, l'équipe d'accueil du TJ, ainsi que l'équipe du CDAD31 et en particulier Elsa Boucard, Léa Ladouce, Adam Boris, Thomas Boyer, Claire Immordino et Philippe Pages. Enfin merci aux enseignants, avocats et greffiers qui m'ont accordé de leur temps : Victor Le Bris, Albane Corbel, Yves Marie Clabon, Lise Bonnet, Sixtine Ropars, Coralie Baraton et Émilie Boutin qui m'ont apporté leurs lumières.

Sommaire

5	Avant propos
8	Introduction Rôle et pouvoir du droit & de la justice La lenteur, entre bienfaits & méfaits L'opacité du droit, un problème d'envergure Actualité de la recherche
26	I. Sensibiliser au droit pour une reprise en main juridique Une méconnaissance du droit Le droit est un bien commun Acculturation au droit & problème de diffusion Rendre effectif, l'accès au droit Des problèmes d'accessibilité & d'intelligibilité
42	II. Développement d'une culture générale du droit Face à manque d'éducation globale au droit Sensibiliser par la fiction Un besoin de réel L'interdiction de l'image de justice Une question d'actualité
54	III. Manipuler le droit pour le comprendre Friction entre profanes et professionnels En s'appuyant sur l'éducation morale et civique (EMC) Histoire de l'EMC, un enseignement ambigu Faire une place pour le droit dans le programme ? Entretiens La voie de l'appropriation mise en place d'un jeu de rôle Pourquoi et comment jouer avec le droit & la justice Un jeu réaliste pour un public adolescent Spécificités du jeu de rôle Le rituel comme ingrédient
71	Conclusion
80	Médiagraphie
88	Annexes
110	Stages



FENG Lisk, *Constructing Allied Cooperation: Diplomacy, Payments, and Power in Multilateral Military Coalitions*, Illustration, Cornell University Press, 2019. Représentation du pouvoir citoyen.

Avant *propos*

Investiguer le droit, un drôle de sujet pour une designer ? Depuis mon entrée en master en 2019 j'ai commencé à m'intéresser au juridique en tant que jeune designer graphique, un monde très éloigné de moi mais pour le moins passionnant. Cette recherche fait suite à mon parcours en DSAA à la Southerraïne durant lequel j'avais réfléchi à la nécessité de développer une approche holistique et interdépendante à notre environnement. Je cherchais alors à établir un rapprochement entre le design et la permaculture. Suite à cette première recherche ancrée dans les problématiques environnementales, j'ai voulu m'orienter dans une seconde recherche tournée vers des enjeux plus sociaux, c'est ainsi que dans le cadre du Master DTCT à l'Université Jean Jaures, Université éminemment politique et engagée, que j'ai tenté d'aiguiser mon regard sur la place du droit dans notre société. Adeptes de la rencontre entre le design et d'autres domaines plus éloignés, j'envisageais au début, des milieux où l'on pouvait considérer que le design faisait défaut, comme dans l'administration et de fil en aiguille le domaine juridique s'est imposé à moi, lui qui multiplie les obstacles à la compréhension pour le citoyen. Au fur et à mesure, ma perception du droit s'est affinée et j'ai commencé à le percevoir comme un point névralgique de notre «démocratie», à la fois répressif et protecteur et comme un levier indispensable pour opérer des changements de société.

C'est ainsi qu'en décembre 2019, infiltrée sous ma casquette de designer, je me suis rapprochée du tribunal judiciaire¹ de Toulouse afin de comprendre les problèmes rencontrés par les justiciables et les professionnels du droit. Durant cette période, j'ai rencontré des juristes et des fonctionnaires qui m'ont permis de comprendre au plus près, la réalité complexe du monde juridique d'aujourd'hui. Puis j'ai réalisé un stage en septembre 2020 auprès du conseil départemental d'accès au droit² sur des projets de découverte du droit à l'intention des jeunes avec qui je continue de travailler aujourd'hui. Ces partenariats, en toile de fond, ont enrichi mon regard et m'ont permis de développer rapidement des projets sur le terrain, tout en m'insérant professionnellement.

(1) Depuis la réforme de l'organisation judiciaire de janvier 2020, le tribunal judiciaire remplace le tribunal de grande instance et d'instance qui ont fusionné.

(2) Le conseil départemental d'accès au droit ou CDAD est un organisme de référence qui crée un réseau entre les dispositifs d'accès au droit existants dans chaque département.

Je garde à l'esprit que durant cette recherche, j'appréhenderai le droit par des principes généraux car je ne serai en mesure d'en comprendre qu'une infime partie contrairement aux juristes. Lorsque je parlerai du droit par la suite, ce sera en le considérant comme un tout, car comme l'énonce le sociologue Bruno Latour dans *la fabrique du droit*³, en parlant de droit on parle toujours de tout le droit: c'est que l'on essaie par un acte d'écriture quasi obsessionnel d'attacher ensemble et de lier continûment tous les actes successifs qui constituent tous les temps, les lieux, les personnes, par un pavage ininterrompu, le long cheminement de signatures, d'actes, de décrets, d'un point quelconque à tous les autres. En tout cas, nous devons nous rendre à l'évidence qu'il restera une grande part de mystère à la fin de cette étude et qu'il faudra dépasser la vision manichéenne du droit et de la justice, en restant humble et ouvert d'esprit vis-à-vis de ce milieu.

Cette recherche s'inscrit aussi, il me semble, dans une tradition de l'accessibilité du design, proche du "design d'information", défini par le designer graphiste Felix Müller dans une conférence⁴ à la Gaité lyrique, comme une volonté d'abattre des obstacles ou les rendre de moins en moins insurmontables, c'est travailler à rendre la vie des humains et leurs échanges plus aisés en aidant le citoyen à mieux appréhender son univers quotidien. Il considère enfin que les objets graphiques doivent être informatifs, rassurants, respectueux et inventifs.

Pour finir, je crois profondément à un design de relation. Dans le documentaire *Ethics for design*⁵, le designer Antoine Fenoglio⁶ soutient également cette idée en exprimant le dialogue comme vertu essentielle du design. Le cofondateur des Sismos considère l'impact d'un projet au dialogue qu'il a réussi à générer: entre combien d'acteurs, avec quelles différences sociales et culturelles, sur quelle largeur de territoire? Cette valeur, selon lui, prend de plus en plus d'importance par rapport à la valeur de la production d'hier. Le projet en design se doit d'être empathique et systémique, en confrontation avec d'autres réalités afin de proposer des solutions justes. C'est dans cet état d'esprit que j'ai tenté de me faire médiatrice entre différents corps de métiers et des non-initiés au droit. L'orientation du projet s'est faite en parallèle de mes réflexions théoriques, des limites que j'ai pu entrevoir, et par les échanges avec certains partenaires.

(3) LATOUR Bruno, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.

(4) Conférence *Graphisme d'intérêt public*, Paris, La gaité lyrique, 12 mai 2015 avec Felix MULLER né en 1964 à Zurich et diplômé de la Höhere Schule für Gestaltung est designer graphique et enseignant en typographie à l'Université Paris 8.

(5) ROUSSILHE Gauthier, *Ethics for design*, documentaire, qui questionne l'éthique dans le design, 12 designers et chercheurs discutent ensemble de l'impact, parfois néfaste, du design sur nos sociétés et des chemins à emprunter pour que le designer travaille pour le bien de tous, (en ligne), 50 minutes, 2017, <https://ethicsfordesign.com/fr>

(6) Antoine FENOGLIO co-fondateur depuis 1997 de l'agence de design de service/ produit les Sismos, Paris.



Lukova Luba, *War and peace*, poster, 2014.

Affiche de l'artiste new-yorkaise sur le reflet de la condition humaine. Luba Lukova s'interroge sur les questions fondamentales liées à la justice et à la liberté.

Introduction, le droit comme une boîte noire

RÔLE ET POUVOIR DU DROIT ET DE LA JUSTICE.

Le droit est un domaine majeur qui influence notre quotidien et notre futur et il est surprenant de constater le peu d'intérêt qu'il suscite chez les designers, alors même que l'on peut imaginer l'étendue de son terrain d'expérimentation, lui qui multiplie les problèmes de lisibilité, de délai, d'accès à l'information, de terminologie... Se questionner sur notre accès et notre compréhension du droit est essentiel et comme le soulignait le chercheur Anthony Masure durant le Workshop *Design et justice*⁷ mené à l'Université Jean Jaures en 2016, comment assurer l'égalité entre les citoyens si la compréhension du droit et de la justice ne sont pas garantis dans les faits ? Comment et pourquoi intervenir sur le monde juridique en tant que designer ?

Avant toute chose, pour entamer cette recherche il nous faut distinguer la justice du droit. La justice aurait pour vocation de séparer le juste de l'injuste, dans une quête d'équité et de raison. D'après le dictionnaire du littré, le terme de justice serait emprunté au latin *justitia*, dérivé de *justus* signifiant juste, recouvrant à la fois la conformité au droit, le sentiment moral d'équité, les lois, les jugements et les préceptes. D'après le site vie-publique.fr⁸ : La justice désigne avant tout une valeur, un idéal moral et un concept philosophique. L'idée de justice fait référence sinon

(7) Workshop *Design et justice*, Master DTCT Université Jean Jaures, Toulouse, 2016, dirigé par Anthony MASURE, enseignant chercheur responsable de la recherche à la HEAD à Genève.

(8) viepublique.fr est un site édité par la Direction de l'information légale et administrative, il a pour but de faciliter l'accès aux ressources et données utiles pour appréhender les sujets qui animent le débat public. Le site a été refondu en 2019, <https://www.vie-publique.fr/>

à l'égalité, du moins à l'équilibre dans les relations entre les hommes : la justice implique la proportion et la stabilité. Pour autant, l'idéal du juste est indissociable de l'activité de juger : la justice s'éprouve dans la tension qui sépare l'injuste du juste, et dans l'acte par lequel on rend la justice. Ce faisant, l'activité de justice mobilise un ensemble de règles, de statuts, de pratiques, de discours et de métiers concourant à l'exercice de la fonction de juger. La justice devient alors synonyme d'Institution judiciaire : elle désigne les divers organes auxquels la souveraineté nationale a officiellement délégué le pouvoir d'interpréter la loi et d'en assurer l'application par l'exercice de la faculté de trancher entre le juste et l'injuste.

La justice est une entité qui tente d'assurer l'équilibre entre les humains. C'est une valeur idéale, philosophique et éthique, plutôt ambivalente tantôt protectrice, tantôt répressive, qui s'incarne au sein des institutions du droit. Elle est une direction mise en application par des professionnels qui actent, défendent, dénoncent, jugent, indemnisent ou condamnent. Elle est politique, orientée en valeurs et liée à une régulation sociale. Dans *Sociologie du droit*⁹, les sociologues Claire de Galember, Thierry Delpeuch et Laurence Dumoulin expliquent que la justice produit une certaine conception de l'ordre socio-politique.

Le droit, quant à lui, est une fonction souveraine de l'État consistant à la fois à trancher les litiges entre sujets de droit et à définir, sur le fondement des lois et de la société, les comportements antisociaux. C'est aussi l'ensemble des règles qui définissent ce qui est permis ou défendu, organisant de la sorte nos relations économiques, sociales et politiques. Notre droit français est un héritier du droit romain, mais il est aussi influencé par d'autres droits européens comme la *common law*¹⁰ sur certains points. Pour fonctionner, le droit doit être reconnu comme légitime, connu de tous et être accessible, et a priori ce n'est pas pleinement le cas. Le spécialiste de sociologie politique du droit et de la justice Jacques Commaille dans *À quoi nous sert le droit*¹¹ ? nous éclaire sur la construction du droit en France. D'après lui, le droit tel que nous le connaissons qui fut défini suite à la Révolution française, devint un vecteur stratégique pour l'État. Ainsi la tradition française a voulu réaliser, à travers le droit, l'idéal de tout pouvoir : faire voir l'exercice du pouvoir politique comme une puissance qui n'est pas le résultat d'une politique, mais d'une entité mythique, transcendante et immuable. Selon le sociologue, anthropologue et philosophe Bruno Latour¹², au contraire, il faut que l'autorité soit déjà en place pour que

(9) DELPEUCH Thierry, DUMOULIN Laurence, DE GALEMBERT Claire, *Sociologie du droit et de la justice*, collection U, Paris, Armand Colin, 2014

(10) La *common law*, issue du droit anglais, est un système juridique dont les règles sont principalement édictées par les tribunaux au fur et à mesure des décisions individuelles. La jurisprudence est ainsi la principale source du droit.

(11) COMMAILLE Jacques, *À quoi nous sert le droit*, Paris, Gallimard, 2015, 528 pages

(12) LATOUR Bruno, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.

commence le travail propre du droit. Le rôle du droit est ambigu puisqu'il protège tout en exerçant une forme d'autorité. Si il est en mouvement perpétuel, il s'adapte néanmoins doucement aux mœurs des époques, alors que la justice demeure une institution assez statique en apparence de par son fonctionnement, ces organes et les rôles qu'incarnent les professionnels. Le droit et la justice évoluent pas à pas sans décision brusque, avec beaucoup de minutie et de retenue.

Enfin Jacques Commaille¹³ invite tout-à-chacun à se faire sa propre opinion quant à la neutralité, l'autonomie et l'universalité du droit. De plus, on peut noter qu'une partie des juristes revendiquent le droit comme une science parfaitement autonome et détachée de la question sociale, s'opposant ainsi à la discipline de la sociologie du droit. Le sociologue et humaniste contemporain Pierre Bourdieu¹⁴, dans d'article *la force du droit* parle, quant à lui, d'autorité légitime et défend l'idée selon laquelle le droit dissimule des rapports de forces qui ont à voir avec les mécanismes de domination et de violence symbolique. Il développe une pensée critique du droit dénonçant certaines facettes de cette discipline qui seraient du côté des dominants, liée aux catégories de personnes qui la façonnent, la font appliquer, et qui véhiculent une représentation officielle du monde social.

Selon le sociologue, le droit serait conforme à la vision du monde des groupes prétendus supérieurs et favorables à leurs intérêts, il reste un instrument de normalisation par excellence, qui a les moyens de se faire respecter. Les juristes eux-mêmes reconnaissent dans le droit un enracinement dans l'histoire de la société qui ne peut pas être abandonné à l'abstraction juridique. Tout en nuancant ces propos, on ne peut ignorer les relations de pouvoirs qui se jouent dans les tribunaux, eux mêmes derniers recours là où l'école ou le système de santé ont parfois échoué. Si elle incarne la fonction exceptionnelle de construire l'ordre du monde, on peut se demander selon quels modèles et quelles normes ? La perception du droit est très clivante, changeante selon la discipline dont est issu son observateur, et on ne pourra pas trouver de vérité absolue sur cette discipline. Nous verrons comment les formes matérielles et linguistiques, les symboles, contribuent à le façonner. Constatant que nous ne connaissons pas les limites juridiques qui bordent nos vies et qu'une grande partie de la population se sent démunie face à l'appareil judiciaire, il semble important d'en chercher les causes et les conséquences. À partir de ce constat, on peut se demander pourquoi

(13) COMMAILLE Jacques, *À quoi nous sert le droit*, Paris, Gallimard, 2015, 528 pages.

(14) BOURDIEU Pierre, "la force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique" Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°64, 1986.

le système juridique ne communique pas de manière claire et lisible pour tous ? Comment démonter la boîte noire juridique ? En somme, comment le design pourrait-il rendre le droit et la justice plus transparent et désirable pour les non-initiés ?

Du point de vue des citoyens, la méconnaissance et la peur du droit et de la justice sont immenses. Bien qu'ils acceptent de se plier à la justice, nombreux sont ceux qui ne lui accordent pas une pleine confiance, auquel ils sont souvent étrangers. En effet en 2014, d'après un sondage¹⁵, les principaux reproches faits à la justice étaient sa lenteur à 95% et son opacité à 88%. On peut se demander si ces reproches sont justifiés et à quoi ils sont dû ? Comment se forme l'opacité juridique ? Est-ce que l'Institution judiciaire se rend volontairement opaque ?

LA LENTEUR, ENTRE BIENFAITS & MÉFAITS

La lenteur de la justice peut s'expliquer à priori par un manque de magistrats, par la complexité des procédures et par l'engorgement du système. La principale raison de cette lenteur relève du nombre insuffisant de juges et de greffiers pour suivre les dossiers, de l'accroissement des contentieux et de la complexification des procédures. La lenteur ne rime pas pour autant avec une décision de meilleure qualité. Enfin d'après la convention européenne des droits de l'Homme, tout justiciable doit pouvoir faire entendre sa cause dans un délai raisonnable et on peut observer que la France est souvent sanctionnée pour ses manquements. Ainsi, à titre indicatif en 2017, le délai moyen pour obtenir une décision du juge de grande instance était de 7 mois, de 15 mois devant les prudhommes et de 13 mois devant la cour d'appel.

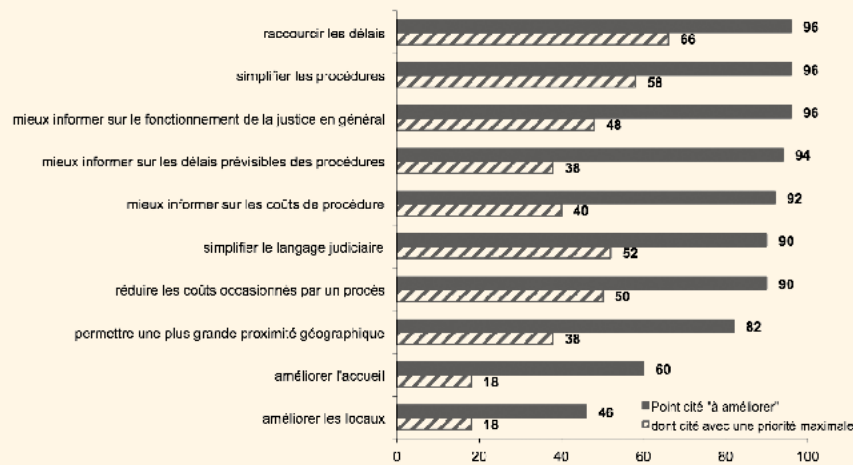
Mais si elle exaspère les citoyens dans les procédures, la lenteur a des vertus pour l'élaboration du droit. Le sociologue Bruno Latour¹⁶, fait une éloge de la lenteur judiciaire, à propos de la fabrication du droit au Conseil d'État¹⁷ ainsi selon lui *Non, le sens commun ne saurait produire, avec ses moyens ordinaires, ni cette lenteur dans le jugement, ni cette assurance dans la certitude, il se prononcerait trop vite, dans l'urgence (...) nous avons un besoin vital de ces institutions lourdes et coûteuses qui obligent à des détours, à l'élaboration complexe d'un vocabulaire ésotérique, à ces procédures exaspérantes de méticulosité, seules ressources dont*

(15) Statistique issues d'Infostat Justice n°125, France, 2014. (en ligne), http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_infostat125_20140122.pdf

(16) LATOUR Bruno, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.

(17) Le Conseil d'État exerce trois missions: conseiller du Gouvernement pour la préparation des projets de loi, il est juge administratif suprême qui tranche les litiges relatifs aux actes des administrations et enfin il a pour mission de gérer l'ensemble de la juridiction administrative.

Graphique 2 : Parmi les points suivants concernant le fonctionnement des tribunaux, quels sont ceux qui selon vous doivent être améliorés ?



Champ : population générale de plus de 18 ans

Lecture : 96 % des Français considèrent qu'il faut raccourcir les délais, 66 % considèrent qu'il s'agit d'un point à améliorer en priorité

Source : Ministère de la justice - SDSE - Enquête "Opinion des Français sur la justice 2013"

Tableau 2 - Connaissance du système judiciaire Français

	Connaissez-vous les juridictions ou entités suivantes ? en %		
	Je sais à quoi ça sert	Je connais seulement le nom	Je ne connais pas
Conseil de prud'hommes	88	10	2
Tribunal pour enfants	76	20	4
Cour d'appel	67	29	4
Tribunal de commerce	66	27	7
Cour d'assises	66	30	4
Tribunal correctionnel	62	34	4
Tribunal de grande instance	54	41	4
Cour de cassation	53	39	8
Tribunal d'instance	49	45	6
Maison de la justice et du droit	18	35	47

Champ : population générale de plus de 18 ans

Lecture : 88 % des Français répondent savoir à quoi sert le Conseil de prud'hommes

Source : Ministère de la justice - SDSE - Enquête "Opinion des Français sur la justice 2013"

Enquête «Opinion des Français sur la justice 2013», **Ministère de la justice**, SDSE, (en ligne)

nous dispositions pour échapper tant à l'arbitraire qu'à l'erreur. Bruno Latour poursuit son raisonnement et s'adresse ainsi directement au lecteur avant de décortiquer une séance au Conseil d'état dans son ouvrage¹⁸: *le lecteur nous pardonnera peut-être cette lenteur, cette lourdeur, ces hésitations continuelles qui forment précisément la matière première du juste, de ce qui le protégera peut-être, lui ou ses proches, quand il devra se battre un jour, hélas, contre le plus froid des monstres froids.* Ce mode opératoire lent et technique agirait comme une garantie pour élaborer le droit avec justesse, dans les couloirs de sa fabrication.

La lenteur de la justice est un réel problème, en ce qui concerne les procédures en tout cas mais il me semble que pour s'y attaquer, le design ne pourrait proposer que des palliatifs, sans pouvoir agir sur le cœur du problème à savoir le manque de personnel; c'est pourquoi nous nous arrimerons plutôt au problème structurel qu'est l'opacité du droit. Pour comprendre les racines de cette opacité, il faudra tenter de décrypter ce qui la forge avant de vouloir proposer des solutions.

L'OPACITÉ DU DROIT, UN PROBLÈME D'ENVERGURE

1- le pouvoir du langage

La force du droit réside en partie dans le langage juridique. Se diffusant à l'oral mais aussi dans les actes et procédures écrites depuis la Rome Antique, le langage est le véhicule du droit, d'où son importance capitale. Force est de constater qu'il demeure ce maillon indispensable mais archaïque et qu'il n'évolue pas malgré la volonté contemporaine de la justice de se rendre plus transparent. De par l'écart qu'il creuse entre les professionnels et les novices, on pourrait en déduire que le langage juridique nous maintient dans une relation de pouvoir et que la volonté générale n'est pas d'en donner les clés de compréhension aux citoyens.

Pierre Bourdieu¹⁹, sociologue spécialiste des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales, explicite dans *la force du droit* que les constructions linguistiques juridiques, au-delà du jargon combinant des éléments directement pris à la langue commune et des éléments étrangers à son système, porte toutes les marques d'une rhétorique de l'impersonnalité et de la neutralité. Selon lui, l'usage du passé composé exprime l'aspect

(18) LATOUR Bruno, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.

(19) BOURDIEU Pierre, "la force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique" Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°64, 1986.



DEPARDON Raymond, *10e chambre - instants d'audience*, documentaire, les films du losange, 2003.
De mai à juillet 2003, Raymond Depardon a obtenu l'autorisation exceptionnelle de filmer le déroulement des audiences de la 10ème Chambre Correctionnelle de Paris. Un documentaire citoyen, témoignage inédit sur le fonctionnement de la machine judiciaire. De la simple convocation pour conduite en état d'ivresse aux déferés de la nuit, 10e chambre nous plonge dans le quotidien d'un tribunal : douze affaires, douze histoires d'hommes et de femmes qui se sont, un jour, retrouvés face à la justice.



BRINKMAN Maarten, *my own rock*, proposition pour une installation, Amsterdam, 2019.

accompli « accepte, « avoue », « s'engage » de l'acte juridique. Ces manipulations du langage créent une neutralisation de l'énoncé par la prédominance de construction passive et l'emploi de tournures impersonnelles. «L'universalité» de l'énoncé se construit toujours par un énonciateur en sujet supposé impartial et objectif, tandis que l'usage de la troisième personne permet le recours systématique à l'indicatif pour énoncer des normes. La maîtrise du langage juridique, parlé seulement par professionnels, est une arme redoutable qui conditionne l'acceptation du justiciable. Coralie Baraton²⁰, une avocate que j'ai rencontrée, reconnaissait elle-même la difficulté d'expliquer une procédure à un novice et l'absurdité parfois de complexifier autant le langage, *on est tellement formatés pour nous c'est logique*. Dans l'apprentissage du droit, on passe notre temps à essayer de traduire la réalité en termes juridiques. Yves Marie Clabon²¹, un ancien étudiant en droit m'expliquait aussi que *les deux premières années d'études servent essentiellement à essayer de comprendre la logique interne au droit et son jargon*.

Au tribunal, seuls les initiés sont habilités à pratiquer cette langue, le rapport de force entre langage juridique et langage courant est alors flagrant. Pierre Bourdieu dans l'ouvrage *Langage et pouvoir symbolique*²² explique que le langage commun reste pourtant le seul permettant de parler à tous les groupes sociaux. Il souligne que le locuteur légitime est le seul à être autorisé à parler avec autorité et donc à dire le droit c'est-à-dire le devoir être. De plus, le discours juridique est une parole créatrice, qui fait exister ce qu'elle énonce, le droit s'incarne ainsi de façon divine. Albane Corbel²³, une jeune avocate du barreau de Paris, m'expliquait que pour les justiciables, *le droit, c'est de la magie noire* ce qui sous-entend l'incompréhension des justiciables, qui assimile le droit ici, à une pratique obscure voire à un jeu de hasard. Selon Pierre Bourdieu²⁴, durant les échanges qui s'effectuent dans les tribunaux, s'ajoutent d'autres facteurs de domination au langage qui par des suggestions encore plus subtiles comme la manière de regarder, de se tenir, de garder le silence ou même de parler, comportent des injonctions si puissantes qu'elles sont difficiles à révoquer, puisque silencieuses et insidieuses. Enfin le sociologue ajoute que les dominants, parfois, n'hésiteront pas à *corriger consciemment ou inconsciemment la prononciation, le lexique, ou la syntaxe des justiciables, ce qui pourra leur faire perdre tous leurs moyens, les rendant incapables de «trouver leurs mots» comme s'ils étaient soudain déposés de leur propre langue*.

(20) CORALIE BARATON est étudiante en master de droit à l'Université Toulouse Capitole. Entretien en annexe.

(21) YVES MARIE CLABON est un ancien étudiant en droit à l'Université de Quimper. Entretien en annexe

(22) BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 425 pages

(23) CORBEL Albane, est avocate au barreau de Paris. Entretien en annexe

(24) BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 425 pages



MICHEL ÉLora, Décembre 2019

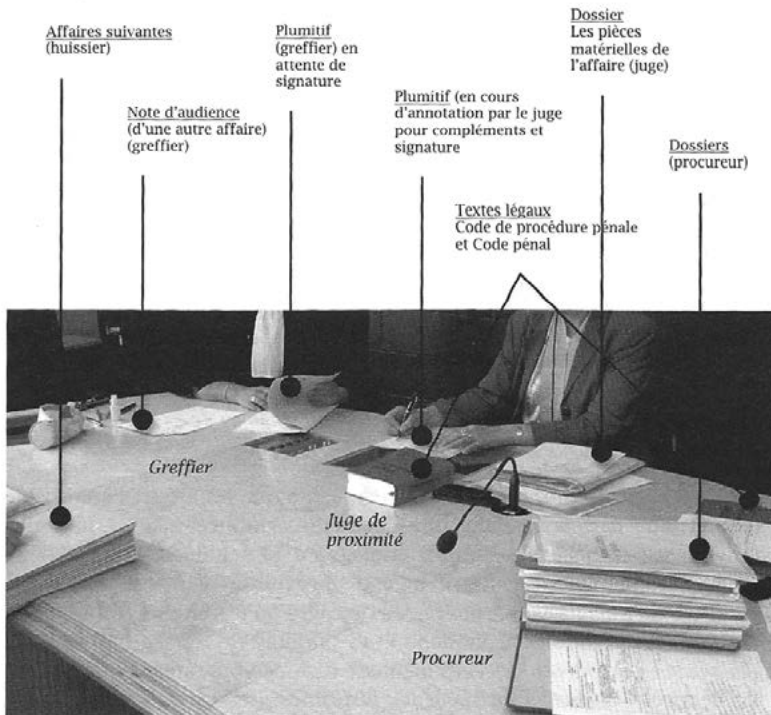
Recherche sur un objet de médiation conçu pour favoriser le dialogue entre l'avocat et le justiciable, recherche sur le langage émotionnel, à destination d'un jeune public ou d'un public non-francophone. Il s'agit d'un plateau pliable qui permet d'une part au justiciable de s'exprimer en dessinant, en utilisant des cartes et d'autres part au juriste d'expliquer la procédure à suivre par l'intermédiaire de cartes (bleues) et du dessin. Recherche sur la transparence, la facilitation du dialogue. Cette piste de travail sur la procédure a rapidement été écartée.

D'un côté on peut en déduire que le langage juridique n'est pas que purement fonctionnel et qu'il participe activement à la distance entre professionnel et justiciable, tout en incarnant l'autorité parfaite. D'un autre côté, cette rigueur du langage, indispensable, inhérente à sa construction, à sa diffusion et à sa mise en application agit comme un rempart à l'inexactitude et donc à l'erreur judiciaire. Serait-il possible d'apprendre les rudiments de cette langue ? Aurions-nous un intérêt à y trouver ? Quels termes seraient nécessaires pour comprendre les enjeux de l'actualité ? Le projet pourra s'appuyer sur une appropriation du langage.

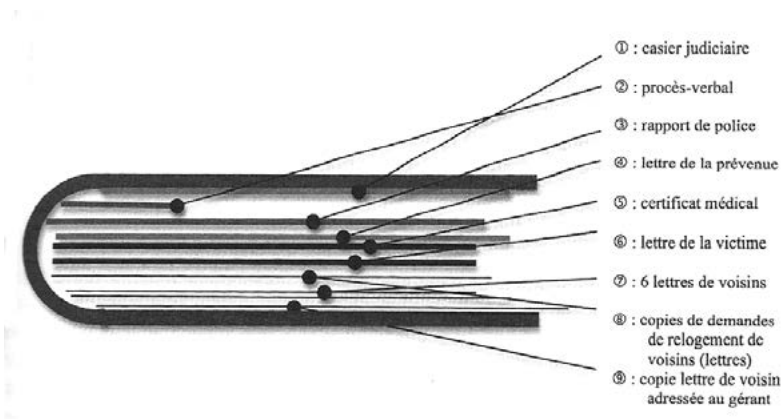
2- le pouvoir de l'écrit

La seconde voie de transmission du droit se passe par l'écrit à travers l'ensemble des procédures quotidiennes, se matérialisant dans les actes, les formulaires, les décrets, sous des chemises en carton ou encore dans le code civil et pénal. Cette extrême rigueur de l'écrit juridique presque absurde est garante de l'exactitude du droit, qui ne plie pas et dont il ne faut pas sous-estimer son importance régulatrice dans les actes de droit. Selon Bruno Latour dans *la fabrique du droit*²⁵, il faut dépasser nos stéréotypes sur le droit et entrer réellement dans sa matière textuelle pour le comprendre. Suite à son immersion de plusieurs mois au Conseil d'État, il a proposé une étude empirique sur la fabrique quotidienne du droit, tentant de dépasser les constats sur les rapports de forces, trop grossiers, à son goût, de la sociologie. Dans cet ouvrage, il s'attarde longuement sur les actes d'écritures, les manipulations des dossiers et autres interactions. Il fait alors le constat qu'au cœur de ce temple du droit, ici, *Ni ange, ni démon, ni surhomme: d'ordinaires énarques, sans aucun autre instrument que des textes et des mots. Ici toute la qualité du travail tient dans les corps, dans la bouche et la voix, dans l'écriture et dans l'archivage, dans la conversation régulière entretenue, dans l'engraissement méticuleux des dossiers sous chemises grises ou jaunes*. Enfin il ne faut pas sous-estimer la transformation d'une situation de vie en procédure judiciaire par l'acte d'écriture, en remplissant des dossiers, des formulaires ou autres procès-verbaux. C'est bel et bien par la parole et par l'acte d'écriture que se concrétise le droit et la justice.

(25) LATOUR Bruno, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.



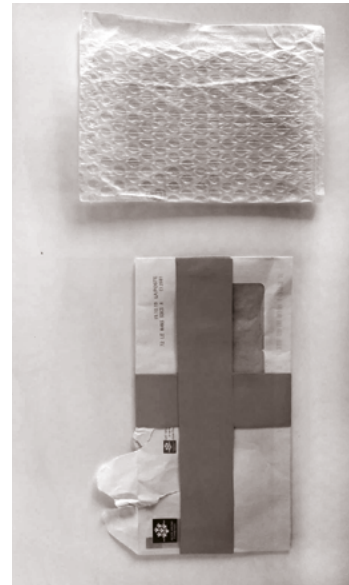
WELLER Jean Marc, Photo 7 : Sur la tribune, le travail de couture à plusieurs mains conclut le récit, photographie de rédaction d'un jugement, constitution des différentes pièces, Dire la justice avec des écrits, extrait de *Fabriquer des actes d'État: une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, 2018, 320 pages



WELLER Jean Marc, Scéma 3: coupe transversale d'un dossier "solide", Dire la justice avec des écrits, extrait de *Fabriquer des actes d'État: une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, 2018, 320 pages



WELLES Orson, *Le procès*, 1962, 120 minutes. Satire sur l'absurdité du système judiciaire et administratif, scène du personnage principal dans le bureau d'un magistrat.



MICHEL Elora, *Le formulaire comme support sensible, expérimentations*, octobre 2019.



Le rituel est aussi un ingrédient qui contribue à l'opacité du droit, on le retrouve dans la disposition spatiale, l'architecture, la codification, le langage, la temporalité, la robe noire, mais aussi le placement des acteurs au procès. Ce rituel a pour rôle de légitimer le travail des juristes, de les protéger en dissociant l'individu de la fonction, tout en faisant adhérer les justiciables aux règles du jeu par cette théâtralité.

Le rôle des symboles est expliqué, du point de vue de l'Institution judiciaire, sur le site vie-publique.fr²⁶ : *Le mécanisme de tout procès consiste en effet à convertir un conflit, parfois violent, en paroles sensées : cette démarche n'est pas naturelle et elle nécessite d'avoir recours à certains artifices pour réussir. Le formalisme de la procédure permet ainsi de distribuer la parole, de rendre le débat possible en aménageant à chacun une position stable, de chasser la violence pour laisser place au discours. L'agressivité initiale fait en quelque sorte l'objet d'une conversion, dans le cadre structuré de l'audience. Le rituel vient également rappeler que ce qui se joue au cours d'un procès dépasse la réalité concrète de ses protagonistes : le costume porté par les magistrats permet, par exemple, de marquer la distance entre leur individualité et la fonction qu'ils occupent. Le rituel est ainsi le moyen de garantir à la justice son autorité : il possède la fonction paradoxale de rendre sensible (par le recours aux symboles) la distance qui nous sépare de la loi et qui en fonde la grandeur.*

Si le rituel opacifie l'expérience du droit, il participe aussi pleinement à son fonctionnement. Il impressionne par sa solennité mais il aménage consciemment la distance dans l'acte de juger, en protégeant et en canalisant la violence. Les composants du rituel enveloppent l'acte de juger d'un caractère sacré, intemporel et organisent les rapports de force qui dans une certaine mesure sont nécessaires pour rendre la justice. On peut relever néanmoins qu'il existe un profond désaccord entre les sociologues, qui voient dans le rituel judiciaire, une démonstration de force et les ethnologues qui pensent qu'il faut dépasser ces symboles pour se concentrer sur l'ontologie du droit, son être profond.

Antoine Garapon, magistrat et essayiste, explique dans son ouvrage *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*²⁷, que dans les audiences correctionnelles, Les symboles sonores et physiques, l'annonce du tribunal, la levée du public à son entrée, l'entrée des magistrats par une porte qui leur est réservée, la garde, le silence dans la salle, les déplacements à la barre, l'organisation spatiale des parties par l'huissier sous les ordres du président,

(26) viepublique.fr est un site édité par la Direction de l'information légale et administrative, il a pour but de faciliter l'accès aux ressources et données utiles pour appréhender les sujets qui animent le débat public. Le site a été refondu en 2019, <https://www.vie-publique.fr/>

(27) GARAPON Antoine, *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, 2001, 351 pages

le serment des témoins, tout marque le statut de la Justice, sa puissance. Une mise en scène commune à tous les tribunaux correctionnels. Il souligne en revanche que le décryptage de ces symboles pouvait être extrêmement inégal à travers le temps.

Sur cette question du spirituel, le designer et enseignant Brice Genre lors de son Workshop en mars 2019 intitulé *De la spiritualité dans le design*²⁸, questionnait justement avec les étudiants du master DTCT, notre besoin humain de spiritualité et le rôle que pourrait prendre le design dans la sacralisation de certains actes. Selon lui, la spiritualité caractérise l'humain, elle nous fait de plus en plus défaut dans nos environnements construits et le design pourrait proposer d'autres formes pour un même système de valeur, à même d'être lu et accepté par l'individu et le collectif. Si la spiritualité peut se définir comme la qualité de ce qui traite de l'esprit de l'âme est non du corps, associé à une force supérieure, à une quête de sens, elle n'est pas forcément associée à la religion.

On peut se demander si le rituel judiciaire pourrait et devrait être repensé par le design ? Aujourd'hui si les symboles sont parfois mal compris des acteurs du droit et des justiciables, pourrait-on imaginer de nouvelles formes pour rendre la justice que ce soit par l'architecture, l'objet, la posture, la scénarisation du procès, en imaginant un nouveau paradigme ? Le rituel et les symboles devraient-ils être expliqués davantage pour une meilleure acceptation des justiciables ?

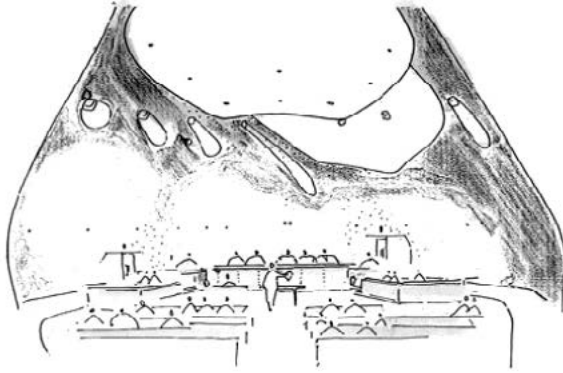
À priori le rituel n'a pas besoin d'être compris, mais plutôt d'être ressenti et accepté pour fonctionner et c'est son unicité dans tous les tribunaux de France et sa répétition dans le temps qui lui confèrent toute son efficacité. Bien qu'il opacifie le droit, il me semble que le rituel de justice ne soit pas un obstacle majeur à la compréhension du droit néanmoins on pourrait imaginer des scénarios permettant aux citoyens de se saisir de ce rituel pour se l'approprier. C'est peut-être dans l'ADN même du design de venir se saisir de l'existant, du réel pour réinventer des codes. L'ensemble des symboles existants seront intéressants à questionner, à modifier dans la proposition du projet en design.

(28) Workshop *Design et spiritualité*, Mars 2020, Master DTCT à l'Université Jean Jaurès, Toulouse, organisé par Brice GENRE Docteur en design et maître de conférence à l'Université de Toulouse Jean Jaurès et designer co-fondateur du studio A + B.

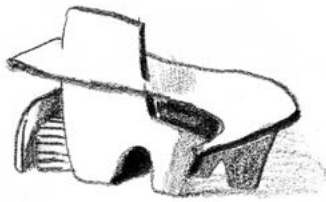
Enfin par sa technicité et les compétences qu'il requiert, nous délèguons aux juristes la gestion des litiges. Ils connaissent la pratique de l'art et de la science juridique, ses rouages et l'idée n'est évidemment pas de se passer de leur travail mais l'acte de déléguer l'ensemble de nos responsabilités juridiques est malgré tout discutable. Nous ne pouvons que constater notre absence d'interaction directe avec le droit et l'intercession des juristes contribue grandement à l'ignorance du reste de la population, formant une rupture sociale entre profanes et professionnels. Dans l'article *La force du droit*⁽²⁹⁾, Pierre Bourdieu affirme que les agents juridiques ont contribué, depuis longtemps, à produire le besoin de leur propre produit en produisant des univers hermétiques dans lesquels on ne peut plus agir sans avoir besoin d'eux.

Comme nous venons de le voir, l'opacité est multifactorielle, liée au langage, à la complexité des procédures, à l'organisation judiciaire avec ses différentes instances, à la délégation du droit. Cette réalité est largement amplifiée par un manque d'éducation au droit de la majorité de la population, et c'est sur cette partie du problème que nous nous attarderons par la suite. Le droit apparaît comme une boîte noire, délibérément indéchiffrable, générant une opacité incapacitante pour les non-initiés. Le mystère qui l'entoure est peut-être une résultante de l'absence d'outil pour le déconstruire, l'opacité nous éloigne du droit de manière problématique. La complexité du droit agit comme un frein dans l'intérêt qu'on lui porte, une barrière pour comprendre l'actualité, la législation, nos droits individuels et collectifs, ce qui peut aller jusqu'à décourager des démarches judiciaires par manque de connaissances du droit ou par un manque de confiance dans l'Institution judiciaire. Face à ce problème, comment le design pourrait permettre de développer une forme d'éducation au droit ?

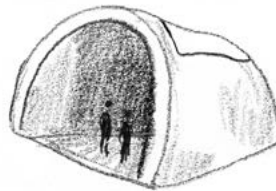
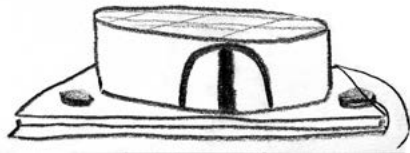
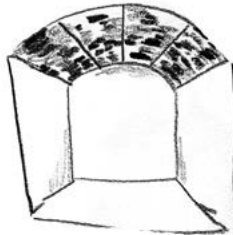
(29) BOURDIEU Pierre, "la force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique" Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°64, 1986.



ROGERS Richard, croquis de l'architecte du tribunal de Bordeaux, 1998, l'espace sacré du tribunal, voir en annexe.



André Bloc



MICHEL Elora, croquis sur l'architecture des tribunaux et des lieux de cultes. Mars 2020.



DÉMOUSTIER Stephane, La fille au bracelet, 2019, 1h36 minutes. Discussion entre la prévenue et son avocate.



Pack la capitale, 492 euros, pack de tenue d'avocat comprenant : la robe, une épitoge, un rabat, un sachet de 6 boutons de rechange et une broderie intérieure personnalisée, **robe d'audience.com**

Actualité

Contexte social

Cette recherche s'inscrit dans un contexte de forte méfiance envers l'Institution judiciaire, un sentiment qui fut exacerbé par exemple à travers des mouvements comme *#me too*³⁰, qui depuis 2017 en France, a dénoncé le manque de poursuites pénales des prévenus et la mauvaise protection des victimes. Il fut aussi visible depuis quelques années par la multiplication des actions de désobéissance civile³¹ en réaction à l'inaction climatique du gouvernement notamment par le mouvement extinction rebellion³². Globalement, nous nous situons dans un climat social plutôt tendu suite à différentes crises sociales et démocratiques révélées par le mouvement nuit debout en 2016, puis par le mouvement des gilets jaunes depuis 2018 qui a montré le manque de considération des plus précaires par les gouvernements successifs.

(30) *#MeToo* est un mouvement social qui encourage la prise de parole des femmes, afin de dénoncer les agressions sexuelles et les viols. Il a débuté en 2007 et est particulièrement connu depuis octobre 2017 à la suite de l'affaire Weinstein.

(31) La désobéissance civile est le refus assumé et public de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir qui paraît illégitime au profit d'une justice supérieure. Elle n'est pas reconnue juridiquement mais selon l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.*

(32) Extinction Rebellion est un mouvement international de désobéissance civile en lutte contre l'effondrement écologique et le réchauffement climatique. Il mène régulièrement des actions contre des législations qu'il juge néfastes pour l'environnement.



Une arrivée de manifestation des Gilets jaunes, le Dauphiné, ©Valéry Hache, 15 novembre 2019.



Des clics de conscience, ATTIAS Jonathan et LUMBROSO Alexandre 2017, documentaire, France, 1h18 minutes. Un documentaire sur le parcours impossible d'une pétition jusqu'aux portes de l'assemblée nationale, qui mènera les protagonistes à réfléchir au principe d'un amendement citoyen.

Justice en danger

Pourquoi les avocat.es manifestent ?

• Les avocats sont révoltés, pourquoi ?

La justice française fait face à deux réformes consécutives (réforme de l'organisation judiciaire 01.20 et la réforme des retraites). Ces réformes auront des répercussions sur la vie des citoyen.nes.



• Réforme de l'organisation judiciaire :

- Des recours plus difficiles à mettre en œuvre
- Une complexification pour aller en justice
- L'obligation de passer par la médiation, conciliation (conciliateur à payer en plus des frais d'avocats)
- La France a le même nombre de juges qu'il y a vingt ans, or le nombre d'affaires est de plus en plus important.

D'après Marie-Aimée Peyron, avocate : Ce texte, qui prétend vouloir simplifier et déjudiciariser, organise une justice sans juge, sans avocat et sans citoyen. Mé par une logique budgétaire, il éloigne le citoyen de la justice en écorçant les droits de la défense et les libertés. La France a le même nombre de juges qu'il y a vingt ans, or le nombre d'affaires est de plus en plus important. La solution n'est pas de déjudiciariser au détriment du justiciable mais de recruter ! Ce texte donne en outre, en matière pénale, tous les pouvoirs à l'accusation, soit au parquet, au détriment des personnes poursuivies et des victimes.

LES CROSES, 11 octobre 2018



• La réforme des retraites :

- Les cotisations des avocat.es vont passer de 14 à 28 %, les avocat.es ne roulent pas forcément sur l'or et cela va impacter lourdement leur activité.
- Si les avocat.es ne peuvent plus se permettre de prendre l'aide juridictionnelle, c'est tout une partie de la population qui ne pourra plus avoir accès à la justice. Cela va créer des déséquilibres dans certaines zones en France, impactant davantage la justice sociale.
- Des cabinets devront mettre la clé sous la porte = moins de justice.
- Impossibilité pour les avocats de faire correctement leur travail.



MICHEL Élora Tract diffusé sur les réseaux sociaux dans le cadre des manifestations contre le projet de réforme des retraites (robes noires) en janvier 2020.

On peut noter aussi que le monde de la justice subit l'affaiblissement du service public et a été chamboulé en 2020 par le projet de réforme des retraites.³³ Ce projet a mis sur le devant de la scène les conditions de travail des robes noires, durant leurs manifestations, contre un futur système de cotisations jugé injuste qui aurait fragilisé le système de l'aide juridictionnelle³⁴. Si la justice et la législation sont des gardes fous, en ces périodes incertaines, il reste essentiel de surveiller ce qu'il s'y passe et au cœur de ces crises sociales, sanitaire et climatique, on peut se demander comment le droit avancera et si les citoyens sauront mobiliser cette ressource.



Les avocats de Dijon, France Bleu, manifestation contre le système de retraite, janvier 2020



Les avocats du barreau de Bordeaux, manifestation contre le système de retraite, ©Georges GOBET, L'express, 17 janvier 2020.

(33) Le projet de réforme des retraites de 2020 aurait pour effet de changer le régime de retraite des avocats et de menacer l'aide juridictionnelle qui n'ont pas l'obligation de prendre et pour laquelle ils sont moins payés. Ce projet de réforme a été porté par le gouvernement d'Emmanuel Macron.

(34) L'aide juridictionnelle est la prise en charge totale ou partielle des frais liés à une procédure judiciaire, par l'État si vous n'avez pas la possibilité de les régler.

État du design

LES FORMES DE L'ADMINISTRATION

L'opacité juridique peut aussi être accentuée par les formes matérielles du droit, le design prend alors toute sa place dans ce phénomène. Tout d'abord rappelons nous que la justice est une fonction régaliennne, anciennement apparentée au pouvoir de la royauté ayant autorité pour ordonner le pays uniformément elle est donc intimement liée aux formes de l'administration, bête noire des citoyens qui se sentent souvent désemparés face aux multiples dossiers, formulaires et autres... Dans les tribunaux on retrouve aussi beaucoup de fonctionnaires, qui s'occupent des tâches administratives.

LE POIDS DES TRIBUNAUX

Le tribunal demeure tout de même la forme la plus prégnante de la justice, sous une apparence quasi mystique, il occupe une place centrale dans nos imaginaires. On peut dater des années 1960 la volonté de la justice de se rendre plus transparente et pour se faire elle misa essentiellement sur l'architecture qui, littéralement, offrit plus de transparence par des ouvertures vitrées dans l'idée de construire des bâtiments qui écraseraient moins les justiciables. Les tribunaux, quelles que soient leurs formes, agissent comme des sanctuaires, des arènes, ils remplissent ainsi toujours une fonction de dissuasion à l'égard de la population et ouvrent des problématiques en design.

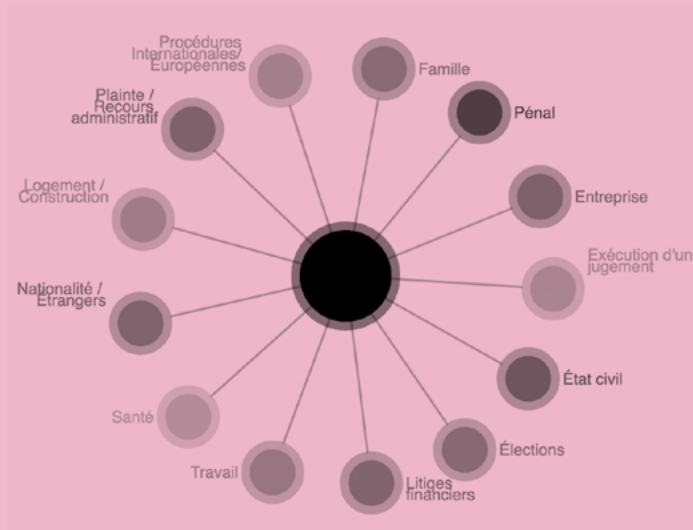


Diagramme du site Justice.fr servant à diriger le citoyen vers l'information qu'il cherche. Il s'agit d'un diagramme interactif qui permet de préciser au fur et à mesure la demande jusqu'à atteindre une fiche réponse détaillée et des formulaires.



TATI Jacques, Playtime, scène des bureaux, 1967, 124 minutes.

DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

On peut remarquer que le numérique commence à se développer dans les services, par exemple des procédures ont été réalisées en visioconférences à cause du contexte sanitaire actuel, une pratique pourtant décriée par la profession.

En coulisse, le mouvement des *legaltechs*,³⁵ des *starts-up* juridiques bouscule l'Institution judiciaire depuis une dizaine d'années, en tentant d'automatiser d'une partie des procédures. Bien que peu développées, ces technologies pourraient participer à faire éclater les rapports de force entre juristes et justiciables tout en entraînant une baisse des coûts pour le justiciable.

Du côté du design, le domaine du *legaldesign*³⁶, venant des États-Unis commence à émerger en France, faisant se rencontrer droit et design sur le fond et sur la forme. Comme en témoigne l'ouverture de la chaire design et droit à l'ENSCI en 2017 ou encore le travail précurseur d'Open Law³⁷, une association, regroupant des juristes, des développeurs ou des designers, qui explore des problématiques émergentes, telles que la *Blockchain*³⁸, les *Smart Contrat*³⁹, le *Legal Design* ou encore l'*Open Gov*⁴⁰ dans le but d'innover dans le droit. En définitive comme l'énonçait Pia Mancini fondatrice de DemocracyOs⁴¹, une plateforme de *civic-tech*⁴² permettant de débattre en ligne, nous sommes des citoyens du 21e siècle, faisant de notre mieux pour interagir avec des institutions du 19e siècle, qui sont basées sur une technologie de l'information du 15e siècle.

Enfin du côté institutionnel, on constate encore un retard important dans la numérisation des services. Aujourd'hui le plus urgent serait d'harmoniser les logiciels de travail des juristes et des fonctionnaires. Lise Bonnet, avocate, m'expliquait que la justice est toujours en mouvement mais il n'y a pas de changement radical pour ne pas bouleverser le quotidien des personnes. Si le temps est un problème, l'harmonisation des logiciels l'est aussi. Ces ajustements en interne et en externe sont très fastidieux et demanderont encore des années de travail à l'échelle nationale, mais on peut noter la modernisation des plateformes comme justice.fr qui répond à l'ensemble des usagers sur les questions de procédures

(35) Les legaltechs sont des start-ups du droit, voir article legaltechs, vers un sabotage du droit en annexe.

(36) Le Legal Design est un ensemble de méthodes permettant de concevoir des documents et des services juridiques compréhensibles essentiellement. références théoriques

(37) Open Law*, le droit ouvert, est une initiative française de co-création dans le secteur du droit lancée en 2014.

(38) La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle (définition de Blockchain France).



Données des legaltechs françaises, 2019, Wolters Kluwer et Maddyness.

(39) *Smart contract*, ou contrats intelligents, sont des programmes informatiques irrévocables, le plus souvent déployés sur une *blockchain*, qui exécutent un ensemble d'instructions pré-définies.

(40) *L'Open Gov* est un partenariat pour un gouvernement ouvert, c'est une initiative au niveau internationale qui promeut la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de consultations pour renforcer l'intégrité publique en utilisant le numérique.

(41) DemocracyOS est un logiciel libre qui donne plus de poids aux avis des citoyens, développé par Pia MANCINI, co-fondatrice du parti politique argentin Partido de la Red. Citation extraite du documentaire de Ryslaine BOUMAHDI, *Printemps citoyen*, un autre monde est possible, 81minutes, 2017

(42) La technologie civique représente l'ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent d'améliorer le fonctionnement démocratique des sociétés et des communautés, en renforçant le rôle joué par les citoyens dans les débats et les prises de décision.

relatives au droit ou encore le site de légifrance⁴³, qui œuvre pour la diffusion du droit qui vient de faire peau neuve en 2021, se rendant bien plus intelligible qu'auparavant.

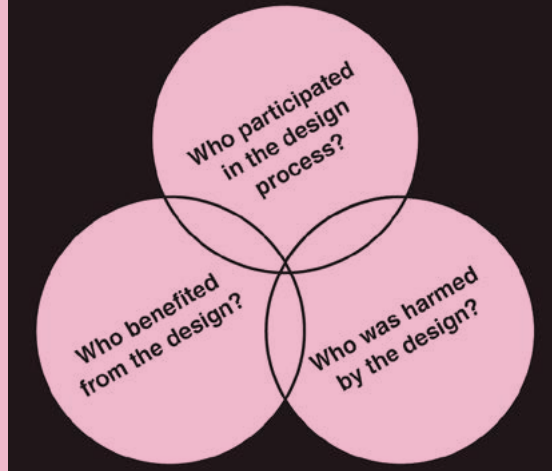
L'innovation semble venir davantage de l'étranger avec le Cyberjustice laboratory⁴⁴ qui mène une étude sur l'utilisation et de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les processus de résolution de conflits judiciaires et extra-judiciaires au Canada. Des échanges se mettent en place entre le design et le droit, comme le démontre la théoricienne du *legaldesign* et directrice du Legal design lab de Stanford, Margaret Hagan dans son ouvrage numérique *Law by design*⁴⁵, destiné aux juristes, qui tente de démontrer que le design peut aider les juristes à rendre leur travail plus compréhensible. Tandis que d'autres mouvements comme *design justice* aux États-Unis réfléchissent à un design plus juste, équitable, défendant des projets plus inclusifs, non-offensants pour les minorités, tentant de démanteler des structures qui marginalisent et qui perpétuent le colonialisme, le patriarcat ou encore le racisme.

(43) Légifrance est le site internet officiel du gouvernement français pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires et des décisions de justice des cours suprêmes et d'appel de droit français, le site a été modernisé en 2020.

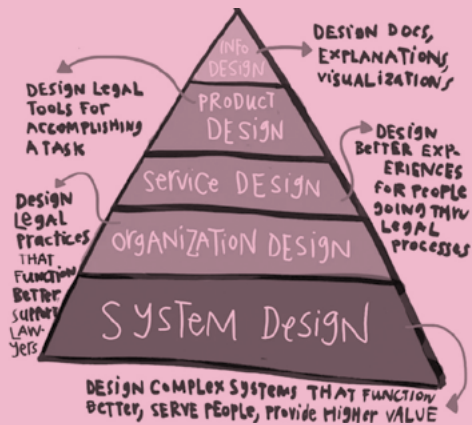
(45) HAGAN Margaret, *Law by design*, Stanford, sans date, (en ligne) <https://www.lawbydesign.co>

(44) Le dernier ouvrage du laboratoire est accessible en ligne : *A Tale of Cyberjustice: A Modern Approach to Technology in the Canadian Justice System*, 2020, <https://www.justice-ia.com/2020/03/05/a-tale-of-cyberjustice-a-modern-approach-to-technology-in-the-canadian-justice-system/>

ANALYZING DESIGN NARRATIVES



Design + justice magazine issue 1, principes *design justice*, 16 juin 2016 à Detroit



HAGAN Margaret, *Design by law*, sans date, Stanford

Du point de vue de la communication, on remarque que le ministère de la justice vient récemment d'investir dans une refonte d'identité visuelle signée Graphéine⁴⁶, permettant d'harmoniser et de moderniser graphiquement les supports diffusés par le ministère à échelle nationale. Est-ce révélateur d'une plus grande attention portée sur l'image, la communication et le design ?

Le droit n'est pas exempt d'avancées technologiques, elles sont seulement plus lentes par nature car c'est un domaine frileux à de nombreux égards. L'ensemble de ces projets transforment petit à petit le monde judiciaire et la pratique du design en construisant des relations de travail entre ces deux domaines.



Graphéine , Identité du ministère de la justice, 2017

(46) Graphéine est une agence spécialisée dans le brand design et la communication des marques basée à Lyon et Paris, fondée en 2003.

I- Sensibiliser au droit *pour* *une reprise en* *main juridique*

UNE MÉCONNAISSANCE DU DROIT

Nous ne pouvons nier le fait que nous manquons globalement d'une culture juridique et législative. À titre indicatif, relevons que LCP (la chaîne parlementaire) en 2017 comptabilisait environ 1,4%⁴⁷ de part d'audience, ces chiffres sont révélateurs du peu d'intérêt général que l'on porte à l'information juridique brute. De plus, rares sont les citoyens au courant de ce qui est à l'œuvre dans les tribunaux et ce malgré l'ouverture quasi systématique des audiences au public. Les bancs des audiences restent souvent vides et le public y est généralement constitué par les familles des prévenus et des victimes, des étudiants en droit et des personnes retraitées.

Force est de constater que la publicité de la justice reste relative, bien qu'il s'agisse pourtant d'un principe fondamental consacré par l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme, et inscrit dans les codes de procédure, selon lequel, la justice étant rendue au nom du peuple, les citoyens doivent pouvoir en contrôler l'exercice quotidien. Aujourd'hui encore nous vivons loin de la réalité des tribunaux et ce sont avant tout des journalistes et des associations comme la ligue des droits de l'homme⁴⁸,

(47) Sur une moyenne des audiences en octobre 2017, l'audience qui plafonnait à 0,36% a augmenté depuis l'exclusivité de la chaîne à retransmettre les questions du gouvernement du mardi et mercredi, chiffres du site médiamétrie.

(48) La Ligue des droits de l'Homme est un acteur civique indépendant des partis politiques, des syndicats et des associations. Elle se revendique comme citoyenne, impliquée dans la vie politique, elle participe à ses débats. Elle combat toutes formes d'injustices. Elle propose des mesures pour une démocratie forte et vivante, en France et en Europe.

qui se portent en observateurs de la justice, par des enquêtes de terrain ou en récoltant des statistiques. De manière générale, nous n'avons pas le réflexe d'approcher la justice et on s'appuie plutôt sur des relais d'informations. À priori donc, nous partageons une perception assez floue de la réalité judiciaire.

LE DROIT EST UN BIEN COMMUN

La législation est aujourd'hui le principal levier pour faire avancer nos droits. Dans le système actuel de la démocratie représentative, le citoyen n'interagit pas avec la loi car elle est pleinement déléguée au pouvoir législatif et exécutif. Nous devons néanmoins rester attentifs à ces questions, qui ont des conséquences directes sur nos vies. Actuellement les projets en design qui se développent sur la législation prennent surtout la voie de la communication et de l'ouverture au débat comme le projet *datassemblee*⁴⁹ du designer Geoffrey Dorne, qui permet de visualiser le nombre de parlementaires qui votent chaque loi selon leurs partis politiques. Ou encore le projet *parlement et citoyen*⁵⁰, une plateforme qui tente de mettre en contact des députés et des citoyens pour débattre de la législation et faire valoir ce que l'on appelle l'amendement citoyen.

Selon l'avocat au barreau de Paris, Amaury Bousquet⁵¹, la culture juridique est déficiente dans la société française. Lacune qui est d'autant plus grave que les sujets présentés comme des discussions purement juridiques, et donc réservées à des initiés, ont en réalité des implications beaucoup plus vastes que cela. La loi est une ressource particulièrement difficile à trouver et à comprendre pour des non-juristes bien que nul n'est censé ignorer la loi. Nous devrions tous être sensible à l'élaboration de la loi car elle est en théorie l'expression de la volonté générale, ainsi tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation.

Le système représentatif en lui-même présente des limites, car ni le gouvernement, ni le parlement ne représentent évidemment toutes les franges de la population, ce qui oriente naturellement la législation. Il semble important de rappeler que bien que la justice soit censée être la même pour tous, elle est vécue différemment selon le genre, le fait d'être racisé ou non, la nationalité ou le revenu de chacun. Le droit au sens large

(49) Datassemblée, Geoffrey DORNE & Adrien RAHIER, 2017, outil de visualisation de données législatives, <https://designandhuman.com/datassemblee.html>

(50) Parlement & Citoyens, est une plateforme web qui permet aux parlementaires d'associer les citoyens à la rédaction de leurs propositions de loi, 2013, <https://parlement-et-citoyens.fr/>

(51) BOUSQUET Amaury, *Pour une éducation juridique élémentaire dès le collège*, médiapart, 2 septembre 2020, (en ligne) <https://blogs.mediapart.fr/amaury-bousquet/blog/270720/pour-une-education-juridique-elementaire-des-le-college>



France info, Marche pour le mariage gay, Paris, 2012



Collectif ETC, Papomo, Parlement populaire mobile, Marseille, bois, métal et roulettes, 2015.
Ce parlement mobile est disponible à la location pour organiser des débats n'importe où dans l'espace public.



Civil rights movement, Alabama, auteur inconnu, 1955

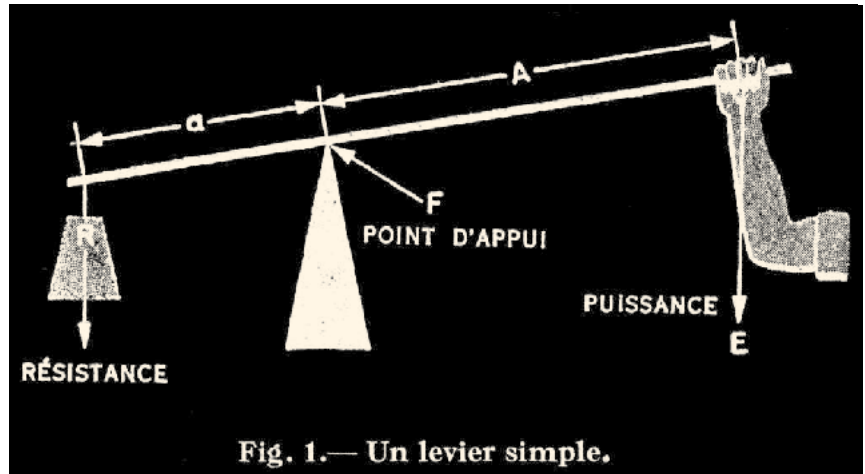


Figure du levier simple, manuel de physique, zpag.net

ne peut pas être un système clos, auto-référentiel et parfaitement autonome à l'égard de la société comme l'envisage le positivisme juridique⁵². Ainsi débattre de la loi c'est aussi débattre de nos égalités de chances et d'échecs. Le droit, et la législation façonnent notre société qui se doit d'être la plus juste possible. D'après le philosophe américain Michael Sandel⁵³ : Dans la mesure où une société juste requiert un sens fort de la communauté, il faut qu'elle sache cultiver chez les citoyens un souci du collectif, un engagement au service du bien commun. Il sous-entend que le droit est une matière philosophique qui doit être débattu dans la société et non pas seulement dans les instances législatives.

Le sociologue Suisse Philippe Perrenoud, qui mène des travaux sur la fabrication des inégalités et de l'échec scolaire, dans *l'école est-elle encore le creuset de la démocratie*⁵⁴ exprime cette nécessité d'une connaissance du droit pour créer un contre-pouvoir et pour se protéger soi-même. Selon lui Il faut connaître les textes et les principes sur lesquels s'appuyer pour ne pas avoir l'air de demander une faveur, en se mettant du coup en posture de débiteur : il est par exemple indispensable de connaître la législation, sur le travail, la sphère privée, la liberté d'expression ou le harcèlement sexuel pour défendre ses droits dans une entreprise. Le sociologue insiste enfin sur la nécessité de ne pas déléguer totalement le droit, de tenter de garder la main dessus car selon lui une fois en vigueur le droit n'est respecté que si l'on se bat à cette fin (...) Les textes n'ont, par eux mêmes, aucun effet, tout dépend de qui les connaît, les interprète, de façon restructurée ou généreuse, en faveur de l'un ou de l'autre, les applique scrupuleusement ou les tourne habilement. Le droit est un moyen civilisé de canaliser les rapports de pouvoir et les affrontements stratégiques entre acteurs sociaux. Il ne les fait pas disparaître, il en devient au contraire à la fois l'enjeu et l'outil.

Ces questions nous concernent tous et d'après lui : Se demander si une société est juste revient à se demander comment s'y répartissent les choses auxquelles nous accordons de la valeur revenus et patrimoines, devoirs et droits, pouvoirs et opportunités, positions et honneurs. La loi nous fait réfléchir à la société dont nous voulons, en nous décentrant et en questionnant les rapports de force à l'œuvre dans notre société. Enfin au delà de l'aspect philosophique, comme le confirme les auteurs Thierry Delpuech, Laurence Dumoulin et Claire de Galembert⁵⁵, *la relation est forte entre législation, droit et intérêt économique, et nous devons être réalistes car : Ce qui est échangé sur*

(52) Le positivisme juridique est un courant en théorie du droit qui décrit le droit tel qu'il existe dans la société, plus que tel qu'il devrait être.

(53) SANDEL Michael J., *Justice*, traduction SAVIDAN Patrick, Albin Michel, 2016, 416 pages

(54) PERRENOUD Philippe, *L'école est-elle encore le creuset de la démocratie ?*, Lyon, chronique sociale, 2003.

(55) DELPEUCH Thierry, DUMOULIN Laurence, DE GALEMBERT Claire, *Sociologie du droit et de la justice*, collection U, Paris, Armand Colin, 2014

les marchés, ce ne sont pas, comme l'affirment de nombreux économistes, des biens et des services, mais des droits autorisant à réaliser certaines actions impliquant ces marchandises et ces prestations. Si le droit influence autant les intérêts économiques et les rapports de forces entre les citoyens, il doit être débattu au cœur de la cité, même si notre pouvoir de citoyen est infime.

ACCULTURATION AU DROIT & PROBLÈMES DE DIFFUSION

De manière générale, un bagage juridique nous permettrait d'être plus alerte sur la véracité des informations qui nous entourent, dans un débat politique par exemple où peuvent être avancés de nombreux arguments juridiques parfois faux ou approximatifs. S'acculturer du juridique semble être une tâche titanesque mais nécessaire et le design peut à priori y contribuer par différents biais.

Des initiatives vont dans ce sens, comme le site des *surligneurs*⁵⁶, une équipe de juristes qui passe au crible les déclarations des politiques en revenant sur la véracité juridique ou non de leurs propos, ou encore l'émission *Besoin de rien, envie de droit*⁵⁷ de Clara Benyamin sur Binge Audio qui tente de démocratiser le droit en traversant différentes thématiques comme la propriété intellectuelle ou la protection des journalistes. Les chaînes parlementaires y contribuent en diffusant des émissions comme un jour une question ou encore la série de vidéos animées *les clés de la République*⁵⁸ initiée par l'Assemblée nationale, qui explique des concepts comme le rôle d'un ministre, du Conseil d'État, sur un ton décalé et hautement pédagogique en stop motion avec des figurines et des éléments de décor.

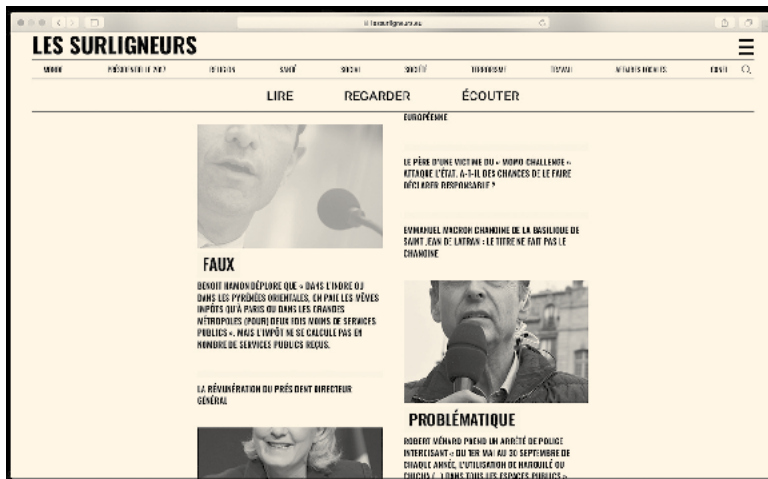
Enfin la plateforme *Éducadroit*⁵⁹ des défenseurs des droits est une ressource importante regroupant des dizaines de ressources pédagogiques sur le droit, sous la forme de fiches, de vidéos, de kits pédagogiques... Si des initiatives pédagogiques sur le droit existent, elles restent souvent assez confidentielles, et n'atteignent pas forcément un large public dans leurs diffusions, à cause de notre manque d'intérêt pour ce domaine.

(56) Les surligneurs, site de fact checking juridique, (en ligne), <https://lessurligneurs.eu/>

(57) *Besoin de rien, envie de droit*, Binge audio, Clara Benyamin, podcast, 2019, (en ligne), <https://www.binge.audio/podcast/enviededroit>

(58) Les clés de la République, un glossaire animé des mots qui peuplent l'actualité, voir en annexe, (en ligne), <http://lesclesdelarepublique.fr/>

(59) *Éducadroit*, plateforme ressource sur le droit pour les enfants et les jeunes en libre accès, (en ligne), <https://educadroit.fr/>



Les surligneurs, site de fake-checking juridique, 2017, <http://lessurligneurs.eu/>

Les surligneurs est un média de décryptage politique et juridique, dirigé par un collectif non partisan, constitué de juristes qui se sont fixé comme mission de remettre le droit au cœur du débat public. La plateforme permet de vérifier les dires des politiques d'un point de vue juridique. Les contenus sont organisés en trois catégories : lire, regarder, écouter et les sujets traités vont de l'éducation, à l'Europe, à l'environnement, en passant par la finance, la justice, les migrations, jusqu'aux élections présidentielles... L'ensemble de ces sujets sont traités sous l'angle juridique. Chaque fait d'actualité est catégorisé comme « à nuancer », « faux », « problématique » ou « impossible ». Les déclarations des politiques, qui touchent au droit sont analysées par des juristes qui rétablissent la véracité juridique. La plateforme est extrêmement précise et sourcée. Enfin chaque article est augmenté par des liens renvoyant à des contenus plus détaillés. L'interface a été réalisée par l'agence Où sont les dragons.

La question du jour

C'est quoi l'affaire Kadhafi ?

Où vous êtes sur cette affaire complexe en cours qui pèse contre Michel Sarkozy et les financements de sa campagne en 2007.



À voir

À voir

Le film *La fille au bracelet* de Stéphane Demoustier sur la justice pénale

La fille au bracelet



Lise est accablée d'indignité ses amis, une plume, elle vit aujourd'hui avec un bracelet électronique et est jugée en cours d'attente...

La représentation de la justice



Michel Foucault
Le jeu des effiles - 1990-1994

La question du jour

Avons nous le droit de filmer un procès ?

Depuis 1994 il est interdit de filmer les procès en France, à l'exception des procès des hautes instances. Cette interdiction vise notamment à protéger l'intimité des acteurs de la justice ainsi que de préserver le droit à l'oubli et la réinsertion des personnes accusées et les victimes. Le dernier procès filmé est celui des attentats de janvier 2015.

Podcast

Envie de droit,
Besoin de rien,
Binge Audio

À écouter

MICHEL Elora, *Cultur'droit*, ébauche d'un compte instagram pour parler du droit aux non-initiés, regroupant des podcasts, l'actualité, des films, des séries, des points de vocabulaire, Février 2021



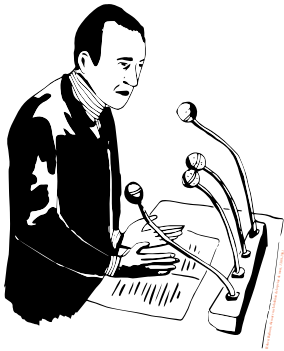
L'indivision

L'indivision est une situation juridique dans laquelle plusieurs personnes exercent des droits de même nature sur un même bien, ou sur une même masse de biens, sans pour autant que leurs parts respectives se trouvent matériellement divisées.

En pratique, l'indivision peut résulter de l'achat d'un bien à plusieurs, mais elle peut aussi avoir lieu dans de nombreuses autres situations (achat du logement familial lors d'un Pacs, divorce des époux, décès...). Les indivisaires s'exposent alors aux risques très des contraintes de l'indivision, la principale étant l'unanimité, exigée pour les prises de décisions les plus importantes.

L'extradition

L'extradition est une procédure juridique qui consiste à livrer une personne qui est poursuivie ou qui a été condamnée par la justice d'un pays tiers aux autorités de ce pays. Les règles de l'extradition sont fixées dans le droit international.



Garde des sceaux

Le/a Garde des Sceaux est le nom donné au ministre de la Justice, car il/elle est dépositaire des Sceaux de l'Etat. Il s'agit de l'un des membres les plus importants du gouvernement puisqu'il/elle est en charge de la gestion des juridictions et porte les projets de réforme judiciaire. Le/a Garde des Sceaux est un/e ministre et non un/e juge. Il/elle n'est pas membre du pouvoir judiciaire, mais du pouvoir exécutif.



Le barreau

Le barreau désigne l'ensemble des avocat·es installés professionnellement auprès d'un tribunal judiciaire. Chaque avocat·e appartient à un barreau. Tous les deux ans, les avocat·es d'un barreau élisent un·e bâtonnier qui a pour rôle de les représenter et se voit attribué certaines missions, telles que celle d'arbitrer les litiges entre un avocat·e et son/sa client·e ou de désigner les avocat·es commis·es d'office.

MICHEL Elora, Durant le challenge dessiné du *Inktober 2020* organisé sur Instagram, je me suis lancée le défi d'illustrer chaque jour pendant le mois d'octobre, un concept juridique pour tenter d'expliciter ce qu'il signifie. Ce challenge a donné lieu à une série de dessins à l'encre, présentés sous la forme de définitions, Octobre 2020.

En première année de Master, je m'étais interrogée sur le besoin de centraliser ces contenus pédagogiques et informatifs sur un site ressource⁶⁰ qui avait pour but de compiler du contenu sur l'actualité, des informations pratiques, des bases de connaissances et du contenu culturel sur le droit, dans le but d'améliorer la visibilité de ces ressources. Il m'avait alors semblé que la question de la diffusion de l'information juridique était vraiment problématique et qu'il fallait plutôt partir sur une autre voie de sensibilisation, plus directe pour toucher les citoyens.

RENDRE EFFECTIF, L'ACCÈS AU DROIT

Enjeux et organisation de l'accès au droit et à la justice en France

Après avoir envisagé le droit dans son intérêt pour le collectif, envisageons les conséquences d'une sensibilisation à l'échelle de l'individu. Si tous les citoyens doivent être égaux devant la loi, elle se doit d'être accessible et intelligible, ce qui n'est pas pleinement le cas aujourd'hui.

En France, il est du ressort de l'Institution judiciaire de développer l'accès au droit et à la justice, deux besoins différents. D'une part l'accès au droit regroupe tout autant l'accès à l'information juridique, la mise en place de consultations gratuites avec un juriste, ainsi que l'assistance dans les procédures civiles et pénales. L'accès au droit a une réelle fonction sociale, Selon Philippe Warin, Catherine Chauveaud et Pierre Mazet, dans l'article *Des fabriques d'accès au(x) droit(s)*⁶¹, ces structures d'accès au droit placent les personnes dans le droit, elles deviennent justiciables et c'est un statut qui leur permet d'exiger du respect. Par ces rendez-vous, les citoyens se sentent sujets de droit et traités sur un pied d'égalité et c'est une réelle re-qualification sociale qui s'opère lors d'un premier rendez-vous avec un juriste, permettant de devenir sujet de droits, réduisant l'angoisse sociale liée parfois à la stigmatisation de certaines populations. D'autre part l'accès à la justice correspond à l'aide juridictionnelle⁶², à l'aide aux victimes c'est un droit garanti par les normes internationales découlant de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

(60) Voir projet de site ressource p43-46

(61) WARIN Philippe, CHAUVEAUD Catherine, MAZET Pierre, *Des fabriques d'accès au(x) droit(s)*, HAL archives en ligne, 2010, (en ligne), https://www.researchgate.net/publication/278628719_Des_fabriques_d%27acces_aux_droits

(62) L'aide juridictionnelle est la prise en charge par l'État, totale ou partielle des frais liés à une procédure judiciaire si vous n'avez pas la possibilité de les régler.

**VOUS PENSEZ QUE
VOS DROITS N'ONT PAS
ÉTÉ RESPECTÉS ICI**



NOUS AVONS LA RÉPONSE.

Son entretien d'embauche s'était bien passé. Avec son expérience et ses diplômes, Samia était très confiante. Pourtant, on ne l'a jamais rappelée. Elle a saisi le Défenseur des droits. Le Défenseur des droits, ce sont plus de 700 experts près de chez vous pour répondre à vos questions. Quelle que soit votre situation, ils vous aident à faire valoir vos droits gratuitement, en toute indépendance. Face au droit, nous sommes tous égaux.

Contactez-nous : defenseurdesdroits.fr • 09 69 39 00 00* • gratuitement par courrier**

* Prix d'un appel local
** Défenseur des droits
Libre réponse 71122
75042 Paris Cedex 12

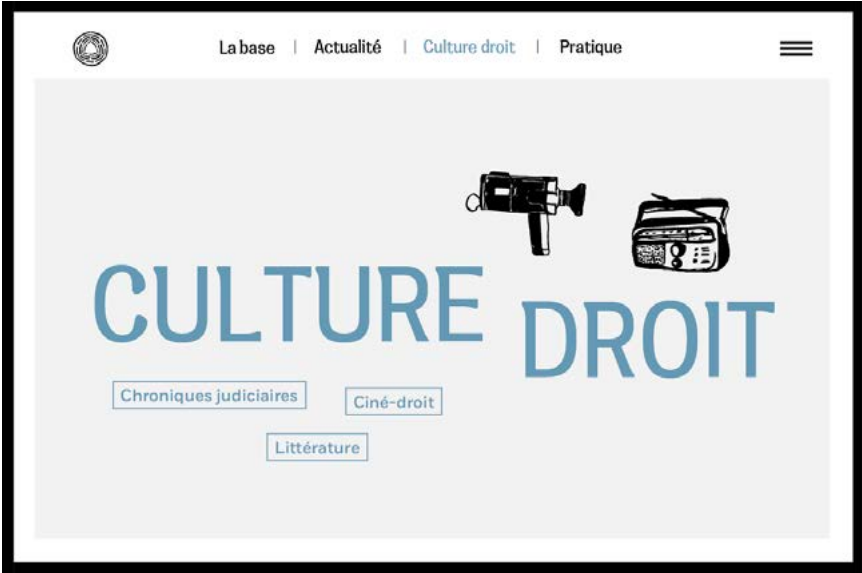
D
Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



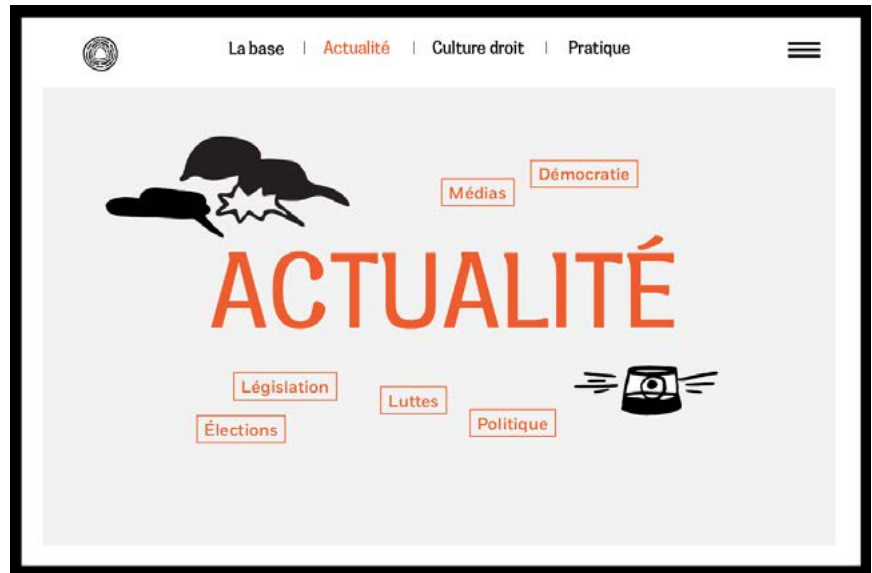
Défenseur des droits, Campagne de sensibilisation, 2016. Campagne diffusée dans les grands titres de la presse quotidienne régionale et sur internet, la campagne du Défenseur des droits a pour objectif de mieux faire connaître le recours direct et gratuit que constitue l'institution. Une campagne présentant quatre situations de la vie quotidienne dans lesquelles les droits d'une personne ne semblent pas respectés.



Michel Éloria, recherches, Mai 2020. Projet de plateforme ressource sur le droit initié en Master 1. La plateforme aurait pour ambition de regrouper des ressources (informations, liens, films, podcasts, articles ...) autour de quatre catégories : des bases juridiques, des questions pratiques, des ressources culturelles et ce qui relève actualité. Le site ferait des renvois sur d'autres sites et organiserait du contenu de manière lisible.



MICHEL Élora, recherches, Mai 2020. Projet de plateforme ressource sur le droit initié en Master 1.



MICHEL Élora, recherches, Mai 2020. Projet de plateforme ressource sur le droit initié en Master 1.

La base | **Actualité** | Culture droit | Pratique

ACTUALITÉ

Procès de François et Pénélope Fillon

Le parquet national financier a requis mardi cinq ans de prison, dont deux ans fermés, à l'encontre de l'ancien Premier ministre François Fillon, et trois ans avec sursis contre son épouse Pénélope dans l'affaire des soupçons d'emplois fictifs de Mme Fillon.

Lobby citoyen

En réponse aux 20 milliards attribués aux grandes entreprises polluantes, des dizaines de milliers de citoyen.ne.s ont contacté leur député.e.s.

Menaces terroristes à Fleury-Mérogis

Un message, diffusé sur une application cryptée, appelle les détenus partisans du groupe Etat islamique, « spécialement à Fleury-Mérogis », à attaquer le personnel et la directrice de l'établissement

La base | Actualité | Culture droit | **Pratique**

QUESTIONS PRATIQUES

Procédures

Annuaire

Formulaires

MICHEL ÉLora, recherches, Mai 2020. Projet de plateforme ressource sur le droit initié en Master 1.

En France l'accès au droit est un principe inscrit dans la loi depuis 1991, coordonné par les CDAD⁶³ : les conseils départementaux d'accès au droit sur tout le territoire. Cet organisme avec qui je me suis associée dans mon projet, a le devoir donc d'organiser des permanences juridiques mais aussi de mener et de coordonner des actions de sensibilisation au droit auprès des jeunes notamment, ce qui m'intéresse particulièrement. Le CDAD travaille autant sur le temps de la procédure avec les justiciables que hors procédures avec des jeunes. Ce type de structure, moins contraignante que le tribunal judiciaire, avec une hiérarchie plus légère et qui fait un travail de terrain se présente comme un interlocuteur privilégié pour le projet en design car nos problématiques se croisaient. Le projet permettra d'amplifier leurs actions comme nous le verrons par la suite.

DES PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ ET D'INTELLIGIBILITÉ

Dans l'accès au droit, il est important de différencier le problème de l'accessibilité et celui de l'intelligibilité. C'est cette seconde problématique qui accentue l'opacité du droit. Genevra Peruginelli⁶⁴, chercheuse juridique, dans l'article *L'accès global au droit*⁶⁵ fait le postulat que l'on pourrait augmenter notre pouvoir citoyen, si l'information juridique était plus accessible en général, à condition d'être à même de la comprendre et de l'utiliser. Selon elle, la libre diffusion de l'information juridique contribue à la primauté du droit et à rendre effectifs les idéaux de démocratie au niveau global. Cette information juridique devrait être gratuite, accessible, intelligible, numérique afin que son accès ne soit plus réservé seulement aux classes aisées et aux lobbyistes. Selon elle, la possibilité d'accéder aux normes juridiques crée les conditions nécessaires pour assurer l'impartialité du système judiciaire et en améliore le fonctionnement, tout en favorisant la compréhension des lois et du processus législatif. La chercheuse conclut que l'accès au droit n'est pas encore effectif malgré sa plus grande diffusion par internet et que ces efforts sont réduits par le manque d'intelligibilité des informations.

(63) CDAD : conseil départemental d'accès au droit est un organisme de référence qui crée un réseau entre les dispositifs d'accès au droit existants dans le département.

(64) Genevra Peruginelli est diplômée en droit, doctorat en télématique et société de l'information à l'Université de Florence. Elle travaille comme chercheuse juridique à l'institut de Théorie et Techniques de l'information juridique du CNR.

(65) PERUGINELLI Genevra, *L'accès global au droit : un aperçu du passé et un regard vers l'avenir*, Revue française des sciences de l'information et de la communication, (en ligne), 2014, <https://journals.openedition.org/rfsic/919?lang=en>

Il me semble que sur ce point, nous ne soyons pas suffisamment armés pour comprendre des ressources juridiques sans aucune culture de ce milieu. Sans connaissance du droit, le fossé entre son accessibilité et son intelligibilité pourrait demeurer trop important pour que les citoyens s'emparent volontairement de ce domaine. Si l'accès au droit est bien coordonné en France, il est parfois méconnu des citoyens et il reste un travail d'envergure à mener pour rendre intelligible l'information juridique et de nombreuses voies de projet peuvent s'ouvrir dans ce sens.

II- *Développer* une culture générale du droit

FACE À UN MANQUE D'ÉDUCATION GLOBALE AU DROIT

Un remède à ce manque pourrait être le développement à long terme, d'une forme de culture générale du droit. Ce terme de culture générale désigne des connaissances en tout genre, sans spécialisation, il s'oppose à une connaissance disciplinaire. Il se traduisait selon Cicéron, orateur et homme politique romain sous le terme d'*humanitas*, à savoir une culture qui se poursuit tout au long de la vie. Selon le philosophe René Descartes dans la *I^{ère} règle pour la direction de l'esprit*⁶⁶ publié en 1684, à propos de la culture générale, le but des études devait être de diriger l'esprit de manière à ce qu'il porte des jugements solides et vrais sur tout ce qui se présente à lui. Il ne s'agissait pas tant selon lui d'acquérir un contenu de culture déterminé, que d'apprendre à bien juger des choses. Cette culture générale du droit aurait donc pour but de cultiver, en somme, un esprit libre et critique sur le droit.

SENSIBILISER PAR LA FICTION

Comme nous l'avons vu, il est difficile d'intéresser les citoyens à ces questions et il faut trouver une manière ludique d'aborder le droit. Quand rentrons-nous en relation avec lui ? Si nous sommes si loin du droit et des tribunaux, devrions nous nous saisir de la fiction pour sensibiliser au droit ? En effet le cinéma est le plus grand passeur d'images de la justice d'après l'institut des hautes études sur la justice⁶⁷ et si son potentiel est immense et peut constituer une base de travail importante pour le projet en design, la fiction présente aussi des limites.

Le cinéma nous permet depuis longtemps de vivre par procuration des situations dans le monde judiciaire, en traversant d'autres réalités humaines. En effet, pour la majorité d'entre nous, nous construisons notre culture juridique à travers des représentations, par différents médias: à la télévision, dans des reportages ou des téléfilms et des séries judiciaires, par la presse, les faits divers et des chroniques judiciaires, et enfin par le cinéma. Ce dernier semble ouvrir un passage pour s'approcher de la justice.

(66) DESCARTES René, *Règles pour la direction de l'esprit*, IGF, Ldp Classiques Philosophie, 2002, 255 pages

(67) L'institut des hautes études sur la justice est un organisme d'étude et d'analyse indépendant créé en 1990. Il propose une réflexion sur les évolutions du droit et de la justice dans un cadre interdisciplinaire et transnational. Elle fait le lien entre la recherche et les pratiques de la justice.
<https://ihej.org/>

Le théoricien du cinéma et universitaire Jacques Aumont dans l'ouvrage *fictions filmiques*⁶⁸ explicite l'idée que l'œuvre de fiction n'est pas un fragment du monde réel, mais un discours à propos de ce monde, qu'elle nous invite à réfléchir sur l'état de ce monde et sur ce qui y fonctionne mal. Il considère le cinéma comme un intermédiaire entre nous et les autres, comme un vecteur d'empathie.

Ainsi le cinéma peut être un prisme pour penser le réel par la fiction afin de débattre du droit. Cette relation entre justice, droit et cinéma s'impose presque comme une évidence à en voir le nombre de festivals consacrés à ce genre à part entière en France.

Mais le cinéma n'est pas le reflet de la réalité et force est de constater que nous partageons un imaginaire assez déformé de la justice et du droit ce qui peut-être délétère. Nombreux d'entre nous auront aussi tendance à confondre la justice française et américaine tant elle prédomine nos imaginaires. Ainsi sous influence de la fiction, on aura tendance à associer la justice à des grands procès d'assises, à des procès historiques, à des crimes, plutôt qu'à des simples délits, en occultant la justice dite de proximité largement moins représentée comme, la justice civile, les comparutions immédiates, ou encore les prud'hommes.

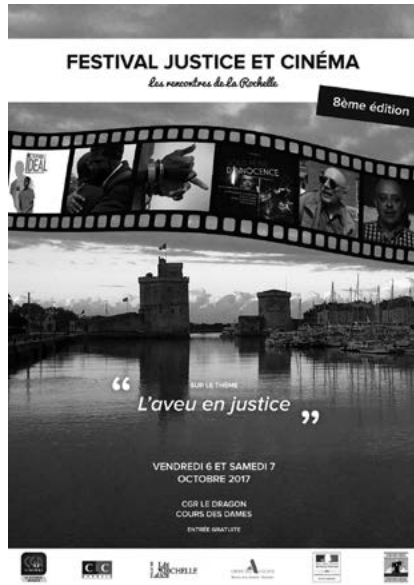
D'un autre côté certains documentaires s'efforcent de montrer le réel, comme *State legislature*⁶⁹ de Frederic Wiseman qui explore le fonctionnement de l'assemblée législative de l'Idaho aux États-Unis, ou encore la série *Commises d'office*⁷⁰ de Déborah Meier-Mimran, révélant le travail acharné des avocates commises d'offices. Récemment, sur la plateforme de documentaire en ligne Tenk dans un ensemble de documentaires intitulé *Justice vers de nouvelles images*⁷¹, la réalisatrice et directrice artistique du festival d'images en Justice, Marianne Bressy, lors du lancement, expliquait en quoi il est important, de renouveler les imaginaires de la justice: *Dans les médias, le plus souvent, les images de justice se limitent aux grands procès, aux affaires criminelles, éventuellement à certaines enquêtes si elles peuvent susciter la curiosité du public. De temps en temps la prison, véritable tabou visuel, resurgit dans les informations via ses suicides, ses émeutes, ses rares évasions ou les grèves de ses personnels. La prison et la justice sont forcément perçues comme des éléments très violents et grandioses. La représentation de la justice est à ce point restreinte qu'il serait facile de penser qu'elle n'est qu'une application de la loi, et ainsi la réduire aux seuls exercices du contrôle, du jugement, et de la punition. La justice c'est aussi une forme de protection de la population.*

(68) AUMONT Jacques, *Fictions filmiques, comment (et pourquoi) le cinéma raconte des histoires*, Paris, vrin, philosophie et cinéma, 2018

(69) WISEMAN Frederick, *State legislature*, documentaire, 2006, 217 minutes

(70) Déborah Meier-Mimran, *Commises d'offices*, youtube, 2017, <https://www.youtube.com/watch?v=jLrKLuLLOw> (en ligne)

(71) *Justice vers de nouvelles images de justice*, Tenk, 2020, ensemble de documentaires en ligne, <https://www.tenk.fr/p/justice-vers-de-nouvelles-images>



Festival *Justice et cinéma, les rencontres de la Rochelle*, La Rochelle, 2017.



L'atelier du bourg, Festival *Images de justice*, Rennes, 2016.



Festival *Justice en cultures*, Strasbourg, 2018.



Festival *La justice en images*, Le Mans, 2020.

Car à l'autre bout de la loi, ailleurs que dans les tribunaux, les commissariats ou les prisons, notre réel s'organise. C'est là, à l'opposé de l'intérêt médiatique pour l'immédiat et le sensationnel, que le cinéma documentaire justement travaille à révéler les creux dans lesquels elle résonne. Les documentaires de Justice vers de nouvelles images proposaient une vision obscure, réelle, plus internationale et hautement symbolique de cet hors champ judiciaire. Si l'on souhaite sensibiliser au droit par le cinéma, il faudra porter une attention particulière aux images choisies et à la médiation que l'on en fera.

Selon le magistrat, essayiste et président de l'association française pour l'histoire de la justice, Denis Salas⁷², la meilleure manière de réinsérer la discipline juridique c'est par la fiction et la culture, puisque entrer par une incarnation de la justice, est bien plus clair pour les jeunes à son goût. En effet, en interrogeant des enseignants, on comprend que les jeunes restent parfois hermétiques à la notion du droit. De plus, le cinéma entretient une histoire forte avec la justice, de par son caractère dramatique d'une part et à cause de l'interdiction de filmer les procès en France d'autre part. Pour sensibiliser au droit, il pourrait être intéressant de diffuser des représentations plus proches du réel, de se saisir du cinéma pour débattre des enjeux du droit.

Sur cette question du cinéma et du droit, j'ai pu m'associer au conseil départemental de la Haute Garonne autour des Cinés Jeunes Justice⁷³. Un événement qui fait se rencontrer chaque année des collégiens et lycéens et des professionnels du droit autour de films thématiques. Je développerai suite au master, un site avec eux pour valoriser cet événement, dans le but d'aider les enseignants à mieux préparer les classes aux débats avant les séances de cinéma tout en apportant du vocabulaire juridique aux élèves.

Si le cinéma est propice à la mise en place de débats philosophiques sur le droit, nous chercherons néanmoins à développer un projet encore plus immersif sur la justice. Comment dépasser la fiction pour que les citoyens s'emparent eux-même du droit ? Si les salles d'audiences sont quasi-systématiquement ouvertes au public, il n'est pas naturel de s'y rendre pour autant, alors comment concevoir une rencontre avec la justice ?

(72) SALAS Denis, *C'est un adulte qui est le vecteur de la rencontre des jeunes avec la loi*, Paris, Diversité, n° 188, 2^e trimestre, 2017

(73) Les Cinés-jeunes-justice est un événement de ciné-débat organisé depuis 12 ans par le CDAD31 dans la métropole Toulousaine. Il réunit 5000 élèves, 80 intervenants, 15 cinémas autour d'une dizaine de film.

Depuis quelques années, de nouvelles formes de chroniques judiciaires au contact du réel émergent également comme *Fenêtre sur cour*⁷⁴ d'Arte radio chroniqué par Elise Costa qui traite des coulisses des cours d'assises, ou *Les pieds sur terres*⁷⁵ sur France Culture et son dossier «place de la république» qui glane des bribes de récits dans un tribunal, une matière rare, vivante et précieuse. Ou encore *Un micro au tribunal*⁷⁶ de médiapart qui a eu l'autorisation exceptionnelle d'enregistrer des audiences de justice de proximité. Ces chroniques dévoilent, sans commenter, la réalité des tribunaux, du travail des juges, des avocats, des procureurs, des justiciables, des greffiers et des fonctionnaires. Elles témoignent sans doute d'un besoin, d'une curiosité pour le réel.

L'INTERDICTION DE L'IMAGE DE JUSTICE

Cette question de la place de la fiction et du réel pour sensibiliser au droit est centrale dans la recherche et dans l'orientation du projet, elle découle directement de l'interdiction de filmer la justice. Historiquement, l'Institution judiciaire a toujours eu peur de la diffusion de l'image à l'extérieur de son enceinte. Ainsi le film et la photographie sont strictement interdits dans les salles d'audience depuis 1954, dans le but de préserver la sérénité des débats, le droit à l'image et donc la présomption d'innocence. Selon le magistrat et directeur scientifique des cahiers de la justice Denis Salas⁷⁷, *On comprend mal qu'une société de l'image s'accommode d'un interdit aussi absolu pour la justice*. Au contraire, il lui semble qu'en dépassant l'icônophobie, l'image réelle de justice légitimerait une institution dont l'activité est largement méconnue. On découvrirait que l'acte de juger est fait de patience, d'écoute et d'un temps nécessairement long pour recoudre le lien social. Selon lui, il ne faut pas avoir peur de la diffusion d'une image de justice contrôlée, qui ne ferait qu'accroître la confiance des citoyens, en montrant les subtilités et les enjeux d'un procès. Filmer les procès permettrait de présenter la réalité de ce qui s'y passe plutôt qu'une vision restreinte et obligatoirement subjective, retranscrite par des journalistes ou des dessinateurs de presse.

Cette étanchéité est souvent expliquée par une peur de la part des professions concernées de dévoiler ce qui se passe dans les salles d'audience, rendant ainsi leur travail visible et critiquable. En tout cas, cet interdit vécu

(74) COSTA Elise, *Fenêtre sur cour*, Arte, en ligne depuis janvier 2019, (en ligne), https://www.arteradio.com/emission/fenetre_sur_cour

(75) KRONLUND Sonia, «Places de la République», saison 1 et 2, *Les pieds sur terre*, (en ligne), 6 février 2019, 28 min places-de-la-republique-saison-2-episode-1

(76) *Un micro au tribunal*, Mediapart, 2019, (en ligne), <https://www.mediapart.fr/studio/podcasts/un-micro-au-tribunal>

(77) SALAS Denis, *La justice du XXI^e siècle, le défi de l'image*, Les cahiers de la justice, Dalloz, pages 107-116, 2019, (en ligne) <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2019-1-page-107.htm>



29 mars
16 avril
2021

Ciné jeunes justice



**Enfances &
adolescences**

12^{ème} édition

Un événement organisé par le CDAD 31



MICHEL Élora, *Ciné jeunes justice*, 12^e édition, Janvier 2021,
Duo d'affiches réalisé pour le CDAD 31 pour communiquer sur l'évènement
du Cinés Jeunes Justice qui a lieu chaque année à Toulouse dans une dizaine de cinémas.
<https://www.cdad-hautegaronne.justice.fr/espace-jeune/>



MICHEL Élora, *Ciné jeunes justice*, 12^e édition, Janvier 2021,

comme absolu n'est ni universel ni intemporel et on peut se demander si l'interdit de la représentation de la scène judiciaire se justifie surtout par la volonté de ne pas désacraliser la justice ? Denis Salas en est convaincu et selon lui cette interdiction va plus loin et relève d'un jeu de pouvoir, dans l'article *La justice du XIX^e siècle, le défi de l'image*⁷⁸ Il défend l'idée que *La transcendance de l'office du juge, l'application de la loi qui s'y déroule, le sanctuaire du délibéré, le port de la robe, l'illisibilité du dossier... tout cela expliquerait l'interdit de la représentation. Dès lors que l'image est une icône à bannir du prétoire, la séparation avec le monde profane impliquerait de marquer cet interdit. Tout regard extérieur briserait cette frontière invisible qui garantit l'intégrité d'un office dans l'espace sacré où la Loi s'administre. La pureté du droit contenu dans l'arche sainte du Code y est ainsi préservée.*

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

Cette question est revenue sur le devant de la scène récemment par le garde des sceaux et ancien avocat célèbre Mr Dupont Moretti et son récent projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, qui voudrait filmer et diffuser les procès. Il renoue avec une volonté de transparence des audiences que partageait Robert Badinter, garde des sceaux sous François Mitterrand. La commission Linden qui a récemment accepté que Mediapart enregistre des procès, souligne que sans minimiser les risques de dérives et notamment celui de voir transformer la justice en spectacle, la justice doit accepter d'être évaluée et de s'exposer au regard public. C'est à travers les médias que ce regard pourrait s'exercer (...) Ce souci de transparence participe de la nature même de la démocratie. Les citoyens ont le droit d'être informés sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, qui doit pouvoir répondre à cette demande. C'est une question hautement polémique mais qui alimente de manière significative le contexte du projet en design et sur le besoin de s'appuyer sur le réel, au-delà des images de fiction pour sensibiliser au droit. Si la fiction et le cinéma sont des bases de travail intéressantes, nous essayerons néanmoins d'aller plus loin dans l'appropriation du droit en concevant une expérience plus directe à la justice.

(78) SALAS Denis, *La justice du XXI^e siècle, le défi de l'image*, Les cahiers de la justice, Dalloz, pages 107-116, 2019, (en ligne) <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2019-1-page-107.htm>



Mr Dupont Moretti, présentant le projet de loi pour la confiance dans l'Institution Judiciaire, AFP, Assemblée nationale, ©CoEX Thomas, Les echos, 3 mars 2021



Bozzoli Cecilia, ouverture du procès en appel d'Erwin Sperisen, Genève, 4 mai 2015, héritage du dessin d'audience.

Inscriptions Enseignants Professionnels

En classe Lexique

À L'AUDIENCE

Édition 2024



Inscriptions Enseignants Professionnels

En classe Lexique

[1]



De mai à juillet 2003, Raymond Depardon et son équipe ont obtenu l'autorisation exceptionnelle de filmer le déroulement des audiences de la 10ème Chambre Correctionnelle de Paris. Dix ans après *Délits flagrants*, le cinéaste poursuit sa démarche en nous proposant ce nouveau documentaire citoyen, témoignage inédit sur le fonctionnement de la machine judiciaire. De la simple convocation pour conduite en état d'ivresse aux déferés de la nuit, 10e chambre nous plonge dans le quotidien d'un tribunal : douze affaires, douze histoires d'hommes et de femmes qui se sont, un jour, retrouvés face à la justice.

MICHEL Elora, Maquette d'un site pour augmenter l'expérience des cinés jeunes justice en partenariat avec le CDAD 31. Décembre 2020. Pages thématique et bande annonce.

SÉLECTION 2020 À L'AUDIENCE



- * Audience pénale
- * Correctionnelle
- * Documentaire
- * Sursis

[10e chambre, Raymond Depardon]

De mai à juillet 2003, Raymond Depardon et son équipe ont obtenu l'**autorisation exceptionnelle** de filmer le déroulement des audiences de la 10^{ème} **Chambre Correctionnelle** de Paris. Dix ans après Délits flagrants, le cinéaste poursuit sa démarche en nous proposant ce nouveau **documentaire** citoyen, témoignage inédit sur le fonctionnement de la machine judiciaire. De la simple **convocation** pour conduite en état d'ivresse aux **déférés de la nuit**, 10e chambre nous plonge dans le quotidien d'un tribunal : douze affaires, douze histoires d'hommes et de femmes qui se sont, un jour, retrouvés face à la justice.

Inscriptions

Enseignants

Professionnels

En classe

Lexique

LA SÉLECTION



Le brio, Yvan Attal, 2017

Neïla Salah a grandi à Créteil et rêve de devenir avocate. Inscrite à la grande université parisienne d'Assas, elle se confronte dès le premier jour à Pierre Mazard, professeur connu pour ses provocations et ses dérapages.



Polisse, Maïwenn, 2011

Le quotidien des policiers de la BPM (Brigade de Protection des Mineurs) ce sont les gardes à vue de pédophiles, les arrestations de pickpockets mineurs mais aussi la pause déjeuner où l'on se raconte...



MICHEL Elora, Maquette d'un site pour augmenter l'expérience des cinés jeunes justice en partenariat avec le CDAD 31. Décembre 2020. Pages de sélections.

III- Manipuler le droit *pour le comprendre*

L'orientation du projet sur une éducation au droit est en réaction avec une quasi-absence du droit dans les programmes scolaires, un manque de connaissance qui peut faire défaut à beaucoup de citoyens. Il paraît aussi difficile d'intéresser le grand public dans la sphère privée sur ces questions, considérées comme très politiques ou techniques à première vue, c'est pourquoi le projet se positionnera dans un contexte scolaire.

Pour mettre en œuvre une action de sensibilisation efficace, il apparaît nécessaire de favoriser une réelle interaction avec la matière juridique, plutôt qu'une relation d'information par définition, plus passive. En effet, un des enjeux sera de réussir à piquer la curiosité des profanes, par une entrée ludique, en concevant une rencontre, une interaction avec le droit qui puisse le rendre digne d'intérêt. Le choix d'un contexte précis permettant une disponibilité d'esprit est donc primordial.

FRICION ENTRE PROFANES ET PROFESSIONNELS

Tenter de démocratiser le droit n'est pas un acte anodin, car c'est un domaine bien gardé comme nous l'avons vu. On peut se demander s'il est problématique de faire manipuler le droit par des non-initiés aux yeux des professionnels ? Historiquement, l'appropriation du droit par les profanes a toujours été suspecte et il existe bien une friction qui oppose le statut

exceptionnel des magistrats aux citoyens dits ordinaires. D'après le professeur de sociologie Jacques Commailles⁷⁹, ce mépris est visible entre autres dans les jurys populaires des cours d'assises constituées de citoyens tirés au sort, à qui l'on peut s'entendre reprocher de fonder leurs opinions sur des préjugés et d'être incompetents juridiquement. Cette méfiance est aussi visible face aux prudhommes, constitués d'employeurs et de salariés. Après avoir démontré le caractère quasi sacré du droit et de la justice, on peut imaginer qu'il y aura peut-être des réticences à l'égard d'un projet « ludique » visant une prise en main juridique des non-initiés.

EN S'APPUYANT SUR L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE (EMC)

En partenariat avec le CDAD31, il est apparu possible de proposer un projet à l'intention des jeunes, en m'appuyant sur les interventions qu'ils avaient commencé à mettre en place en 2020 dans les murs des collèges et des lycées. Le contexte sanitaire ayant précipité la quasi fermeture des salles d'audiences au public, il fut opportun de proposer une alternative aux établissements scolaires, accoutumés ou non à emmener des classes aux audiences. Pour le désigner, le milieu scolaire demeure un contexte intéressant permettant de toucher une large audience et les jeunes de 13 à 18 ans représentent un public intéressant, qui commence à se former une opinion politique et qui se situe dans une phase de construction identitaire.

Ces interventions du CDAD31 s'inscrivent dans le cadre des cours d'éducation morale et civique, une matière enseignée aujourd'hui par les professeurs d'histoire-géographie. L'EMC est aujourd'hui la matière qui peut ouvrir la réflexion sur le droit dans le programme du secondaire. Approchée au primaire et enseignée au secondaire, par des professeurs d'histoire au collège, cette matière tente de transmettre, entre autres, les valeurs de la République, l'apprentissage des institutions, l'identité, les droits et devoirs des citoyens. Si elle est orientée vers le civisme c'est à dire en ce qui concerne le citoyen et sa participation à la vie politique, cette matière est aussi parfois teintée d'un discours qui peut être perçu comme

(79) COMMAILLE Jacques, *À quoi nous sert le droit*, Paris, Gallimard, 2015, 528 pages.

moralisateur, de par sa volonté de former de « bons citoyens ». De plus, si certaines sections au lycée proposent une approche du droit, globalement seuls les élèves qui se spécialisent en études supérieures seront formés au droit dans leur cursus scolaire. Il apparaît pourtant essentiel d'apporter des outils conceptuels et moraux aux plus jeunes afin qu'ils puissent développer leur esprit critique sur ce qui les entoure.

L'EMC est connue pour être une matière parfois difficile à enseigner, par un manque d'heures dédiées et par l'obligation des enseignants en histoire à jongler entre deux programmes. De plus, d'après certains enseignants, il est difficile d'intéresser les apprenants selon les thèmes abordés, c'est pourquoi la proposition d'un projet développant une posture active de la part des élèves pourrait être bien accueillie.

HISTOIRE DE L'EMC, UN ENSEIGNEMENT AMBIGU Témoin d'un rapport entre l'école & la société

Revenons sur le contexte de cet enseignement avant de détailler le contenu du projet. L'EMC est un enseignement aux contours plutôt flous, sans programme réel et qui questionne la séparation entre l'École et la société. En effet de tout temps on a essayé de confier à l'École et à l'éducation civique, l'apprentissage du vivre ensemble, à travers un discours de l'ordre plus ou moins présent. Tout d'abord on peut se demander ce que signifie l'enseignement du civisme et de la morale ? La citoyenneté sous certains aspects s'inscrit dans un champ sémantique plus large, celui de l'engagement, de la participation au projet citoyen. C'est une notion malléable, polémique et inséparable du débat. Si la citoyenneté, au sens Grec du terme, évoque la participation aux instances de décisions dans la Cité, un espace d'appartenance à la nation, elle a aujourd'hui perdu son sens dans notre démocratie représentative et donc, dans l'enseignement également.

En France, on commence à bâtir un modèle de citoyenneté via l'instruction des élèves à partir de la Révolution. Il était alors établi que l'on devenait citoyen en connaissant la loi, le cadre de son propre pouvoir politique, d'égalité de tous face au droit. Le sociologue Bernard Bier dans l'article

*Éducation à la citoyenneté, justice, prévention: d'une évidence institutionnelle à un questionnement politique*⁸⁰ nous raconte comment cette matière s'est intégrée au programme. La loi de 1882 instaure en primaire « l'instruction morale et civique » dans le but de préparer les enfants à la vie qui les attend en société. Cette instruction avait alors pour intention de faire connaître aux élèves notre organisation politique et sociale en leur montrant les droits mais aussi les devoirs des futurs citoyens. Ce n'était pas un espace de débat mais un enseignement que l'on peut considérer aujourd'hui comme normalisateur. Quand la III^e République met en place l'école primaire gratuite et obligatoire, sous l'autorité de l'État, cette mission de formation du citoyen sera centrale. Il s'agira de transformer l'enfant en élève pour préparer le citoyen de demain. Encore aujourd'hui, la participation des élèves sur la question de la citoyenneté est souvent restreinte au cadre de la vie scolaire. Seules les écoles aux pédagogies alternatives comme les écoles Freinet⁸¹ incluent totalement les élèves, dès le plus jeune âge dans la participation de la vie de la classe et de l'école.

FAIRE UNE PLACE POUR LE DROIT DANS LE PROGRAMME ?

En imaginant qu'on aille plus loin, comment et pourquoi le droit pourrait intégrer davantage le programme de l'éducation morale et civique ? Selon l'avocat au barreau de Paris Amaury Bousquet⁸², il est urgent de faire une place pour l'enseignement du droit, dans le socle commun de connaissances, ou comme une matière autonome. Sans dispenser un enseignement technique il pourrait y être abordé des principes comme l'absence de droit sans preuve, la hiérarchie des normes ou la fonction du droit, la différence entre droit et justice, l'imbrication de la liberté et de la responsabilité... Selon lui, l'importance d'une éducation juridique minimale repose sur au moins trois exigences : premièrement la maîtrise, la compréhension du droit objectif qui s'appliquent à tous, permettant à chacun d'appréhender son environnement et l'exercice de ses droits subjectifs, politiques, économiques et sociaux. Deuxièmement l'acquisition d'un bon sens juridique, afin d'être plus autonome face à une situation courante de droit. Enfin selon lui, une culture juridique basique aiderait à formuler une opinion éclairée, à faire des choix politiques et d'être à même de débattre en conscience.


(80) BIER Bernard, *Éducation à la citoyenneté, justice prévention: d'une évidence institutionnelle à un questionnement politique*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Cahiers de l'action, n°42, 2014

(81) La pédagogie Freinet date du début du 20^e siècle, cette méthode imaginée par Célestin Freinet place les élèves comme acteurs de leurs apprentissages.

(82) BOUSQUET Amaury, *Pour une éducation juridique élémentaire dès le collège*, médiapart, 2 septembre 2020, (en ligne) <https://blogs.mediapart.fr/amaury-bousquet/blog/270720/pour-une-education-juridique-elementaire-des-le-college>

Étape 1 Connaître les symboles de la République

1 La devise et le drapeau



Narrative


Un document vidéo sur la devise et le drapeau de la République.

Questions


Doc. 1. Pp. 2, 3, 4 et 5, 6

1. Quels sont les symboles communs aux articles 1, 2, 3 et 4 ?
2. Pourquoi les symboles de la République sont-ils importants ?
3. Quels sont les symboles de la République ?
4. Pourquoi les symboles de la République sont-ils importants ?
5. Pourquoi les symboles de la République sont-ils importants ?

2 Le Marseillais, hymne national



3 Marianne



"Marianne, c'est un peu chacune d'entre nous"

Site du **livre scolaire**, extrait du manuel d'éducation civique et moral sur le chapitre connaître les symboles de la République, manuel réalisé par des enseignants, entièrement gratuit et mis en ligne, <https://www.lelivrescolaire.fr/>



Les ateliers du droit, CDAD31, Toulouse, 2018, visite d'une classe au tribunal judiciaire de Toulouse pour assister aux comparutions immédiates.

Il faudrait aller plus loin sur cet enseignement, dans l'optique que les élèves arrivent à percevoir le droit comme une structure fondamentale de la vie en société, de leur propre vie, au-delà d'une série d'autorisations ou d'interdictions. Selon le sociologue Philippe Perrenoud, dans *L'école est-elle encore le creuset de la démocratie*⁸³, ce type d'enseignement devrait Permettre à chacun de construire les connaissances et les compétences nécessaires pour faire face à la complexité du monde et de la société: de nombreux élèves sortent de l'école démunis des moyens intellectuels de s'informer, de se former une opinion, de défendre un point de vue par l'argumentation. Il souligne aussi l'importance d'apporter des bases de droit au collège et lycée, dans un soucis d'égalité entre les élèves, au même titre que l'économie, la politique ou la science politique car ce sont ces savoirs qui armeront le futur citoyen, au titre d'une meilleure connaissance de la société.

Le sociologue explique aussi que l'école est évidemment responsable d'enseigner à lire, mais aussi à lire le journal, à écouter, regarder et comprendre les émissions politiques et celles qui traitent de sujets de société et d'être capable de penser par soi-même. Organiser des moments de débat avec les élèves hors du cadre familial semble aussi primordial pour que les élèves se confrontent à d'autres réalités et forgent leur esprit critique. L'éducation morale et civique pour laquelle la formation initiale a toujours été réduite et par extension une forme d'éducation au droit, pourrait pourtant être une source d'innovation, de sens et de motivation et un ensemble de spécialistes s'accordent sur l'importance d'un tel enseignement. L'école est dans la société et le système éducatif ne peut pas être plus vertueux que la société dont il tire sa légitimité et ses ressources.

Ainsi le projet aura pour ambition de créer une vraie rencontre avec le droit et la justice, par un éveil à ce milieu. Nous allons organiser des activités de sensibilisation au droit en classe avec le CDAD31, autour de l'EMC. L'idée sera de mettre les élèves en posture active pour les rendre moins hermétiques à cet enseignement difficile. Aujourd'hui encore, l'EMC reste une matière qui peut-être moralisatrice et qui ne permet pas toujours l'expression des élèves, c'est pourquoi il apparaît intéressant de proposer une manipulation du droit et plus particulièrement d'un procès.

(83) PERRENOUD Philippe, *L'école est-elle encore le creuset de la démocratie ?*, Lyon, chronique sociale, 2003.

LA VOIE DE L'APPROPRIATION, MISE EN PLACE D'UN JEU DE RÔLE

Contexte d'élaboration du jeu et partenariat

La conception du projet final a démarré suite à un stage réalisé en 2020 auprès du CDAD de la Haute-Garonne autour des ateliers du droit menés par l'organisme. Ces ateliers consistent à faire assister des classes allant de la 4^e au niveau BTS à des audiences correctionnelles publiques au tribunal de Toulouse, tout en étant encadré par un.e élève avocat qui décrypte l'audience avec eux. Si l'atelier est très demandé par les enseignants, il est aussi limité par le manque de juristes pouvant encadrer l'intervention. J'avais travaillé en stage à l'élaboration d'un support pédagogique* pour préparer les scolaires à leur venue en présentant les principes de justice en France, les types d'infractions, les rôles des professionnels de justice et les étapes d'un procès de comparution immédiate. Le contenu fut rédigé avec le CDAD tandis que je me concentrais principalement sur la structure du document et sur la partie graphique. Le contenu d'une audience étant difficile à saisir, sans préparation préalable, nous avons fait le constat que certains élèves avaient du mal à suivre un procès. Nous avons aussi constaté suite au stage le besoin de ce type de supports pédagogiques adaptés à un public adolescent, car ces projets sont relativement inexistantes et inadaptés au public dans le contenu ou dans la forme. Ce constat fut révélateur du manque d'habitude des juristes à travailler avec des designers et vice versa.

Cette expérience a validé l'intérêt de travailler pour un public adolescent et la nécessité d'une approche pédagogique, visuelle et active sur le droit. Cela me donna l'envie de poursuivre ce partenariat avec le CDAD qui posait déjà un cadre opérationnel pour une intervention en design. Ainsi le projet du jeu de simulation de procès s'est positionné en écho aux ateliers du droit et à la situation sanitaire qui a restreint l'accès des classes aux audiences, ce qui fut propice à l'élaboration d'une intervention en classe avec des juristes.



MICHEL Elora, *La procureure de la République*, illustration, les ateliers du droit, CDAD31, Septembre 2020.

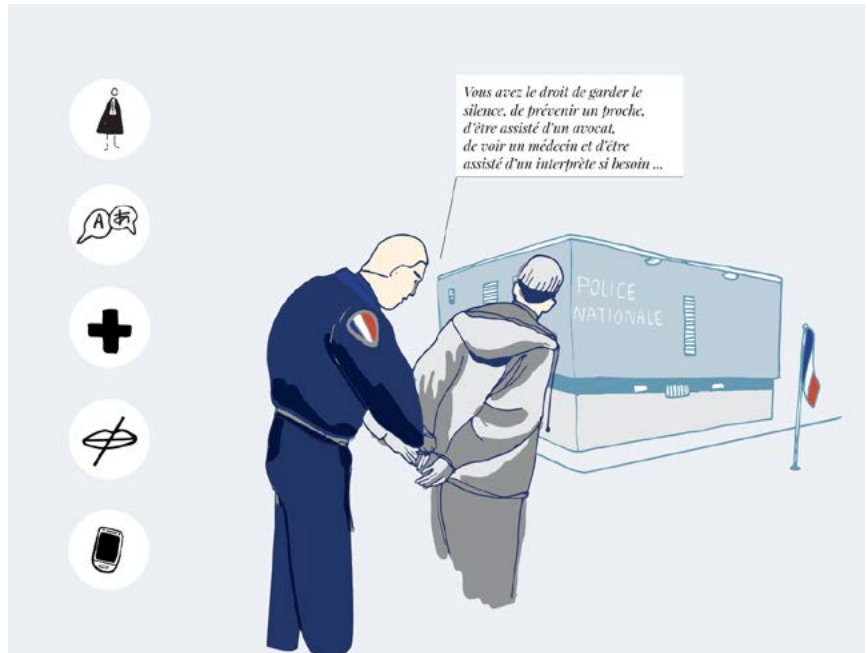
Ensemble de visuels réalisés pour préparer les collégiens et lycéens à assister à des audiences de comparutions immédiates. Ce support vient accompagner les ateliers du droit menés par le CDAD31 à Toulouse, il est à destination des enseignants et des élèves et est consultable en ligne via le site du CDAD afin de préparer leur venue dans l'optique de mieux comprendre le déroulement d'une audience et le rôle de chacun des acteurs du procès. Le contenu a été réalisé en collaboration avec Elsa Boucard, coordinatrice du CDAD et Léa Ladouce une élève-avocate du CDAD, durant le mois de septembre 2020.



MICHEL Elora, *Le rôle du président d'audience et de ses assesseurs*, illustration, les ateliers du droit, CDAD31, Septembre 2020.



MICHEL Elora, *Le greffier*, illustration, les ateliers du droit, CDAD31, Septembre 2020.



MICHEL Elora, *Les droits du prévenu en garde à vue*, illustration, les ateliers du droit, CDAD31, Septembre 2020.



MICHEL Elora, *Le droit pénal*, illustration, les ateliers du droit, CDAD31, Septembre 2020.

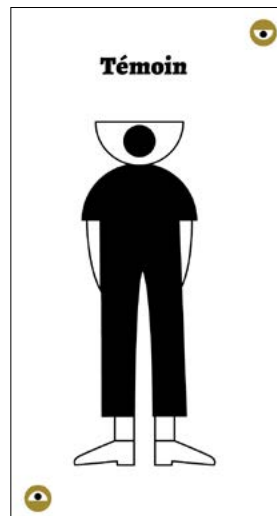
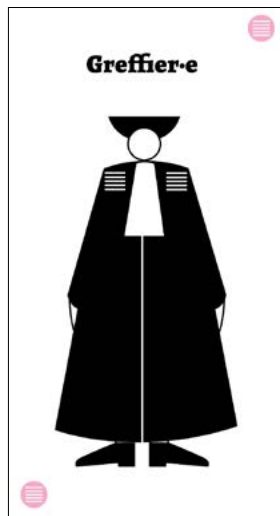
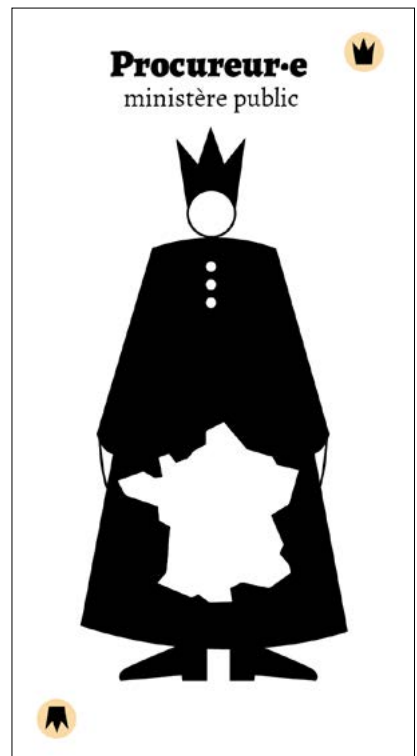
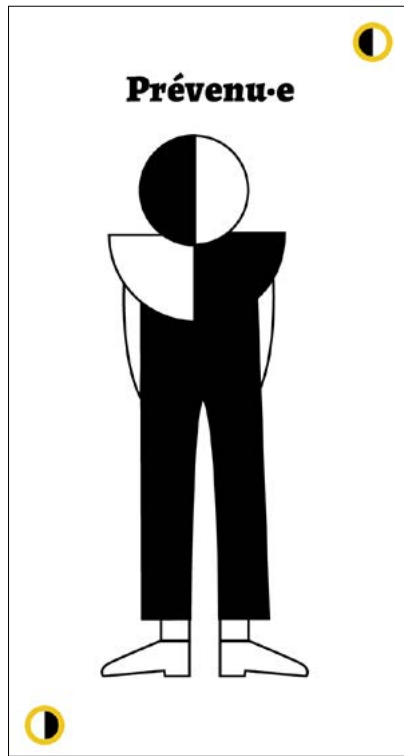
POURQUOI ET COMMENT JOUER AVEC LE DROIT ET LA JUSTICE ?

Ainsi suite à ce stage, j'ai proposé au CDAD de retravailler avec eux sur un jeu de procès fictif nommé *à la barre*, dans l'idée de permettre aux élèves de vivre une expérience du droit, en dehors des tribunaux. Le projet du jeu a été pensé pour être mené dans un cadre scolaire, sur le temps des cours d'éducation morale et civique, avec un ou plusieurs juristes par le biais du CDAD qui menait d'ores et déjà des interventions en classe faute de pouvoir intervenir au tribunal.

Dans la pratique, le CDAD dispose lors de ses interventions d'une plage horaire de 3h pour parler du droit en classe et la séance est divisée en deux temps : un temps introductif et un échange avec les élèves puis une mise en situation ludique, partie sur laquelle le jeu interviendra.

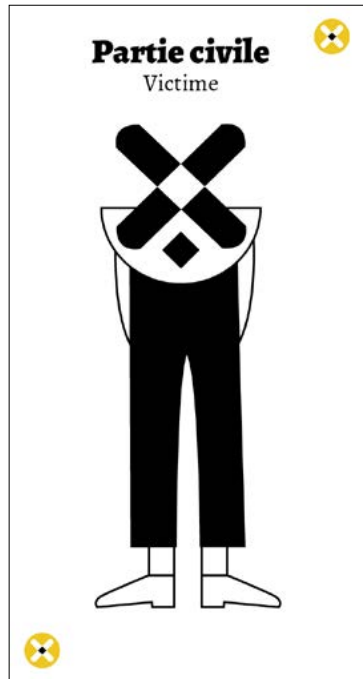
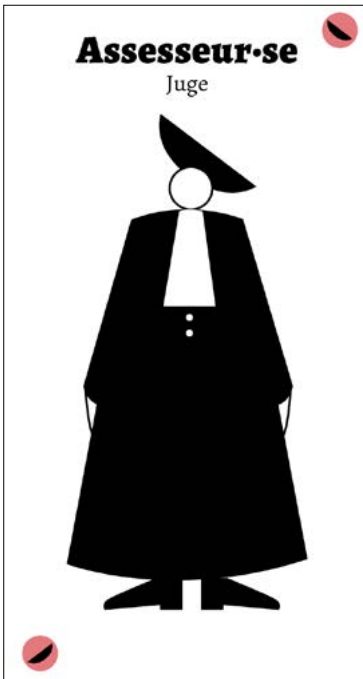
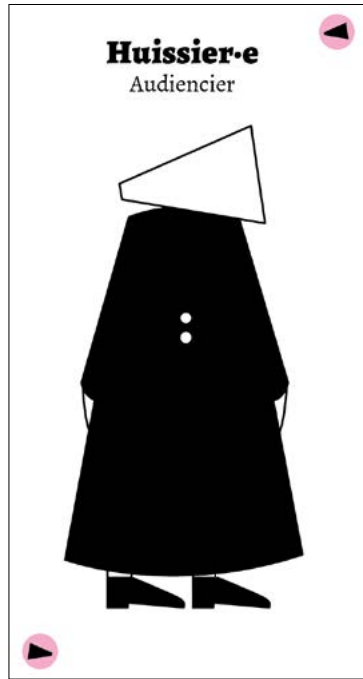
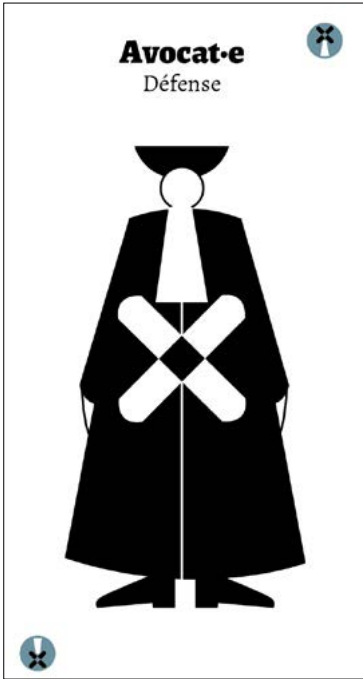
L'intercession d'un juriste est nécessaire dans ce cadre précis, puisque l'on sort du programme scolaire, au vue de la technicité des termes qui ne sont pas forcément familiers de l'enseignant. Le juriste qui encadre la séance sera d'autant plus à même de répondre aux questions des élèves et il animera le jeu, qui requiert des connaissances en droit. Cette organisation permettra de ne pas mettre l'enseignant en difficulté, ni pour la préparation de l'activité ni durant l'intervention. Enfin le jeu se devra d'être suffisamment clair et facile à mettre en œuvre par le juriste pour éviter la frustration des élèves qui n'arriveraient pas à comprendre l'exercice.

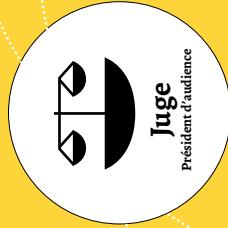
Je fais le pari que le jeu peut favoriser un intérêt pour le droit s'il est ludique, immersif et qu'il a un fort potentiel d'appropriation. Comme nous l'avons vu précédemment, il peut être difficile de mobiliser les apprenants dans un cadre purement théorique et passif sur la question du droit, c'est pourquoi le développement d'un jeu de rôle précisément semble opportun. Le jeu du procès fictif *à la barre* proposera de s'approprier le langage juridique qui nous est « interdit » comme nous l'avons vu précédemment, par le biais d'une simulation de procès. L'idée sera d'attiser la curiosité de l'apprenant autour de la justice, pour la rendre moins opaque et plus désirable.



MICHEL Elora, *À la barre*, jeu de simulation de procès, CDAD31, mars 2021,

À la barre est le jeu de rôle sur lequel nous travaillons avec le CDAD31 dans le cadre d'intervention dans des collèges et des lycées. Le jeu est composé de 12 cartes personnages, d'un poster qui permet de spatialiser une salle d'audience, d'un livret de jeu et de quelques accessoires. Ce jeu a fait l'objet d'une commande de la part du CDAD31.





Juge
Président d'audience

Représenté par la balance
l'impartialité du juge.

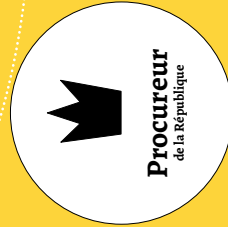


Assesneur
Juge

Représenté par une partie de la
balance qui penche d'un côté ou de
l'autre et il est rattaché à la balance
comme le président de l'audience.

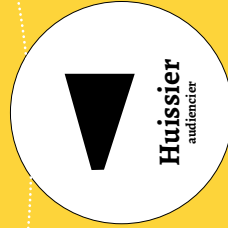


Assesneur
Juge



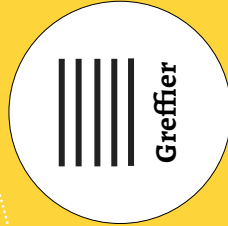
Procureur
de la République

Représenté par une
couronne, un rôle
anciennement assimilé
à la royauté.



Huissier
audiencier

Représenté par un
cône, un mégaphone,
qui communique à
l'audience.



Greffier

Représenté par la prise
de note, schématisation
d'un bloc texte.



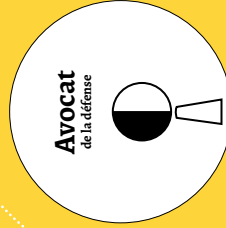
Avocat
de la partie civile

Représenté par le
symbole de la partie
civile et le rabat de
l'habit d'avocat



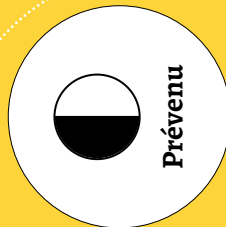
Partie civile
Victime

Représenté par une
croix, un pansement
symbole du préjudice



Avocat
de la défense

Représenté par le
symbole du prévenu et le
rabat de l'habit d'avocat



Prévenu

Représenté par un
symbole blanc et noir,
symbole de la présomp-
tion d'innocence.

UN JEU RÉALISTE POUR UN PUBLIC ADOLESCENT

Cas Holman, une designer américaine de jeux pour enfants, fondatrice de Heroes Will Rise et enseignante au RISD en design industriel, livre dans le documentaire *abstract*⁽⁸⁴⁾ qui lui a été consacré une vision sur la pédagogie par le jeu mais surtout sa vision du « bon » jeu du point de vue du design. Dans son travail Cas Holman développe des jeux de constructions abstraits et intuitifs qui font interagir les enfants entre eux, elle conçoit des jeux à grande échelle en laissant la place à l'imagination afin d'intéresser les joueurs, qui doivent pouvoir se projeter dans un autre monde.

Elle est convaincue que l'école, tombeau des savoirs archaïques, ne doit pas être un sanctuaire et que ce doit être un lieu favorisant l'expérience collective. La designer a pour ambition de prendre les enfants au sérieux en leur proposant une expérience du réel. Son travail peut être empreint de la pédagogie Montessori, créée par Maria Montessori en 1907 qui développe l'apprentissage par le jeu, l'environnement de l'enfant et l'éducation sensorielle ou encore par la pédagogie Freinet qui favorise l'autonomie, le tâtonnement expérimental et la coopération entre pairs. Elle pense que le jeu doit créer un rapport avec le monde extérieur, car cela motive les enfants à jouer, c'est pour cela qu'elle propose des jeux à grande échelle, permettant aux enfants de construire avec de véritables matériaux et des outils crédibles comme des boulons, des roues, des charnières...

En transposant cette philosophie, dans notre cas, face à un public adolescent (14-18 ans environ), il est tout aussi important de leur proposer un jeu crédible dans le contenu et la forme, et proche de la réalité pour emporter leur adhésion. Le ton, les codes employés doivent respecter l'intelligence des apprenants. Victor Le Bris, un enseignant en éducation morale et citoyenne dans un collège-lycée privé à Tours, avec qui j'ai échangé m'avait aussi interpellée sur ce besoin des collégiens d'être pris au sérieux et sur la tendance de certains manuels scolaires à trop infantiliser le contenu, dans la forme et dans le fond. Selon lui, pour espérer les intéresser au droit, le graphisme aura une vraie responsabilité dans la réussite du jeu, c'est pourquoi je me suis rapidement orientée vers un graphisme plutôt sobre avec un ton qui s'adresse autant à des adolescents qu'à des adultes.

(84) *Cas Holman : design for play*, *Abstract*, l'art du design, saison 2 épisode 4, Netflix, 2019, 45 minutes.



Holman Cas, *Workyard kit*, High line Children's, Newyork, 2011
Kit de construction en libre accès mis en place sur la high line de New York durant un l'été 2011.
Ensemble de pièces détachées , roues, boulons, planches ... pour tout construire.

Le jeu, telle une ruse, pourrait-il être un antidote à l'apparente complexité du droit et de la justice ? D'après le sociologue Michel Maffesoli dans l'article *Le monde comme jeu, le jeu du monde*⁽⁸⁵⁾, le jeu se situe en-deçà, mais aussi au-delà de toute culture, de toute valeur, il se manifeste comme un passage où l'on échappe à la réalité en créant des rites improvisés. Pour le sociologue, Le jeu est un moment d'illusion (illudo : entrer dans le jeu) densifiant le réel. Par lui, l'homme tend à l'exacerbation d'un vivre ensemble par et pour l'imaginaire. Enfin de manière plus spécifique, le jeu à la barre s'apparentera à la tendance des *serious game*, qui correspondent à des jeux de réflexion à qui l'on associe des fonctions utilitaires, dans lesquelles on ne peut pas vraiment perdre.

Lors d'une séance de jeu, le juriste, dans le rôle du maître du jeu, commencera par une introduction théorique sur la justice et répondra aux questions des adolescents avant de passer au jeu de projet fictif à la barre. L'activité s'organisera par une présentation des acteurs du procès, un tirage au sort des rôles, une lecture collective de l'affaire, puis chacun pourra préparer rapidement son argumentation avant de jouer à proprement parler au procès fictif. À la fin de la partie, il sera indispensable de débriefer, de conscientiser ce qui s'est passé et de prendre de la distance vis-à-vis du jeu, afin de passer du plaisir d'avoir joué au plaisir de comprendre, d'où le rôle indispensable du maître du jeu. Le jeu sera entièrement conçu avec les juristes du CDAD31 de manière à trouver une justesse dans le contenu du projet. Il devra être suffisamment réaliste et pertinent pour être accepté par les professionnels du droit et par les élèves.

Julien Alvarez⁽⁸⁶⁾, chercheur et concepteur de *serious game*, responsable du pôle R&D gamification et ludopédagogie chez Immersive factory et président de l'association Ludoscience, explique que ces jeux, en situation d'éducation formelle, dans le cadre scolaire ont une vraie valeur éducative. Selon le chercheur, en France, le jeu éducatif connaît encore des réticences dans notre système scolaire, de plus on observe des difficultés de la part des apprenants français à comprendre la possibilité de transférer des compétences apprises dans un jeu (comme le calcul, la gestion de l'argent par exemple) vers des situations réelles. En France d'après lui, on apprend par l'interdit, l'enfant est contraint par de nombreuses consignes qui alimentent aussi la peur de l'échec, créant un obstacle pour s'engager dans la pratique du jeu.

(85) MAFFESOLI Michel, *le monde comme jeu, le jeu du monde*, de Boeck Supérieur, Sociétés n°107, 2010

(86) *Se divertir au point d'apprendre : gamification et serious game*, conférence TOURRET Louise, ALVAREZ Julien, BERRY Vincent, BPI centre pompidou, mars 2019, 1h25

Le concept du *serious game* remonte à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle où il était utilisé par l'armée à des fins de formation militaire, pour le développement de techniques guerrières. Puis autour des années 1970 il a connu un essor à travers des jeux vidéos surtout puis des jeux de plateaux ou de société à l'instar du jeu *Cashflow*⁸⁷ de Robert Kiyosaki, qui permet de développer une intelligence financière. Les *serious game* permettent d'appréhender la complexité par le jeu, c'est donc une typologie de jeu adaptée au juridique. Les compétences qui pourront être développées pour les jeunes dans le jeu à la barre seront : l'argumentation, l'expression orale, la réceptivité aux arguments des autres joueurs et la manipulation des termes juridiques.

Enfin il sera important de considérer les limites du jeu, car si la simulation d'un procès est complexe à comprendre, nous ne partageons pas non plus tous la même culture ludique, ainsi on pourra sans doute observer que les capacités à s'engager dans le jeu seront variables.

SPÉCIFICITÉS DU JEU DE RÔLE

À la barre peut s'apparenter à un jeu de rôle, en quoi est-ce spécifique ? Ce type de jeu, assez simple en apparence, consiste à réunir des gens autour d'une table pour performer une forme de récit, à partir d'un univers partagé, en étant accompagné par un maître du jeu. Cet univers souvent situé dans le passé ou dans le futur, où chacun doit pouvoir se projeter, va permettre de nourrir l'intrigue et de faire éclore l'histoire par l'intermédiaire de la narration mise en place par le maître du jeu, dans notre cas par un juriste. Le jeu de rôle, comme les jeux de simulation peut s'apparenter à une forme d'éducation informelle. On peut aussi considérer, dans notre cas, qu'il est une source d'acquisition de compétences culturelles, sociales, participant à une socialisation politique.

Le jeu de rôle se caractérise par un dispositif qui demande peu de matériel, une table, des chaises, du papier et des dés suffisent à jouer pendant des heures. Ainsi dans la conception, on s'attardera sur les cartes des rôles, un élément central, qui constituent l'état civil de chaque personnage.

(87) *Cashflow* (2015) de Robert Kiyosaki est un jeu d'éducation financière, qui peut se jouer à partir de 14 ans. Il a été créé dans un but ludique et empirique afin d'apprendre à investir, à gérer vos actifs et à négocier des actions.



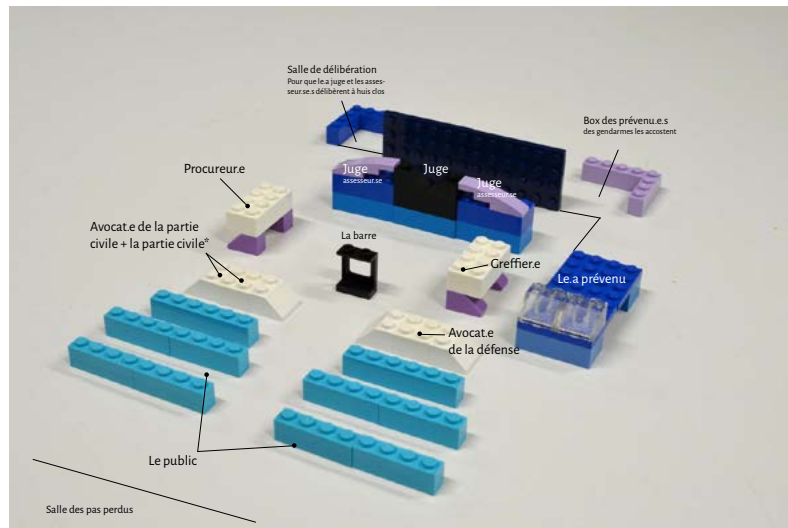
BOXLEITER Mike, MARANGES Tommy, TEMKIN Max, SCHUBERT Mackenzie, Secret Hitler, jeu de déduction sociale, 5-10 joueurs, 2016. Chaque joueur est aléatoirement et secrètement assigné à être un libéral ou un fasciste, et un joueur est Secret Hitler. Fonctionnement assez proche du jeu de rôle, jeu d'argumentation.



DES PALLIÈRES Philippe, MARLY Hervé, Le loup garou de Thiercelieux, 8 à 18 joueurs, Asmodée Éditions, 2007. Le jeu du loup garou est une sorte de jeu de rôle où chaque joueur, après avoir reçu une carte spécifiant son rôle va tenter d'argumenter en fonction de ses intérêts, à chaque tour. Le loup garou est aussi construit autour d'un maître du jeu, un narrateur en retrait qui orchestre toute la partie



MICHEL Elora, Test d'une partie du jeu À la barre, Université Jean Jaures Toulouse, mars 2021



MICHEL Elora, Mise en place de l'espace du jeu À la barre, lego, février 2021

Ces cartes présentent le personnage que l'on va interpréter, son caractère, ses particularités comme ses forces et faiblesses ainsi que ses objectifs dans la partie. Ensuite c'est le maître du jeu qui orchestre la partie en s'appuyant sur le scénario que lui seul connaît, ce qui simplifie d'ailleurs la mise en place du jeu avec des novices. Il dirige l'intrigue et fait intervenir les autres joueurs tour à tour en leur demandant comment ils réagissent aux événements successifs.

D'après David Peyron, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université d'Aix-Marseille, dans l'article *Jeu de rôle et théories sociologiques de l'individu*⁸⁸, la plupart des jeux sont directement issus d'univers préexistants ou alors s'en inspirent fortement. Tous s'inspirent plus ou moins directement d'autres œuvres ou de genres déjà très codifiés comme la science-fiction, car cela permet de se plonger plus rapidement dans l'aventure et il n'est pas rare de lire dans le manuel *pensez à telle série ou à cette scène dans ce film*. Un ensemble d'éléments de fiction permettront de poser le décor et de réveiller l'imagination judiciaire des joueurs. Lors d'une partie de jeu de rôle, le maître du jeu ayant connaissance du déroulé du jeu, ici du procès, sera là pour guider les joueurs dans les différentes interactions, ce fonctionnement se retrouve dans le jeu des loups-garoux de Thiercelieux⁸⁹ par exemple, où un narrateur rythme l'intégralité de la partie.

On retrouve le jeu de rôle dans de nombreuses formations professionnelles, c'est une méthode active d'apprentissage qui a fait ses preuves. D'après Georges Guelfand, expert en études qualitatives, dans l'article *La méthode des jeux de rôles*⁹⁰, ce type de jeu entre dans la famille des méthodes projectives de la psychologie clinique et possède des caractéristiques comme l'aspect dramatique, dans la mesure où il consiste à mettre en scène des personnages dans une situation donnée, un caractère interactif car tout passe par la communication entre les joueurs et enfin un aspect analytique dans la mesure où il exacerbe des positions de pouvoirs.

Dans notre cas, le jeu s'appuiera sur l'univers judiciaire et le cadre d'un procès, riche en costumes, en symboles, en postures, en discours éloquentes, avec une mise en espace bien spécifique. L'univers du procès devra être

(88) PEYRON David, *Jeu de rôle et théories sociologiques de l'individu*, Davidpeyronwordpress.com, (en ligne), 2018, <https://davidpeyron.wordpress.com/2018/01/10/jeu-de-role-et-theories-sociologiques-de-lindividu/>

(90) GUELFAND Georges, Chapitre 9, *La méthode des jeux de rôles*, Les études qualitatives. Fondamentaux, méthodes, analyse, techniques, EMS Editions, 2013.

(89) Le jeu du Loups-garoux de Thiercelieux est un jeu à rôles, inventé en 2001 par Philippe DES PALLIÈRES et Hervé MARLY. C'est un bestseller qui peut se jouer de 6 à 24 joueurs à partir de 10 ans.

suffisamment évocateur pour que les participants osent se lancer. Aussi des techniques d'immersion pourront-êre envisagées par l'utilisation d'images, d'extraits de films, la première partie de l'intervention du juriste du CDAD facilitera la projection dans ce milieu. Enfin la présentation des rôles tour à tour permettra normalement de parvenir à un référent commun.

L'activité s'organisera par une présentation des acteurs du procès, un tirage au sort des rôles, une lecture collective de l'affaire, puis chacun pourra préparer rapidement ce qu'il veut dire avant de jouer à proprement parler au procès fictif. À la fin de la partie, il sera indispensable de débriefer, de conscientiser ce qui s'est passé et de prendre de la distance vis-à-vis du jeu, d'où le rôle indispensable du maître du jeu, afin de passer du plaisir d'avoir joué au plaisir de comprendre. Le maître du jeu, tout comme les cartes personnages servira à donner des indications précises, du vocabulaire et des accroches, sous la forme de phrases types pour aider les joueurs à se lancer dans le jeu d'acteur. Sur la séance de jeu on comptera bien sûr un temps de préparation écrite dédiée à cette fin.

Il faudra porter une attention à la disposition de la salle d'une part, qui sera forcément frontale dans l'optique de reproduire une audience, mais aussi à l'animation qui devra être bienveillante pour permettre à des collégiens, lycéens de jouer sans trop d'appréhension, même si le fait de se mettre en scène ne sera pas toujours un exercice aisé. Enfin le nombre de personnages étant restreint à 12 au maximum, l'intégralité du groupe ne sera pas dans l'obligation de prendre part au jeu.

LE RITUEL COMME INGRÉDIENT

En quoi le jeu de rôle en particulier semble pertinent pour appréhender la justice ? Durant cette expérience de jeu, le joueur va créer un avatar en tirant un rôle, un véritable double, ce qui est proche de ce qui se passe lors d'un procès où les acteurs se dédoublent derrière leurs fonctions, leurs robes noires en représentant distinctement le ministère public pour le procureur, l'Institution judiciaire pour les magistrats du siège, la partie civile et le prévenu pour les avocats. Dans le cadre du jeu comme durant un procès, on observe un ensemble de règles, de codes qui organiseront la procédure, le tout, orchestré par un maître du jeu incarné en juge, qui va répartir la parole entre les « acteurs » du procès, qui s'expriment tour à tour.

Dans le jeu de rôle comme dans un procès, on ignore l'issue de l'histoire ou de la procédure qui va dépendre de l'intervention des différents acteurs et de la décision finale des juges. Ce parallèle semble assez naturel entre procès et jeu de rôle de par la théâtralité omniprésente dans les audiences, la mise en scène des acteurs du procès. Tous ces éléments du rituel seront des ingrédients à associer, à repenser pour alimenter le cadre du jeu.

L'appropriation de ce qu'est un procès de manière ludique, permettra à mon sens de renforcer l'intérêt des profanes pour la justice et le droit. Le but de cette conception sera bel et bien de piquer la curiosité des non-initiés pour ouvrir le débat, par une rencontre avec la justice. À terme, cette expérience incitera peut-être les adolescents à réfléchir au droit mais aussi à oser pousser les portes d'un tribunal.

Conclusion

En résumé, on peut retenir que le droit est opaque pour les profanes, semblable à une boîte noire, il crée ainsi une distance entre lui et les citoyens, alors même qu'il régule nos vies personnelles et collectives. Ce domaine nous apparaît généralement comme éloigné, peu intéressant ou comme un objet de lutte sur lequel nous avons peu d'influence.

L'opacité du droit et de la justice est multifactorielle, elle est alimentée par le jargon, le rituel, les procédures, la délégation aux professionnels et un manque d'éducation quasi total au droit dans l'enseignement obligatoire. Actuellement l'Institution judiciaire tente de se rendre plus transparente et d'accessible, comme on a pu le voir avec le projet de renforcement de la confiance dans la justice de Mr Dupont Morreti et le design pourrait avoir toute sa place pour accompagner ces changements sur le terrain. Le designer pourrait être un bon médiateur entre la société civile et le monde juridique et judiciaire. Que ce soit par des projets qui œuvrent à l'accélération des procédures, par la voie de l'information, du numérique ou encore par une sensibilisation des citoyens, une pluralité de projets sera nécessaire pour rendre le droit plus transparent dans les faits.

Pour ma part, j'ai décidé de travailler hors des procédures judiciaires, car il me semble qu'une culture générale construite au fil des années pourrait être émancipatrice et elle ne servirait pas seulement en cas de recours judiciaire mais au titre de contre-pouvoir citoyen. Il semble que même sans maîtriser la technicité du droit, qui ne pourrait pas être acquise sans étude de droit, nous avons tout à gagner à nous intéresser aux questions juridiques et légales qui irriguent la société. L'idée de développer une culture générale devrait permettre de reconsidérer le poids fondamentalement philosophique et éthique du droit, en attendant qu'il soit peut-être un jour au programme scolaire, au-delà de l'éducation morale et civique.

Après m'être questionnée longuement sur l'intérêt de se saisir de la fiction pour parler du droit, ou d'utiliser la voie de l'information, c'est finalement par une approche active que j'ai envisagé la sensibilisation.

J'ai emprunté la voie de la sensibilisation pour pousser les citoyens à se questionner sur le droit comme bien commun. J'ai initié par le design un projet de construction d'une culture générale du droit et si l'idée de développer un esprit critique sur ce domaine semble être un objectif utopique, c'est néanmoins une direction qui apparaît essentielle pour garantir nos libertés à l'avenir. Rendre plus transparent ce milieu, en permettant de diffuser ce qui se passe dans les tribunaux, en rendant l'information juridique plus claire ou en éduquant au droit, à mon sens, ne désacralise pas l'Institution judiciaire mais accroît, au contraire, la confiance dans la justice.

Le projet du jeu de rôle, quant à lui, aura pour effet, je l'espère, d'attiser la curiosité des adolescents en les faisant réfléchir à la question du droit. Le projet à la barre continuera à se développer suite à la recherche en Master avec l'accompagnement du CDAD31 qui devrait l'utiliser prochainement dans des collèges et des lycées à Toulouse.

Les différentes expériences de stages et de partenariats auprès du tribunal judiciaire de Toulouse puis avec le CDAD31 ont montré la nécessité de collaborer avec le domaine juridique qui gagnera à être rendu plus intelligible et désirable. Ces projets ouvriront peut-être de mon côté de futures collaborations professionnelles avec l'éco-système juridique. J'espère avoir peut-être l'opportunité d'approfondir cette question de l'accès au droit et du design dans d'autres contextes, avec d'autres structures par la suite. En imaginant aller plus loin, il serait intéressant d'envisager le projet de simulation de procès hors du cadre scolaire, sans l'intervention d'un juriste, en ouvrant l'expérience à un plus grand nombre de personnes. Le contenu du projet pourrait aussi s'orienter vers d'autres typologies de procès. Cette ouverture du projet demandera un travail de fond important pour guider les non-initiés à travers une trame de jeu bien plus précise. La recherche pourrait aussi se développer davantage avec des enseignants en éducation morale et civique afin de concevoir des contenus pédagogiques et des activités de débat autour du droit en complément de l'exercice du jeu.



Bourgeois Louise, la cellule, © Christopher Burke, Musée Guggenheim Bilba, 2008. Série d'objets chargés de signification symbolique pour l'artiste. Dans cette installation elle abandonne la peur.

Média- graphie

SANCTIONNER & PROTÉGER

<p>► Datagueule, <i>Prisons l'écrow et ses vices</i>, n°61, youtube, 19 septembre 2016, (en ligne) https://www.youtube.com/watch?v=AtI_CQuBxII</p>	Émission vidéo
<p>► FOUCAULT Michel, <i>Surveiller et punir: Naissance de la prison</i>, Paris, Editions Gallimard, 1975, 360 pages.</p>	Essai
<p>► GUBENTIF Pierre, FOUCAULT Michel, LUHMAN Habermas, BOURDIEU Pierre, <i>Une génération repense le droit</i>, Droit et société, Paris, LGDJ, 2010, 510 pages.</p>	
<p>► Programme B, <i>Surveiller punir et ...libérer</i>, Thomas Rozec reçoit Sylvain Lhuissier, Binge Audio, 2020 (en ligne), https://www.binge.audio/podcast/programme-b/surveiller-punir-et-liberer</p>	Podcast

IDÉAL DU DROIT

<p>► BOURDIEU Pierre, <i>Habitus, code et codification, de quel droit?</i> 1986, pages 40-46.</p>	Essai
<p>► BOURDIEU Pierre, <i>La force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique</i>, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, De quel droit, 1986, pages 3-19.</p>	
<p>► BOURDIEU Pierre, <i>Langage et pouvoir symbolique</i>, Paris, Point, 2001, 324 pages.</p>	
<p>► SANDEL michael J, <i>Justice, what's the right thing to do</i>, Patrick Savidan, Paris, Albin Michel, 2016, 416 pages</p>	
<p>► SERVERIN Evelyne, <i>La sociologie du droit</i>, Paris, Repères, La Découverte, 2000.</p>	
<p>► WEBER Marx, <i>sociologie du droit</i>, Presses universitaires de France, Quadrige, 2013, 324 pages.</p>	

LES FORMES DU DROIT

<p>► GÉLÉDAN Fabien <i>Lectures de Fabriquer des actes d'État</i>, Webinaire, Chaire d'Innovation Publique, en présence de Jean-Marc WELLER, Zoé AEGERTER, Coline MALIVEL et Jérémie FERRER-BARTOMEU, 7 décembre 2020</p>	Essai
<p>► LATOUR Bruno, <i>La fabrique du droit, ethnographie du Conseil d'État</i>, Paris, Édition La Découverte, Sciences humaines et sociales, 2004, 320 pages.</p>	
<p>► FALGUIÈRE Patricia, <i>L'empire des normes</i>, CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, l'EBABX École d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux, Webrevue Rosa B n°3, article en ligne, sans date, http://www.rosab.net/format-standard/pdf_download/fr-L_empire_des_normes.pdf</p>	
<p>► POHN-WEIDINGER Axel, <i>Annotation et rature, Ébauche d'une sociologie du formulaire</i>, Ateliers d'anthropologie n°36, 2021.</p>	
<p>► ROUBAN Luc, <i>La fonction publique</i>, collection repères, Paris, La découverte, 2004, 122 pages.</p>	
<p>► WELLER Jean-Marc, <i>Fabriquer des actes d'État, Un ethnographie du travail bureaucratique</i>, Paris, economica, 2018.</p>	Webinaire

LEGAL DESIGN

<p>► ALBERT Christophe, <i>Legaltch, un marché du droit en plein d'enjeux</i>, les échos, 29 novembre 2017, (en ligne), https://solutions.lesechos.fr/juridique/c/legaltech-un-marche-du-droit-plein-denjeux-8625</p>	Article
<p>► HAGAN Margaret, <i>Law by design</i>, Stanford, 2017, (en ligne), https://www.lawbydesign.co/</p>	Essai

<p>► OLLIVIER Yoan, <i>Ce que la science fiction nous raconte du futur des administrations</i>, Horizons publics, 4 août 2018, (en ligne), https://www.horizonspublics.fr/etat/yoan-ollivier-ce-que-la-science-fiction-nous-raconte-du-futur-des-administrations.</p>	Article
---	---------

POSITIONNEMENT EN TANT QUE DESIGNER

<p>► CALLIGARO Victoria, CARAËS Marie-Haude, ECKENSCHWILLER Aurélie, <i>À la recherche d'un monde partagé, accessibilité et design pour tous</i>, Rennes, Presses Ehesp, 2014, 208 pages.</p>	Ouvrage collectif
<p>► HOLMAN CAS, <i>Cas Holman : création de jouets</i>, Abstract, Netflix, saison 2, 2019, 45 minutes.</p>	Documentaire
<p>► LANTENOIS Annick, <i>Le vertige du funambule, Le design graphique entre économie et morale</i>, Paris, B42, Cité du design, 2010, 85 pages.</p>	Essai
<p>► GUILLET Jérôme, <i>Petit manuel de travail dans l'espace public, à la rencontre des passants</i>, Rennes, éditions du commun, 2019, 172 pages.</p>	
<p>► ROUSSILHE Gauthier <i>Ethics for design</i>, documentaire, 2017, 50 minutes, (en ligne), https://ethicsfordesign.com/fr</p>	Documentaire

L'ÉLOQUENCE

<p>► ATTAL Yvan, <i>Le brio</i>, Franco-Belge, 2017, 1h37 minutes.</p>	Fiction
<p>► LADY Ly, DE FREITAS Stephane, <i>À voix haute : la force de la parole</i>, France, 2017, 1h39 minutes.</p>	

CITOYENNETÉ & DÉMOCRATIE

<p>› BARTHÉLÉMY Pascale, SEBILLOTE CUCHET Violaine, <i>Sous la citoyenneté, le genre</i>, Revue clio, n°43, 2016.</p>	Revue
<p>› BOUMAHDI Ryslaine, <i>Printemps citoyen, un autre monde est possible</i>, documentaire, 2017, 81 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>› DUFRESNES David, <i>Un pays qui se tient sage</i>, documentaire, 2020, 1h26 minutes.</p>	
<p>› <i>Justice et droit à l'école</i>, Diversité 2nd trimestre n°188, CNDP, Canopéc, 2017.</p>	Revue
<p>› OTERO Mariana, <i>L'assemblée</i>, documentaire, 2017, 1h39 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>› POULAIN Henri, GOETZ Julien, LAPOIX Sylvain, <i>Démocratie(s)</i>, Datagueule, 2018, 1h30 minutes.</p>	
<p>› Naruna Kaplan de Macedo, <i>Convention citoyenne, Démocratie en construction</i>, 2020, France, diffusé sur Arte, 59 minutes.</p>	

UNE AUTRE IMAGE DES TRIBUNAUX

<p>› DEMOUSTIER Stéphane, <i>La fille au bracelet</i>, 2020, 1h36.</p>	Fiction
<p>› DEPARDON Raymond, <i>10e chambre, instants d'audience</i>, documentaire, les films du losange, 2004, 105 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>› KRONLUND Sonia, «Places de la République», saison 1 et 2, <i>Les pieds sur terre</i>, (En ligne), 6 février 2019, 28 minutes, places-de-la-republique-saison-2-episode-1</p>	Émission radio

<p>► Ligue des droits de l'Homme Toulouse, <i>Comparaisons immédiates: quelle justice? Regards citoyens sur une justice du quotidien</i>, Toulouse, Éres, 2012, 292 pages.</p>	Étude
<p>► MEYROU Olivier, <i>L'avocat du diable</i>, France 3, Hold-up films, documentaire, France, 2009, 68 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>► PASTOUREAU Michel, <i>Noir, Histoire d'une couleur</i>, Paris, Édition du seuil, 2008, 271 pages.</p>	Essai
<p>► SALAS Denis, <i>La justice du XIXe siècle, le défi de l'image</i>, Daloz, « Les Cahiers de la Justice », 2019 N° 1, pages 107 à 116, (en ligne) https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2019-1-page-107.htm</p>	

LÉGISLATION ET DÉMOCRATIE

<p>► ATTIAS Jonathan et LUMBROSO Alexandre, <i>Des clics de conscience</i>, 2017, documentaire, France, 1h18 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>► COURILLEAU Moïse, ZAHND Morgan, <i>J'ai pas voté</i>, documentaire, 2014, 46 minutes.</p>	
<p>► DEBRÉ Noé, <i>Parlement</i>, France télévision, série, 2020.</p>	Fiction
<p>► WISEMAN Frederic, <i>State Legislature</i>, USA, documentaire, 2006, 217 minutes.</p>	Docu- mentaire

CHRONIQUES JUDICIAIRES

<p>› BENYAMIN Clara, <i>Besoin de rien, envie de droit</i>, Binge Audio, (En ligne).</p>	Podcast
<p>› COSTA Elise, <i>Fenêtre sur cour</i>, Arte Radio, 2018-2020,</p>	
<p>› GARAPON Antoine, <i>Esprit de justice</i>, France culture, (En ligne), 60 minutes, 2014 - 2021.</p>	Émission radio
<p>› GARAPON Antoine, LASSÈGUE Jean, «Disruption dans la justice», <i>la grande table</i> (2^e partie) France culture, 22 juin 2018</p>	
<p>› LAFFON Cécile, HOUSSIN Manon, <i>Un micro au tribunal</i>, Mediapart, illustration Ulys, 2019.</p>	Podcast

JUSTICE SOCIALE

<p>› BELHOCINE Mustapha, <i>Précaire !</i>, 100 000 Signes, Paris, éditions Agone, 2016, 144 pages</p>	Essai
<p>› BIENAIMÉ Charlotte, <i>Du pain et des roses, quand les femmes s'engagent</i>, Un podcast à soi, n°16, 57 minutes, 6 mars 2019</p>	Podcast
<p>› BIENAIMÉ Charlotte, <i>Justice pour toutes</i>, Un podcast à soi, n°11, Arte radio, 56 minutes, 3 octobre 2018</p>	
<p>› BOURMEAU Sylvain, <i>Au droit citoyens ! La suite dans les idées</i>, France Culture, (En ligne), 6 février 2016, 29 min, https://www.franceculture.fr/emissions/la-suite-dans-les-idees/au-droit-citoyens,</p>	Émission radio

<p>► CHAMPETIER Violaine, DE RIBES SPIRI Jean, <i>Demain tous estonien, L'Estonie, une réponse aux GAF4</i>, Paris, cent mille milliards, 2018, 236 pages.</p>	Essai
<p>► COSTANZA-CHOCK Sasha, <i>Design justice, community-led practices to build the worlds we need</i>, Stanford, MIT press, 2020.</p>	
<p>► DECAIX Alexia, <i>Le droit et la justice sous l'impact du numérique : état des lieux</i>, Horizons publics, (En ligne), https://www.horizonspublics.fr/juridique/le-droit-et-la-justice-sous-limpact-du-numerique-etat-des-lieux, 28 juin 2018</p>	Article
<p>► FAURE Christian, <i>La loi</i>, France, 2015, 1h30 minutes</p>	Fiction
<p>► GUILLOT Louise, <i>Mise en commun de l'action publique : faut il hacker le droit ? la 27e région</i>, (En ligne), 27 aout 2019, http://www.la27eregion.fr/mise-en-commun-de-laction-publique-faut-il-hacker-le-droit/</p>	Article
<p>► HERREROS Romain, <i>Une application, gilets jaunes disponible</i>, Huffpost, (En ligne), 18 janvier 2019 https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/18/une-application-gilets-jaunes-disponible_a_23646708/</p>	
<p>► <i>Justice pour les femmes</i>, Kreatur, n°3 Arte, 2018, 30 minutes.</p>	Podcast
<p>► KYROU Ariel, <i>L'innovation, sociale avant d'être numérique</i>, Usbek et Rica, (En ligne), 20 janvier 2018, https://usbeketrica.com/article/l-innovation-sociale-avant-cl-etre-numerique</p>	Article
<p>► LOACH Ken, <i>Moi Daniel Blake</i>, UK, France, Belgique, 2016, 1h41 minutes.</p>	Fiction
<p>► MASURE Anthony, <i>Design et humanités numériques</i>, Esthétique des données, Paris, B42, 2017, 152 pages.</p>	Essai

<p>► PANDELLE Laura, BEAUCHER Romain, <i>Leçons jaunes pour la transformation publique</i>, la 27e région, (En ligne), 18 décembre 2018 , http://www.la27eregion.fr/lecons-jaunes-pour-la-transformation-publique/</p>	Article
<p>► PETILLON Catherine, <i>Administration numérique : comment garantir le même accès à tous ? Le numérique et nous</i>, Émission radio, France culture (En ligne), 3 min, 26 novembre 2016, https://www.franceculture.fr/emissions/le-numerique-et-nous/administration-numerique-comment-garantir-le-meme-acces-tous</p>	Essai
<p>► PORTMANN Anne, <i>Legal design : un nouveau souffle pour le droit ?</i>, La lettre des juristes d'affaires, n°55, juillet, aout 2018, (En ligne), https://www.lja.fr/le-legal-design-unnouveausoufflepourledroit,</p>	Article
<p>► TERRY Gilliam, <i>Brazil</i>, Royaume-Uni, science fiction, 1985, 142 minutes.</p>	Fiction
<p>► WELLER Jean-Marc, <i>L'État au guichet : Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics</i>, Paris, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 1999.</p>	Essai

ACCÈS AU DROIT

<p>► BARLIER Olivia, <i>Comises d'offices</i>, Melocoton Films & IRL, Les Nouvelles Écritures de France, 2018, 8 épisodes de 7 minutes 30.</p>	Série documentaire
<p>► DE FOLLEVILLE Clémence, <i>L'accès au droit et à la justice</i>, Actions Sociales, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 2013, 175 pages.</p>	Essai
<p>► DECARLI Mathieu, MARQUÉZY Olivier, Les clés de la République, La Générale de Production, LCP Assemblée Nationale, Public Sénat, réseau Canopé, 2014, http://lesclesdelarepublique.fr/</p>	Série animée

<p>► PERUGINELLI Ginevra, <i>L'accès global au droit: un aperçu passé et un regard vers l'avenir</i>, Revue française des sciences de l'information et de la communication (en ligne), 2014, http://journals.openedition.org/rfsic/919 ; DOI: https://doi.org/10.4000/rfsic.919</p>	Essai
<p>► REDIFINMI Goucem, <i>Un site pour le droit des jeunes: entre « non droit » et accès au droit</i>, 2001, Paris, L'Harmattan, 2001. pp. 147-169. (Débats Jeunesses, 7)</p>	
<p>► WARIN Philippe, CHAUVEAUD Catherine, MAZET Pierre, <i>Des fabriques d'accès au(x) droit(s)</i>, HAL archives en ligne, 2010, (en ligne), https://www.researchgate.net/publication/278628719_Des_fabriques_d%27acces_aux_droits</p>	

IMMERSION DANS LE MONDE CARCÉRAL

<p>► BOROWSKI Lukasz, <i>Trois jours de liberté</i>, Andrzej wajda master school of film, 2011, 27 minutes.</p>	Docu- mentaire
<p>► KUSNETSOV Alexander, <i>Manuel de libération</i>, 2016, 1h20.</p>	
<p>► LEMASSON Eric et GOSSELET Alexandre, <i>Prisons de femmes, la vie derrière les murs</i>, Rennes, France, 2017, 60 minutes.</p>	
<p>► ZOUTAT Yamina, <i>Les lessiveuses</i>, Les films d'ici, Elefant films, France, Suisse, 2010, 45 minutes.</p>	

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

<p>► AUMONT Jacques, <i>Fictions filmiques, comment (et pourquoi) le cinéma raconte des histoires</i>, Paris, Vrin, philosophie et cinéma, 2018, 180 pages.</p>	Essai
---	-------

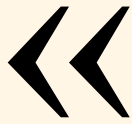
<p>► BIER Bernard, <i>Éducation à la citoyenneté, justice, prévention: d'une évidence institutionnelle à un questionnement politique</i>, Cahiers de la justice n°42, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2014, pages 7 à 13, https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2014-2-page-7.htm</p>	Essai
<p>► BIER Bernard, <i>Construire ensemble une citoyenneté politique</i>, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Cahiers de l'action n°42, 2014 pages 79 à 85.</p>	
<p>► BOUSQUET Amaury, <i>Pour une éducation juridique élémentaire dès le collège</i>, article Médiapart, 2 septembre 2020, (En ligne), https://blogs.mediapart.fr/amaury-bousquet/blog/270720/pour-une-education-juridique-elementaire-des-le-college</p>	Article
<p>► DESCARTES René, <i>Règles pour la direction de l'esprit</i>, Ldp Classiques Philosophie, Paris, lgf 2002, 255 pages</p>	Essai
<p>► FILLION Laurent, <i>Éduquer à la citoyenneté</i>, Paris, Canopé, CRDP de l'Aisne, 2012, 215 pages.</p>	
<p>► GARAPON Antoine, <i>Bien juger: Essai sur le rituel judiciaire</i>, Paris, Odile Jacob, 1997, 351 pages.</p>	
<p>► KAMMERER Béatrice, <i>Éducation morale et civique, l'esprit critique est-il (encore) une valeur républicaine</i>, Érès, L'école des parents n° 638, pages 41 à 43, 2021, https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2021-1-page-41.htm</p>	
<p>► PERRENOUD Philippe, <i>L'école est-elle encore le creuset de la démocratie</i>, Lyon, Chronique Sociale, 2004, 192 pages.</p>	
<p>► ROSENSZVEIG Jean-Pierre, <i>Les enjeux des rapports des jeunes à la loi, à leurs droits et devoirs</i>, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Cahiers de l'action n°42, pages 15 à 20, 2014, https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2014-2-page-15.htm</p>	
<p>► SESTIER Denis, <i>Enseigner la loi et les valeurs de la République, quelles pratiques de classe pour la formation du citoyen ?</i>, Diversité n°188, 2017</p>	

<p>▶ TRINDADE-CHADEAU Angélica, <i>Questions de justice: prétexte aux échanges sur la citoyenneté</i>, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Cahiers de l'action n° 42, 2014, pages 5 à 6, https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2014-2-page-5.htm</p>	Essai
<p>▶ TOUBON Jacques, <i>Connaître le droit, ses droits, est aussi une manière de mieux les faire appliquer</i>, revue diversité, n° 188, 2017</p>	

JEU & PÉDAGOGIE

<p>▶ BPI, Centre Pompidou <i>Se divertir au point d'apprendre: gamification et serious game</i> conférence avec Louise TOURRET, Julien ALVAREZ, Vincent BERRY, mars 2019 (en ligne), https://webtv.bpi.fr/doc=14216</p>	Conférence
<p>▶ PEYRON David, <i>Jeu de rôle et théories sociologiques de l'individu</i>, en ligne, 2018 https://davidpeyron.wordpress.com/2018/01/10/jeu-de-role-et-theories-sociologiques-de-lindividu/</p>	Article
<p>▶ GUELFAND Georges, "Chapitre 9, La méthode des jeux de rôles", <i>Les études qualitatives. Fondamentaux, méthodes, analyse, techniques</i>, Caen, EMS Editions, 2013, p. 273-292. https://www.cairn.info/les-etudes-qualitatives--9782847695519-page-273.htm</p>	Essai
<p>▶ TRÉMEL Laurent <i>Les jeux de rôles, les jeux vidéo et le cinéma: pratiques sociales, reproblématisation de savoirs et critique</i>, Éducation et sociétés, en ligne, 2002, https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2002-2-page-45.htm</p>	
<p>▶ COUSSIEU Wilfried <i>Monde ludique et simulation, L'expérience sociale dans le jeu de rôle en ligne</i>, article en ligne, De Boeck Supérieur, Sociétés, 2010</p>	Article
<p>▶ MAFFESOLI Michel, <i>Le monde comme jeu, le jeu du monde</i>, De Boeck Supérieur, Sociétés n° 107, pages 11 à 13, 2010, https://www.cairn.info/revue-societes-2010-1-page-11.htm</p>	Essai

Entretiens



Il faut une orientation instantanée et un accueil généralisé. PCA

Il y a beaucoup de circulation et différents types d'usagers : justiciables, magistrats, avocats, gendarmes, personnels du tribunal...M.L

Il faut faire le lien entre le SAUJ et les maison de la justice et du droit. PCA

Au tribunal judiciaire

Il y a 3 niveaux d'accueil : physique, numérique et téléphonique. PCA

1^{er} Rendez vous avec le tribunal, avec un représentant de la cour d'appel (Mathieu Lalane), une représentante du tribunal judiciaire (Fady Isus), la coordinatrice du CDAD (Elsa Boucard) et le président du tribunal de grande instance

14 novembre 2019

Au CDAD, on aurait besoin de matériel pédagogique, du matériel d'intervention pour le ciné jeune justice, pour l'instant c'est du fait maison. E.B

À propos des supports de communication du tribunal - ça a été bricolé, il n'y a aucune cohérence. E.B

Au SAUJ on doit faire passer des informations à des personnes qui sont en état de stress, ils sont littéralement perdus et démunis. Le tribunal c'est volumineux, on aimerait rassurer et simplifier la vie des gens. M.L

On a pas le niveau d'un SAUJ d'une juridiction de Toulouse pour l'instant. PCA

Il faut que l'accueil soit un service stratégique et prioritaire (...) On va trouver des solutions pour rassurer les gens, avec des trombinoscopes ou autres par exemple ... PCA

On a commencé à faire des bulletins d'informations, avec le président du tribunal de grande instance, c'est un outil de communication vers la société civile. F.I

Il y a un problème d'ambiance thermique et phonique. PCA





Coralie Baraton

Étudiante en Master de droit à l'Université
Capitole à Toulouse . La Daurade
le 20 octobre 2019

Quelles ressources utilises-tu pour apprendre le droit ?

- Pour apprendre on utilise des livres, youtube ou les sites des profs de droit. Tout au long des études, on pense et on parle avec un objectif de précision.

Les médiateurs, les conciliateurs, c'est souvent pour des entreprises ou des États: parce que ça coûte cher. Ils calculent en fonction de leur renommée, si ça va impacter leur image et dans quelle mesure. Ils vont à tout prix éviter de passer par la justice (...) ça c'est pas mal depuis que Emmanuel Macron est président. Mais il n'y a pas d'obligations de faire ce que le conciliateur préconise donc ça ne marche pas toujours.

On t'a parlé des aides juridiques en cours ?

- Non, c'est les associations, qui s'en chargent c'est pas à l'école que ça s'apprend.

Pauline Lejollec

**AFPA . Brest . Appel téléphonique,
2 novembre 2019 à propos du rapport
à l'administration**

À propos de l'administration

- On ressort jamais avec le bon papier, c'est toujours des problèmes qui pourraient être solutionnés beaucoup plus facilement.

Pour éviter de perdre du temps on peut chercher sur internet mais le plus simple c'est de passer un coup de fil et attendre une demi-heure avant que quelqu'un réponde.

Pour faciliter la vie des gens sans papiers, il faudrait que l'on puisse avoir un contact direct avec la préfecture .





Est-ce que vous pensez qu'on peut travailler au SAUJ toute sa carrière ?

- Non ahaha, c'est trop intense, je ne pense pas que ce soit possible. Le mieux ce serait qu'une personne gère le téléphone et qu'une autre gère l'accueil. Le problème de cet espace, c'est clairement le manque d'effectif, comme partout.

Le SAUJ : c'est un accueil, un pôle central qui permet de désengorger les greffes.

Sixtine Ropars & Lise Bonnet

**Greffières au tribunal judiciaire
de Toulouse . Entretien sur le rôle
de l'accueil au TJ . 8 octobre 2019**

Le temps c'est
un problème,
l'harmonisation
des logiciels
aussi.

La justice est toujours en
mouvement mais il n'y a pas
de changement radical pour
ne pas bouleverser le quotidien
des personnes.

Un lieu important c'est le SAUJ, c'est un SAS de décompression. Au SAUJ, il faut s'adresser correctement aux justiciables. Il peut y avoir beaucoup d'agressivité donc il faut apprendre à faire la part des choses. Il faut gérer à la fois les appels téléphoniques et l'accueil physique c'est compliqué. En cas de doute, on essaye de rallier à des cas connus. On nous appris à toujours vérifier un élément, il ne faut pas répondre n'importe quoi.

Notre rôle c'est aussi de vulgariser au maximum la procédure. On vérifie toujours que la personne a bien compris et on va continuer le suivi au delà du jugement.

Moi j'aime ce métier
parce qu'on est au contact
des justiciables.

Comment tu t'exprimes avec le justiciables ?

- Il faut cibler les questions, il y a souvent des problèmes de vocabulaire, par exemple entre « arrêt et jugement », c'est pas la même chose. Il faut sans cesse reposer les bonnes questions pour comprendre le problème de la personne.





Pour les enquêtes de personnalités pour les comparutions immédiates, on a toujours quelqu'un de l'organisme au tribunal qui s'en occupe.

On anime des stages de responsabilisation sur les violences conjugales, la parentalité, la citoyenneté, les valeurs républicaines, l'homophobie, le terrorisme, les stupéfiants ... Avec des gendarmes, des pompiers, des éducateurs ...

Émilie Boutin

**Au SAP SJ, suivi judiciaire
service d'accompagnement et de prévention
socio-judiciaire . À propos des stages de
responsabilisation - 9 décembre 2019**

Ces personnes, ils sont mis en cause, mais ils sont dans le déni.

On agit en faveur de la réinsertion professionnelle, on tente de former et de maintenir les gens en emplois.

On fait des enquêtes de personnalités pour les comparutions immédiates, on a toujours quelqu'un de l'organisme au tribunal pour ça. On fait de courtes biographies avec le justiciable en vérifiant la véracité des propos (scolarité, situation, ressources, famille...) Ça remet de l'humain dans l'acte de juger.

Ces stages, c'est de la pédagogie active, ça dure 1 ou 2 jours, c'est peu et surtout c'est pas toujours entendu sur le moment. C'est toujours des séances collectives avec une dizaine de personnes (...) Ils se souviendront, après le stage de 10% de ce qui a été dit, donc on aimerait bien pouvoir mesurer la portée de ces stages.

Quand ils repartent, ils sont seuls.

On agit sur ordonnance du juge dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites judiciaires. C'est une manière de responsabiliser les auteurs et d'éviter la récidive.





On ne peut pas trouver une aide juridique seul, ni supprimer le conseil humain. Évidemment, reste la question du prix : le conseil, c'est le prix d'un rendez-vous.

Les deux premières années d'études, c'est juste pour comprendre le système et le jargon. Le plus dur c'est le fonctionnement, c'est d'appliquer une règle générale à un cas particulier.

Il y a du retard partout.
Peut-on supprimer les intermédiaires ? Est-ce qu'on ne va pas juste déplacer le problème ailleurs ?

Les avocats sont des traducteurs, ils ont l'obligation de simplifier le langage.

Au lycée : pas d'apprentissage pour rentrer dans la société. On ne maîtrise rien, Qui comprend la politique ?

Pourquoi la justice angoisse ?
- C'est un corps de métier fermé qui renvoie une image négative. C'est une question de classe, les tribunaux sont impersonnels, les gens ne se sentent pas à leur place.

La France est immobile.
S'intéresser au droit d'un pays, ça donne beaucoup d'informations.

Yves Marie Clabon

Ancien étudiant en droit, commercial
Rendez vous téléphonique 23 octobre 2019

On ne peut pas se lancer dans une procédure sans consulter, on a tout à gagner à consulter, il faut avoir ce réflexe. Quand on cherche seul on va trouver une réponse partielle, voir erronée, je pense que le numérique n'est qu'une entrée. Ce n'est pas forcément la solution.





Albane Corbel

Jeune avocate au barreau de Paris .
Rendez vous téléphonique . 11 novembre 2019

Les gens ont besoin d'une figure à laquelle se rattacher, on est leur pilier.

Pourquoi la justice est si lente ?

- En tout cas il y a un manque de moyens dans la justice, particulièrement en France, une affaire classique peut durer 5 ans, en cassation ça peut durer 10 ans. Maintenant tout passe par le tribunal de grande instance quasiment. Les tribunaux d'instance vont peut-être supprimés par manque de budget.

Tu connais le travail du CDAD ?

- C'est un premier conseil le CDAD, un premier pas, on vérifie qu'on a besoin de passer par la justice.

On est obligé de prendre des notes, ça s'apprend à l'école heureusement mais pas dans toutes les écoles. On doit faire la chasse aux infos pour être bien sûr d'avoir toutes les informations nécessaires. Il faut être sûr de tout ce que tu lui dis, on essaye d'établir une relation de confiance donc on ne peut pas faire de diagnostic avant d'être certain de la situation.

Pour eux la justice c'est de la magie noire.

C'est tout un jargon, c'est un monde à part.

Y a t'il une différence de conseil entre les avocats et les *legaltechs* pour le justiciable ?
- Normalement le droit de conseil c'est seulement les avocats.

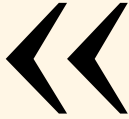
Il va y avoir une réforme en janvier 2020 pour le changement des tribunaux, ça va demander plus de mobilité.

On est psy et avocat en fait surtout pour les divorces. Le client va totalement saturer l'avocat de mail, on est le confident, l'ami, le doudou.

C'est hyper dur d'expliquer une procédure, on est tellement formaté que pour nous c'est logique. C'est super les dessins c'est le plus efficace, pour expliquer par exemple la différence entre les instances civiles et administratives. Il faut des schémas, il faut tout décortiquer. Pour le contribuable le site servicepublic.fr ça pourrait être pratique pour comprendre le fonctionnement de la justice.

Un premier RDV chez un avocat c'est autour de 200 euros généralement.





La réception des sujets par les élèves ça dépend beaucoup des thèmes, par exemple en 4^{ème} tout ce qui est liberté d'expression, ils trouvent ça très intéressant, en 5^{ème} la question de la discrimination aussi, par contre l'identité ça leur passe au dessus de la tête, et en 4^{ème} la justice aussi et enfin en 3^{ème} tout leur passe au dessus de la tête car le programme est tellement chargé que l'EMC ne trouve pas sa place...

Victor Le Bris

Enseignant en EMC, éducation morale et civique au collège à Tours . Décembre 2020

Sur la difficulté d'enseigner l'EMC,
- Ça dépend des sujets, certains sujets s'intègrent très bien dans le programme d'histoire géographique (la question des libertés, déclaration des DHC) mais par contre l'identité en 5^{ème} c'est difficile à faire rentrer dans le programme. Les jeunes ne comprennent pas pourquoi on leur parle de ça ...

Alors, il faut savoir qu'en EMC, le droit est une notion qui ne va pas vraiment être abordée, c'est à dire que c'est vraiment les valeurs, les droits et devoirs mais la loi, le droit au sens de la loi c'est vraiment très léger. On explique aussi aux élèves ce qui est autorisé par la loi et ce qui n'est pas autorisé, mais c'est plus en lien avec les valeurs, on ne va pas vraiment étudier le droit.

Les élèves ont du mal avec les parties très théoriques.

L'EMC devrait s'intégrer dans l'ensemble des matières.

Le programme d'EMC il n'existe pas, c'est particulier, mais on a quand même des grands thèmes à aborder.

Au collège ils sont dans un entre-deux, il ne peuvent pas tout comprendre sur un document "adulte" mais ils sont à un âge où ils en ont marre qu'on leur propose des documents enfantins...

«Je vais chercher mes ressources pour beaucoup, et après il y aussi à la fin des manuels scolaires d'histoire géographique et des ressources comme le site du livre scolaire.»

Dans les manuels il y a des choses sur l'EMC mais au final ces ressources ne plaisent pas forcément et il faut s'adapter à son public.

L'intérêt de l'EMC c'est que justement elle pourrait-être infusée dans les autres matières.

Je ne fais pas énormément de débat en EMC mais oui, il faudrait que j'en fasse plus.

Les professeurs de français seraient tout à fait capable de faire un peu d'EMC de temps en temps. Quand ils étudient des textes de voltaire sur la tolérance, je vois pas pourquoi ça serait à nous de travailler sur la discrimination.





Mamadou Weide

Avocat qui a participé à l'encadrement des ateliers du droit du CDAD - Appel téléphonique pour avoir son retour sur le support pédagogique créer durant mon stage. Septembre 2020.

C'est bien parce que tout simplement ce travail pédagogique normalement c'est à l'élève avocat de le faire directement sur place avec les élèves. Quand on recevait les élève, on était censé leur expliquer la comparution immédiate, le rôle des acteurs, en très peu de temps. Si les enseignants on ce support en amont ça peut faciliter le travail.

Si le prof n'a rien fait et que tu n'as pas eu le temps de leur expliquer en amont, ils ne vont rien comprendre du tout. C'est pour ça que le support est important.

Il y a aussi beaucoup de questions sur les peines, "pourquoi il a été condamné tant de mois ? Est-ce qu'il mérite plus, est-ce qu'il mérite moins ? chacun donne son avis. et certains même le donne pendant l'audience il faut être vigilant à ça. Les élèves risquent de réagir pendant l'audience.

Je pense qu'il faut exploiter ce support en amont. Parce que les enseignants sont très friands des comparutions immédiates, le support pourra leur servir.

Les élèves, ils posaient des questions très basiques, "pourquoi lui il parlait comme ça ? Pourquoi le juge a dit ça ? Pourquoi il a fait ça ? Pourquoi il l'a frappé ?" C'était aussi des questions très ouvertes. J'avais beaucoup de questions sur la profession et sur comment on devient avocat, comment on devient magistrat...



Annexes

Le tribunal de Paris



Le nouveau tribunal de Paris achevé en 2018, de l'agence Renzo Piano Building Workshop, situé porte de Clichy, près du périphérique remplace l'ancien tribunal de l'île de la cité. C'est un bâtiment monumental dans lequel travaille 2000 personnes chaque jour et il peut accueillir environ 9000 personnes au total. C'est un bâtiment qui se veut convivial avec ses différentes terrasses, son parc... Renzo Piano a mis l'accent sur les espaces extérieurs pour apaiser les professionnels. La cabinet a décidé d'ouvrir la salle des pas perdus vers la ville, mu par le désir de développer un apaisement et de réduire les confrontations, comme vu précédemment. Selon l'agence, le palais de justice est un lieu où l'on raconte, donc le bâtiment doit s'effacer devant les gens. Ils ont tenté d'éviter l'étalage de symboles sur la façade, au profit de symboles plus subtils qui passent par le choix des matériaux. Pour éviter l'opacité de la justice, il y a toujours une vue sur l'extérieur ou le ciel. Enfin le mobilier est clair afin de donner une idée d'apesanteur.

GARAPON Antoine, "Construire la justice", *Matière à penser*, France culture, 5 avril 2018, <https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser-avec-antoine-garapon/construire-la-justice>

SCOFFIER Richard, "Palais de justice", *Community Reload*, 3 mars 2018, <https://www.pavillon-arsenal.com/fr/arsenal-tv/conferences/universite-populaire/10940-community-reloaded-palais-de-justice.html>



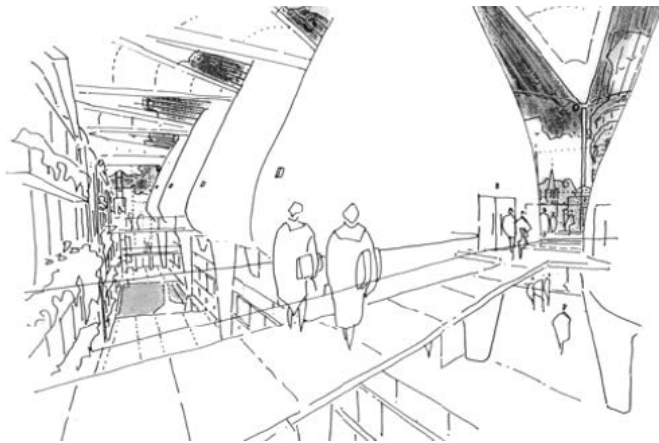
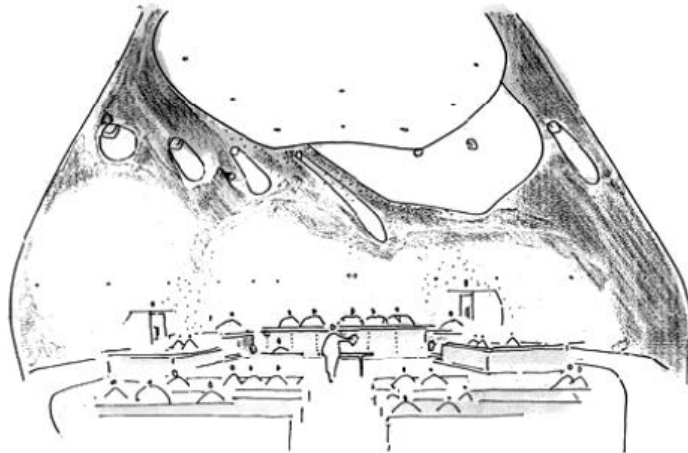
Agence Renzo Piano, Tribunal de Paris, porte de Clichy, 2018, ©Michel DENANCÉ



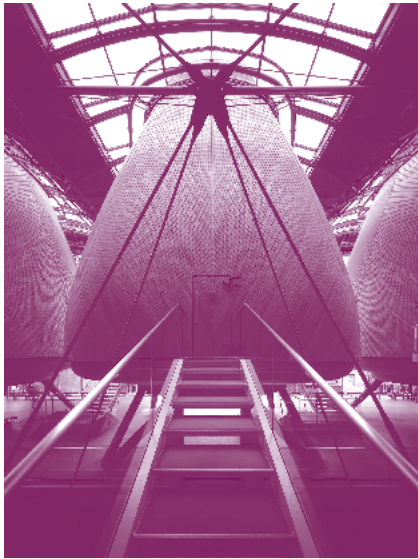
Ancien palais de justice de Paris, île de la cité, AFP, l'express, 11 avril 2018, ©De SAKUTEN Stephane

Le tribunal de Bordeaux

Construit par Richard Rogers entre 1992 et 1998, le tribunal de est bâti sur une dualité entre transparence, côté bureaux et obscurité côté salles d'audiences. Ici la justice se rend dans une hutte, une cabane opaque, dans un espace amniotique. L'accès se fait par des plusieurs escaliers en suspension, par des flux complètement séparés. C'est un espace matriciel, qui tente de dédramatiser le jugement.



Rogers Richard, Dessin préparatoire, Tribunal de Bordeaux, 1991



Richard ROGERS, Tribunal de Bordeaux, Bordeaux.fr

Architectures *utopiques*



Prison de Fleury-Mérogis, achevée en 1968

Les maisons d'arrêts, tout comme les tribunaux font partie des utopies architecturales. Dans leur cas, la réflexion se porte sur la problématique des espaces punitifs qui séparent les gens afin de les réinsérer. Dans les années 1970 la célèbre prison de Fleury-Mérogis était une utopie, ce n'est que plus tard que ce bâtiment mythique, construit autour d'un cœur radial et fragmenté deviendra un contre-modèle lié à son gigantisme et à sa surpopulation (taux d'occupation à 190% en 2017). Autant que l'architecture des tribunaux, l'architecture des prisons tente de réconcilier la punition et l'humanité. L'émission *dessine moi une prison* dans lsd documentaire, révèle les impératifs de sécurité confrontés aux objectifs de réinsertion et les effets des systèmes de surveillances sur les prévenus. Selon un détenu interrogé pour l'émission *ceux qui prétendent humaniser la torture, ils ont tort, ils ne connaissent pas la prison, c'est du dressage, c'est pas de l'éducation, la prison c'est un scandale*. Selon lui également, récemment c'est le passage à la surveillance électronique, la fermeture des coursives et la réduction du lien entre les humains qui a rendu les prisons invivables.

"dessine moi une prison", lsd la série documentaire, utopia-architecture et utopie, France Culture, 27 décembre 2017
<https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/le-ver-a-50-ans-44-ver-b-voyage-social>



Ancienne prison Presidio Modelo à Cuba, datant de 1926, ©Friman
 Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham et son frère, Samuel Bentham, à la fin du XVIII^e siècle. L'objectif de la structure panoptique est de permettre à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. Ce dispositif devait ainsi donner aux détenus le sentiment d'être surveillés constamment et ce, sans le savoir véritablement, c'est-à-dire à tout moment. Le philosophe et historien Michel Foucault, dans *Surveiller et punir* (1975), en fait le modèle abstrait d'une société disciplinaire, axée sur le contrôle social.



Prison de Kilmainham, Dublin, Aire Victorienne, guideirlande, 2016

Place de la loi

Le jeu Place de la loi, édité par l'Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes (APCEJ) est un jeu créé par Jean-Pierre Rosenczveig. Il permet de faire mieux connaître la loi aux joueurs. Dans la version ado-adultes, idéalement, les équipes de joueurs sont composées de jeunes et d'adultes qui jouent ensemble. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le dialogue et les échanges de savoirs inter-générationnels. Le principe du jeu est de collecter des pions de couleurs différentes en répondant à des questions sur la justice et la loi, mais les questions sont souvent très pointues et l'intérêt du jeu réside dans les discussions qui se développent au sein des équipes. L'intelligence collective est de mise et le but est vraiment d'en apprendre plus plutôt que de trouver la bonne réponse. Le jeu confronte les opinions et représentations du droit de chacun. Une fois sa réponse donnée, un autre joueur va lire la « bonne » réponse à la question dans un « grand livre de la loi », qui donne également les fondements et principes des lois concernées. Il s'en suit une confrontation à la véracité juridique. D'après le créateur du jeu, place de la loi agit un peu sur le même principe que d'emmener une classe au tribunal, c'est une confrontation au réel.



Place de la loi - junior, Gallimard jeunesse, 2015

Place de la loi, Jean-Pierre ROSENCZEIG, description du jeu depuis : <http://www.apcej.com/commande-place-de-la-loi-ado-adulte/>

Parlement *et* citoyens



Parlement et citoyens, 2011, <https://parlement-et-citoyens.fr/>

Retranscription de la vidéo de présentation de *Parlement et citoyens*. «Je découvre *Parlement et citoyen*, un site permettant de participer à l'élaboration de la loi et même de soumettre un sujet qui me concerne. En vidéo le député explique sa proposition de loi pour répondre à un problème et des solutions concrètes pour y remédier. Suite à la vidéo, j'ai accès à des sources me permettant de me documenter. Si je ne suis pas d'accord avec ces solutions, je peux faire des contre-propositions, et voter pour ou contre les propositions faites et faire remonter les avis qui me semblent les plus pertinents des autres internautes, selon moi. Une fois la consultation terminée les avis forment une carte d'opinion séparant les pour et les contre.

Un débat vidéo en ligne est ensuite organisé sur *google hangouts* par le député à l'origine de la loi avec des internautes plébiscités ou tirés au sort. *Parlement et citoyen* me permet d'avoir une vision plus transparente de ce qui se passe «en coulisse» au parlement en renouant avec le débat entre citoyens et élus (...) Les citoyens pourraient soutenir davantage sur le long terme les députés qui prennent leur avis en considération. Quelques semaines plus tard, le député envoie une vidéo dans laquelle il explique la proposition de loi qu'il a déposée à l'Assemblée Nationale et il explique ses choix et la proposition de loi a plus de poids car elle a derrière elle le *lobby citoyen*.»

Les clés de la république

" Un glossaire animé des mots qui peuplent l'actualité"

Les institutions et leurs missions respectives sont peu ou mal connues du grand public. la mini série Les Clés de la République propose une lecture des « règles du jeu » de la démocratie avec Thomas Legrand, narrateur d'un récit incarné et enthousiaste sur le fonctionnement de nos institutions. Les clés de la République aborde des sujets comme le rôle de l'assemblée nationale, celui du premier ministre, ce qu'était la Commune, qu'est-ce que la droite et la gauche, le Sénat ... Le tout sur un ton humoristique et parfaitement pédagogique. Chaque vidéo dure environ 3 minutes et est animée par des petits personnages et des éléments de maquette. L'illustration de ces définitions est très pertinente, clair et peut intéresser l'ensemble du public. Enfin le ton de la série, un peu décalé permet de rendre intéressantes des notions parfois obscures. Cette série a été réalisée par Mathieu Decarli et Olivier Marquézy, produite par La Générale de Production avec le soutien de LCP Assemblée Nationale, Public Sénat et le réseau Canopé – CNDP.



DECARLI Mathieu, MARQUÉZY Olivier, les clés de la république, La Générale de Production, LCP Assemblée Nationale, <http://lesclesdelarepublique.fr/>

Un jour, une question

Un jour une question répond de manière illustrée et commentée chaque jour à une question envoyée par un enfant en lien avec l'actualité, le monde. L'objectif est d'aider l'enfant à construire son propre raisonnement pour qu'il développe son esprit critique. La simplicité des dessins et la clarté du commentaire permet de rendre très compréhensible des notions parfois complexes. Chaque épisode est construit relativement de la même manière : le narrateur commence par donner une définition, puis il utilise l'histoire pour expliquer l'origine du phénomène avant de faire des parallèles sur les pays étrangers. La force de cette émission c'est sa capacité à synthétiser un problème et à aller à l'essentiel, c'est un bon exemple de didactique visuelle par le dessin animé. Les questions sont très variées, ça peut aller de "C'est quoi l'homophobie ?", "Pourquoi Paris est la capitale de la France ?" ou encore "c'est quoi la 5G?" ... Le commentaire explicatif est plutôt drôle, le dessin est léger et espiègle. C'est une émission diffusée sur France Télévision et dessiné par Jacques Azam.



Éducadroit

Éducadroit est une plateforme qui regroupe des ressources pédagogiques en libre accès pour comprendre le droit. Ce projet est à l'initiative des défenseurs des droits. Elle est séparée en deux grandes parties / Le droit pour les 6-11 ans et le droit pour les 12ans et plus. Elle permet d'avoir accès à des ressources qui sont classées par catégories (jeu, vidéos, fiches, affiches...), par points clés, par thématique et par tranche d'âge. Elle est composée comme un grand répertoire qui permet de basculer sur d'autres sites pour accéder aux ressources. Éducadroit permet aussi de trouver un intervenant (d'une association, un défenseur des droits, d'un CDAD...) pour organiser une séance en classe avec les élèves. Le projet Éducadroit a pour objectif de sensibiliser les enfants et les jeunes au droit et à leurs droits, le but est de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Éducadroit encourage la confrontation pacifique des points de vue et l'expression de l'opinion des jeunes. On peut reprocher le caractère vieillissant des ressources et le ton parfois enfantin utilisé mais Éducadroit demeure une ressource très importante pour de nombreux usagers.



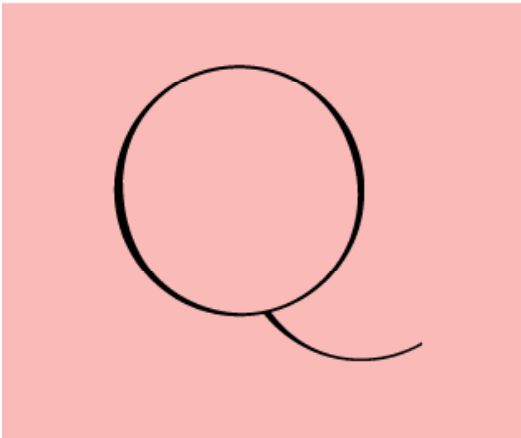
Projet typo

Extrait du spécimen du Populo, une typographie réalisée en décembre 2020 lors du workshop typographie mené par Vivien Gorse en master DTCT. Le Populo s'inspire du dessin de la capitale romaine et du mouvement art nouveau pour incarner une typographie contemporaine pour parler de la justice. Le caractère Populo, synonyme de peuple en latin a été influencé par les codes institutionnels, les frontons des tribunaux et les caractères antiques taillés dans la pierre. C'est un caractère de titrage. Il joue sur un aspect sacré et autoritaire dans son dessin tout en se voulant plus accessible, en abaissant la hauteur d'œil du caractère. Ces empattements lui apportent de la légèreté et un aspect plus dansant. Le populo, c'est avant tout l'appropriation d'un code pour jouer sur le sens.

LE *
POPULO

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Jj Ll Mm Nn
Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv Ww Xx Yy Zz

Capitales / Bas de casse



Michel Élor, Caractère *Le populo*, 2020

LE POPULO

M

ME

GLYPHSET COMPLET

Capitales

A	B	C	D	E	F	G
H	I	J	K	L	M	N
O	P	Q	R	S	T	U
V	W	X	Y	Z		

Bas de casse

a	b	c	d	e	f	g
h	i	j	k	l	m	n
o	p	q	r	s	t	u
v	w	x	y	z		

0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	:	;	?	.
/	!	-	*	« »	'	&

Ponctuation / chiffres

À	Ê	Û	Ě	Ě	Ç
⊙	Œ	€	ℒ	©	
ê	ẽ	ă	ã	ç	ë
ë	ü	û	œ		
I	II	III			

Lettres accentuées / chiffres romains

IVE	IE	IEL	IES	NE	NES	TES
TE	UE	ËE	ée	iel	iels	ne
ie	ive	tes	nes			

Ligatures inclusives et pronoms



LE DROIT,
ÇA NOUS
REGARDE



IME

CAPITALE



QGD
ZXCJS
ITHLEFP
BKMNO
ZRQCG
DBUS

4.

ée

œ

LA.

LOI

LE DROIT,

ÇA NOUS

REGARDE

ˆ ˆ ˆ
ˆ ˆ ˆ

À Á Â Ã Ä Å Æ Ç È É Ê Ë
Ì Í Î Ï Ñ Ò Ó Ô Õ Ö × Ø Ù Ú
Û Ü Ý Þ ß à á â ã
1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

A	B	C	D	E
F	G	H	I	J
K	L	M	N	

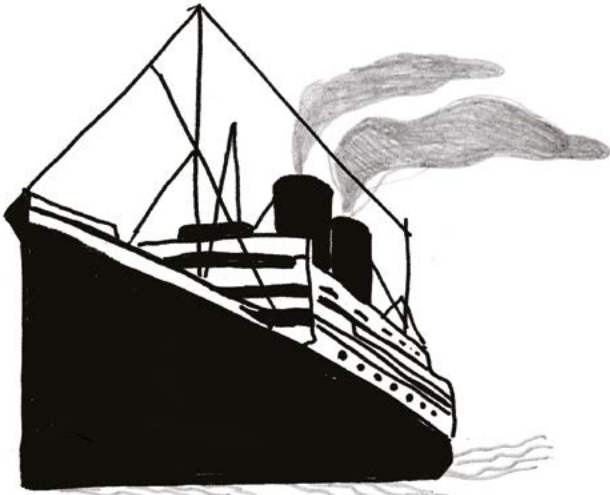
Legaltech, *vers un* sabordage du droit ?



Pour le justiciable, Droit et obstacle vont de pair : lenteur et prix des procédures, incompréhension du langage juridique... Face aux limites juridiques, des *start-ups* pirates tentent de reprendre la main sur le Droit.

Le piratage est intimement lié à la question du Droit. En effet, le pirate lui-même se définit comme un individu qui joue avec les lois, dans le but d'imposer la sienne. À l'abri des regards, des brigands s'intéressent à la maison-mère, le Droit avec un grand D, paquebot intouchable des juristes dominants. Depuis une vingtaine d'années aux États-unis et une dizaine d'années en France, on observe un nouveau genre de business du droit, agile et rapide, les *legaltechs*. Mais que sont que les *legaltechs* et pourquoi tentent-elles de *hacker* le Droit ?

Les *legaltechs*, terme issu de *legal Technology*, faisant référence à l'usage de technologies et de logiciels offrant des services juridiques, sont de véritables concurrents aux cabinets d'avocats. Le Droit, auparavant bien gardé par les professionnels de la justice, se voit aujourd'hui bousculé par des légaes *start-ups* qui, sous couvert d'une démocratisation du droit, tentent d'obtenir une part du gâteau juridique. Ainsi, les *legaltechs*, par un abordage historique du droit conventionnel, viennent bousculer des privilèges réservés auparavant aux juristes, à savoir conseiller et accompagner les justiciables.



LE MILIEU JURIDIQUE



Legaltech.

À l'origine, il s'agissait d'outils de gestion administrative, de facturation, de comptabilité et de classement à l'intention des cabinets d'avocats, puis ils se sont transformés en un service numérique à l'intention des citoyens. Le but de ce service est d'éviter aux juristes de gaspiller leur temps sur des tâches administratives ou répétitives, tout en rendant un service juridique plus accessible en terme de coût et de rapidité.

Le but de ce service est d'éviter aux juristes de gaspiller leur temps sur des tâches administratives ou répétitives, tout en rendant un service juridique plus accessible en terme de coût et de rapidité. Ces entreprises issues de la start-up nation(1), utilisant le langage du marketing, se situent à la fois entre une innovation social et économique. Elles proposent des prix très compétitifs sur le marché du Droit. Bien que l'on puisse se sentir méfiant face à un système d'accès au droit dématérialisé, il faut reconnaître qu'elles participent à une démocratisation du Droit. D'après Mohamed Afir(2), expert juridique dans l'émission Vue d'en haut, « Le droit est un bien commun mais c'est aussi un marché, nombreuses sont les *start-ups* qui ont identifié les possibilités mal exploitées du marché du droit. » Au delà de l'aspect économique, cette technologie nous questionne sur les problèmes inhérents au droit et nous force à questionner l'autonomie que l'on donne, ou pas, aux citoyens pour interagir avec le milieu juridique.

À priori, cette technologie peut-être intéressante pour régler certains types de procédures simples, bien que la nécessité d'échanger avec un.e professionnel subsiste bien sûr face aux problèmes complexes, entremêlés comme peut l'être la réalité de la vie des justiciables. Si les *legaltechs* sont en mesure de défier les avocats traditionnels tout en gardant une crédibilité aux yeux de la justice,

on pourrait, peut-être les envisager dans le cas de recours commun, ou de procès contre des géants de la consommation ? Au regard du pouvoir qu'elles proposent, nous avons tout intérêt à regarder de près ces *start-ups* qui renforcent le poids des justiciables dans certains procès.

Les *legaltechs* permettent de déplacer les frontières entre les profanes et les professionnels du droit, qui auront de plus en plus de mal à conserver le monopole de la compréhension et de l'utilisation du droit. Elles renforcent l'autonomie du citoyen ne s et luttent contre la mise à distance des citoyens profanes. On peut imaginer que grâce à cette « avancée » numérique, les citoyens auront peut-être moins d'appréhension à faire appel à la justice (comme c'est le cas pour les femmes victimes de violences sexuelles par exemple, qui n'ont pas forcément confiance dans cette institution, bien que ça ne remplacera pas un échange avec un.e professionnel.le). Les *legaltechs* ne sont peut-être pas une solution miraculeuse, mais elles pointent les nombreuses failles du système.

Quand la technologie pointe le bout de son nez, elle est toujours accompagnée d'une crainte sur le rôle et la place de l'humain. C'est précisément un des obstacles que rencontre les *legaltechs* en raison de l'importance de son but : la gestion des rapports humains eux-mêmes. Même si l'on ne connaît pas encore sa portée et ses limites, cette technologie questionne l'éthique, la souveraineté et la gouvernance d'un milieu très fermé et opaque. Au regard du pouvoir qu'elles proposent, nous avons tout intérêt à regarder de près ces *start-ups* qui renforcent le poids des justiciables dans certains procès.

Les *legaltechs* permettent de déplacer les frontières entre les profanes et les professionnels du droit, qui auront de plus en plus de mal à conserver le monopole de la compréhension et de l'utilisation du droit. Elles renforcent l'autonomie du citoyen.nes et luttent contre la mise à distance des citoyen ne s profanes. On peut imaginer que grâce à cette avancée numérique, les citoyen ne s auront peut-être moins d'appréhension à faire appel à la justice. *Les legaltechs* ne sont peut-être pas une solution miraculeuse, mais elles pointent les nombreuses failles du système.

Quand la technologie pointe le bout de son nez, elle est toujours accompagnée d'une crainte sur le rôle et la place de l'humain. C'est précisément un des obstacles que rencontre les legaltechs en raison de l'importance de son but: la gestion des rapports humains eux-mêmes. Même si l'on ne connaît pas encore sa portée et ses limites, cette technologie questionne l'éthique, la souveraineté et la gouvernance d'un milieu très fermé et opaque.

1. Startup nation « Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, la France cherche à devenir une "start-up nation". Soutenir les *start-ups*, ce serait se tourner vers l'avenir tout en dématérialisant les services publics. D'après Arthur de Grave, « c'est aider les jeunes entrepreneurs plutôt que les vieux rentiers. »

2. AFIR Mohamed est conseiller juridique et expert en protection des données personnelles au Maroc. Il intervient dans l'émission 34: La Legaltech, une opportunité ? dans *Vue d'en haut*, youtube, 12 mars 2018.

Pour aller plus loin :

ALBERT Christophe, *Legaltech, un marché du droit en plein d'enjeux dans les échos*, 2017, (en ligne), <https://solutions.lesechos.fr/juridique/c/legaltech-un-marche-du-droit-plein-denjeux-8625>

Le village legaltech, 23 novembre 2019, (en ligne)
<https://village-legaltech.fr/village-de-la-legaltech-2019-humain-technologie-3>

Open law
<https://openlaw.fr/travaux/cycles/think-led-legal-design>

Stages

Durant mes deux années de recherches, j'ai pu travailler ponctuellement avec le tribunal judiciaire de Toulouse par un travail de commande et lors d'un stage d'observation, puis j'ai développé un partenariat à long terme avec le CDAD, suite à un second stage. Enfin j'ai réalisé en stage en design graphique à l'atelier Polygraphik à Lille en 2^e année.

STAGE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE

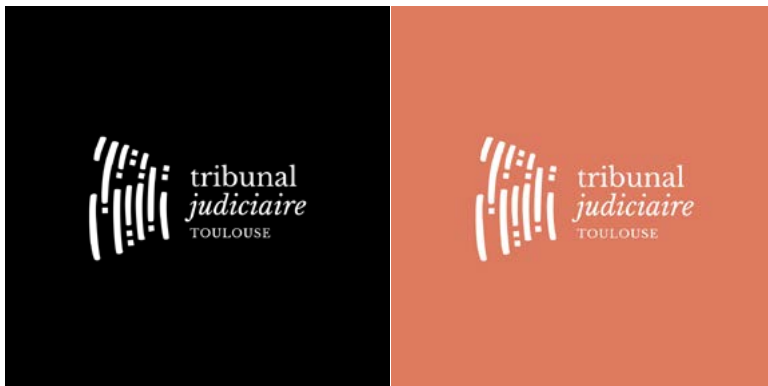
J'ai pu réaliser un stage de deux semaines en première année, avant le confinement du mois de mars 2019, autour de la problématique de la signalétique d'accueil du tribunal judiciaire. J'avais contacté le tribunal dans le cadre de ma recherche en 2019 et j'ai pu ainsi décrocher ce premier stage me permettant de vivre une immersion au tribunal. Cette expérience m'a permis d'assister à des audiences correctionnelles et de comparution immédiates, tout en réalisant un diagnostic sur les problèmes liés à la signalétique existante. Le projet de signalétique temporaire n'aura pas réellement abouti car il fût difficile de travailler avec une institution aussi lourde, avec des barrières administratives importantes.

Durant cette phase d'observation je me suis concentrée sur l'accueil du SAUJ ou service d'accueil unique du justiciable et sur le pré-accueil, qui sert à orienter rapidement les personnes. L'idée était de développer une signalétique temporaire, mobile pour cette zone du rez-de chaussée, actuellement problématique en terme d'orientation. Il y a un réel besoin de signalétique car l'orientation dans le tribunal n'est pas intuitive et les services qui le composent sont souvent inconnus du grand public.

Les missions du SAUJ consistent pour les greffiers à : orienter des personnes qui cherchent une audience (35%), réceptionner des pièces et les dossiers d'aide juridictionnelle (35%), répondre à des questions sur un dossier (15%), répondre à des demandes de parloir en prison (10%) et répondre à d'autres questions (5%), selon ce que j'ai pu observer. Il me semble que sans aménagement réel de signalétique, on empêche les justiciables d'être autonomes dans le tribunal. Les justiciables s'y rendent aussi pour être rassurés (vérifier qu'ils ont les bons papiers, qu'ils doivent bien aller dans cette salle d'audience ...)

Je déduis de cette expérience que la plupart des personnes ne possèdent pas le vocabulaire juridique et qu'ils ont du mal à s'exprimer dans l'enceinte du tribunal de peur de ne pas utiliser les bons termes. Les personnes ont besoin d'aide pour remplir les formulaires, cela peut-être fait avec les hôtes.sse.s en service civique au pré-accueil mais il faudrait aménager un espace pour cela. Beaucoup de personnes cherchent des traducteurs et interprètes auprès du tribunal qui met juste à disposition un classeur non mis à jour, il faudrait développer ce service et proposer une signalétique en plusieurs langues à mon sens. Il y a un manque de coordination générale sur le site. La signalétique existante est assez «plate», bien que plutôt réussie graphiquement, elle ne ressort pas, elle est invisible pour les justiciables et ne semble pas être en adéquation avec les usages du palais.

En 2019 je m'étais surtout concentrée sur l'accès au droit et sur l'espace du tribunal. J'avais décidé de faire ce stage dans le but de m'immerger dans le milieu juridique, de pouvoir observer les comportements des justiciables et des professionnels. Je désirais comprendre les obstacles terminologiques et spatiaux qui faisaient obstacle à la compréhension du lieu. Je faisais alors l'hypothèse qu'en améliorant la signalétique et l'aménagement de l'accueil du tribunal on pourrait réduire légèrement le stress des justiciables et une signalétique efficace permettrait à tout le monde de gagner du temps, de l'énergie tout en allégeant le travail des greffiers. Sur le plan professionnel, il fut très difficile de travailler avec le tribunal judiciaire à cause de la hiérarchie et de certains blocages humains, mais j'ai pu échanger avec différents corps de métiers et me faire ma propre idée sur le fonctionnement du tribunal. En parallèle de ce stage j'ai pu réaliser la nouvelle identité du TJ, un projet d'envergure, ce qui fut valorisant et qui me donna de la crédibilité en tant que jeune designer.

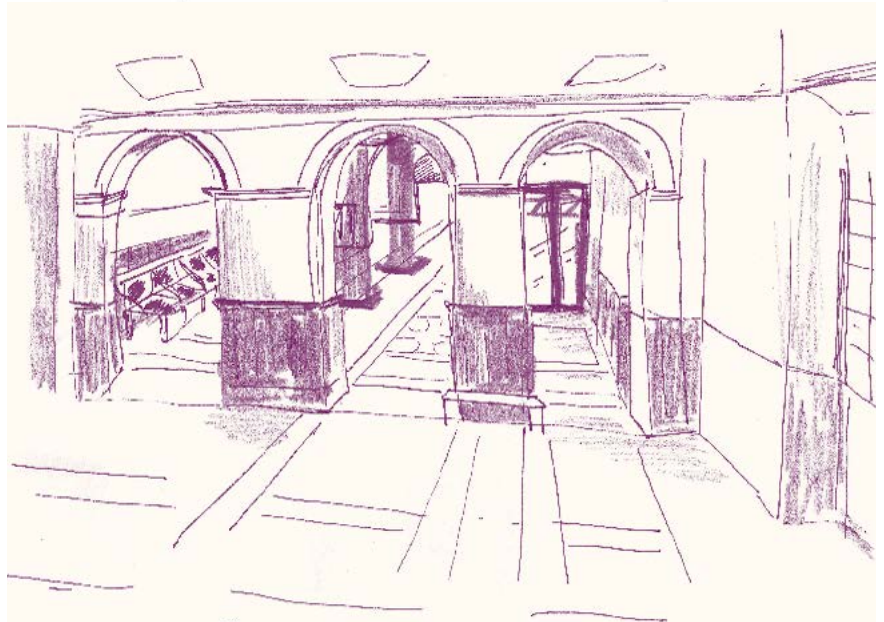


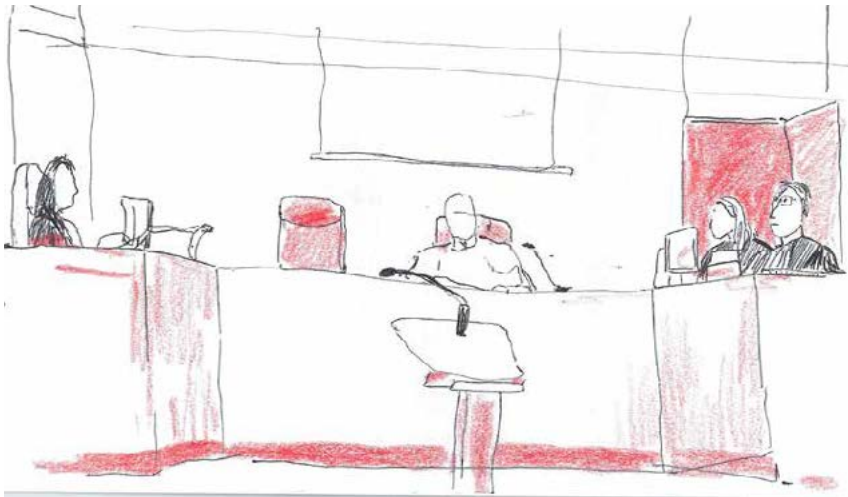


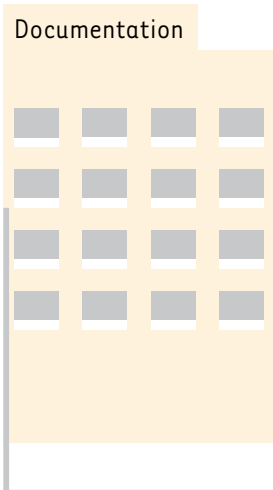
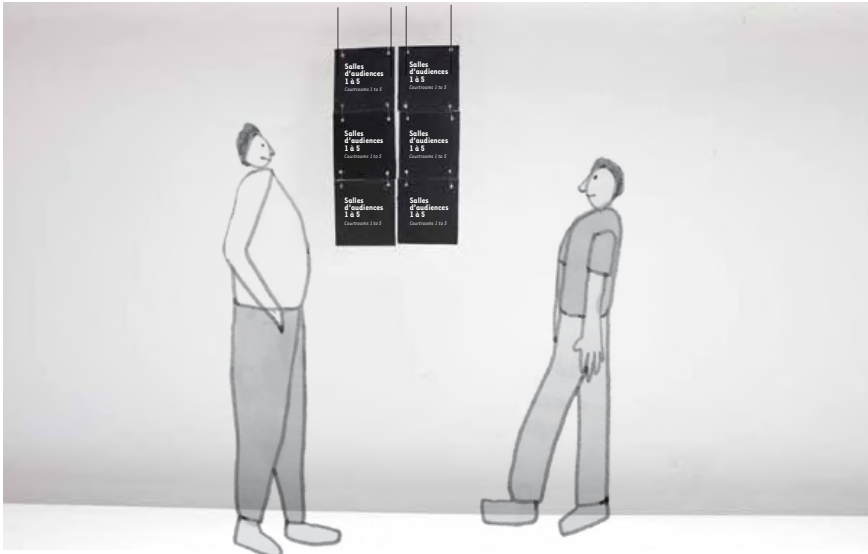
Michel Élor, Croquis en audience de comparution immédiate, TJ mars 2020

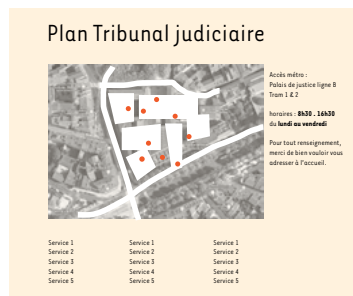
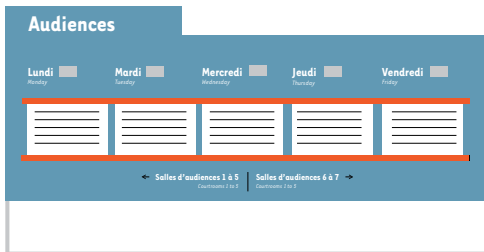
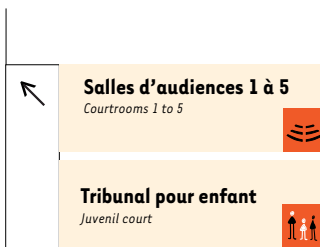


MICHEL Élora, Croquis en audience de comparution immédiate, TJ mars 2020



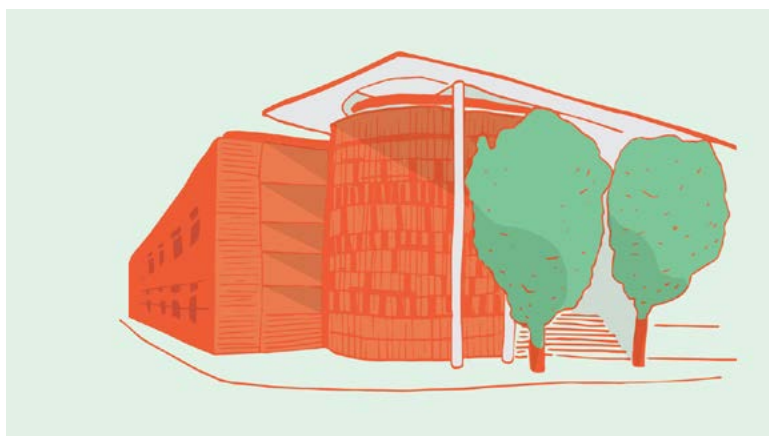






J'ai réalisé un second stage d'un mois en septembre 2020 auprès du conseil départemental d'accès au droit (CDAD). Le CDAD est un organisme qui travaille au sein du tribunal judiciaire sur l'accès au droit. C'est une petite équipe de 5, 6 personnes qui coordonne l'accès au droit. J'ai décidé de reporter ce stage d'un mois qui était initialement prévu en avril 2020 car j'avais pressenti que nous pourrions réaliser des projets intéressants en écho relation directe avec ma recherche.

J'ai travaillé avec eux sur l'élaboration d'un support pédagogique pour les ateliers du droit. Ce support est communiqué aux enseignants avant leur venue en visite au tribunal. Il permet de préparer les élèves à appréhender le monde de la justice, ses grands principes, les infractions, les rôles des acteurs du droit. J'ai travaillé en étroite collaboration avec une élève avocate, Léa Ladouce ainsi que la directrice du CDAD Elsa Boucard, sur le contenu et l'articulation théorique de ce projet. Ce stage m'a prouvé que j'étais capable d'être une designer intégrée à une équipe pluridisciplinaire. J'ai beaucoup apprécié le fait d'être autonome et force de proposition sur la partie design tout en travaillant avec les juristes, ceci me conforte dans le fait de continuer à travailler en tant que freelance. Ce stage en particulier m'a ouvert un réseau intéressant et intéressé et c'est cet organisme qui a commandité le projet de jeu à la barre. Une réelle confiance s'est installée entre nous et j'espère que ce partenariat perdurera.



MICHEL Élora, extrait du support réalisé pour les ateliers du droit, À la découverte d'une audience pénale, Le support est disponible en intégralité sur <https://www.cdad-hautegaronne.justice.fr/support-pedagogique/>, CDAD septembre 2020

*Design pour le droit, recherche théorique et pratique pour une
reprise en main juridique,*

Mémoire de Master 2 DTCT à l'Université de Toulouse
Jean Jaures, imprimé à Lille en trois exemplaires,
le 26 mai. Ce mémoire est rédigé en Baskerville, en
Bell Centennial et en Infini.



Collectif Dérive *Le nid*, observatoire et amphithéâtre dans la forêt pour le conseil départemental de la Drôme, le parc de Lorient, gaulette de châtaignier entremêlées, 2017.



Design *pour le droit*

*Recherche théorique
& pratique pour une reprise
en main juridique*

Le droit est partout autour de nous, omniprésent dans l'actualité, il encadre nos vies et nos libertés personnelles et collectives mais force est de constater que malgré son importance, nous en avons généralement une connaissance très partielle et assez floue. Le droit et la justice apparaissent comme des milieux obscurs, tantôt protecteurs, tantôt répressifs pour les non-initiés. Cette recherche tente de déconstruire la boîte noire juridique afin d'envisager des projets de réappropriation du droit par le prisme du design. Ainsi nous nous demanderons tout au long de la recherche, comment le design peut-il rendre le droit plus transparent et désirable pour les non-initiés? À travers la réflexion nous verrons pourquoi et comment il serait nécessaire de revaloriser la place imminente du droit dans notre société aux yeux des citoyens. Enfin, en faisant des allers-retours entre la théorie et la pratique nous questionnerons des solutions de sensibilisation active pour construire une culture générale du droit par l'intervention en design.

Law and Justice are everywhere, current issues in the news, in our daily life, we don't really know it, even if it shapes our lives and our liberties. Law remains an obscure and unclear domain, which appears sometimes repressive or sometimes protective for novices, who share a vague idea of the legal field. This research attempts to deconstruct the legal black box, to consider some re-appropriation projects of the law through the prism of design. We'll ask ourselves, how can design make law more transparent and desirable to the uninitiated? Starting this thought by seeing why and how it would be necessary to reassess the place of law in our society, from a citizen point of view. We will question the establishment of a general culture of law by design projects. By going back and forth between theory and practice, we will try to build solutions for raising active awareness of law.